
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-quatrième séance – Mardi 30 mars 2021, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Albane Schlechten, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{mes} Roxane Aubry, Ana Maria Barciela Villar, MM. Simon Brandt, Philippe de Rougemont* et *M^{me} Louise Trotet*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M^{mes} Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 17 mars 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour lundi 29 mars et mardi 30 mars 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. J'annonce l'absence de M. Sami Kanaan et de M^{me} Kitsos en deuxième partie de soirée, à la séance de 20 h 30.

Mesdames et Messieurs, vous avez reçu par messagerie électronique une lettre de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) concernant son conseil de fondation. Le bureau en a pris acte et se prononcera sur la meilleure manière d'y répondre; vous en serez les premières et premiers informés.

Je vous rappelle que nous traiterons de manière liée les points suivants de l'ordre du jour: les rapports M-1404 A et M-1408 A sur l'accueil et la prise en charge des jeunes pendant les congés scolaires; les rapports M-1352 A, P-406 A et P-425 A sur la création d'une maison de quartier au Petit-Saconnex; les rapports M-1188 A et M-1339 A sur la gestion des fermages de la Ville; les rapports M-1264 A, M-1265 A et M-1266 A sur l'affichage publicitaire en ville; les motions M-1528 et M-1529 sur l'emploi en Ville de Genève pendant la crise due au Covid-19.

Après les réponses du Conseil administratif à vos questions orales, nous passerons à la section de l'ordre du jour dite des rapports traités sans débat, selon le principe voté par le Conseil municipal le 12 novembre 2019. En vue de répondre aux demandes de certains groupes tout en avançant quand même dans nos débats – je vous rappelle que ces rapports ont été votés à l'unanimité en commission, moyennant parfois quelques abstentions –, le bureau vous propose de procéder comme suit: après avoir donné la parole au rapporteur pour savoir

de quoi il s'agit, nous traiterons ces objets en débat accéléré, à savoir que les interventions seront limitées à quatre minutes et à une personne par groupe.

Bien sûr, nous encourageons prioritairement les groupes qui auraient changé de position depuis les débats de commission ou transformé leur abstention en vote pour ou contre l'objet, ainsi que les groupes qui souhaiteraient apporter de nouveaux éléments ne figurant pas dans le rapport, à prendre la parole. Nous espérons ainsi pouvoir traiter rapidement un certain nombre de ces rapports, puisqu'ils résultent d'un travail de commission sur des objets n'ayant a priori pas recueilli d'oppositions. Pour la bonne forme, Mesdames et Messieurs, je vous fais voter le principe du débat accéléré pour toute la section des rapports traités sans débat.

Mis aux voix, le principe du débat accéléré pour les rapports de commission à traiter sans débat est accepté à l'unanimité (59 oui).

4. Questions orales.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je réponds à une question orale de M. Omar Azzabi concernant l'exposition itinérante sur la Cité de la musique. Je vous remercie d'avoir soulevé ce point, Monsieur le conseiller municipal, car cela m'a permis d'y voir plus clair au sujet de cette exposition. Pour répondre à votre question, oui, une autorisation a bien été délivrée. Le Service de l'espace public a été sollicité par la Fondation pour la Cité de la musique de Genève (FCMG) et lui a délivré une permission d'utilisation du domaine public. La FCMG a sollicité la gratuité d'utilisation du domaine public en se fondant sur l'article 3 du règlement relatif aux critères de rabais applicables à la taxation des empiètements sur le domaine public municipal lors de manifestations. Cette gratuité lui a été octroyée.

Quant à votre question sur les conditions selon lesquelles l'autorisation a été donnée, ce sont les conditions usuelles qui s'appliquent, à savoir que seuls les visuels et les textes présentés et approuvés par la commission des expositions temporaires peuvent être exposés. Trois départements sont représentés au sein de cette commission: celui de la sécurité et des sports – c'est-à-dire le mien –, celui de l'aménagement, des constructions et de la mobilité dirigé par M^{me} Perler et celui de la culture et de la transition numérique dirigé par M. Kanaan. Aucune marchandise de quelque nature que ce soit ne peut être vendue ou distribuée à l'occasion de cette exposition. La publicité sous quelque forme que ce soit – pour des tiers, des produits ou des services – est strictement prohibée.

Je devais également répondre à une sous-question de M. Pierre-Yves Bosshard, qui demandait des explications concernant le quai des Bergues. Ce point portant plutôt sur des problématiques d'aménagement, j'imagine que M^{me} Perler donnera des réponses à ce sujet. Ce que je peux vous dire sur le stationnement, Monsieur le conseiller municipal, c'est que le tronçon du quai des Bergues concerné est bien en zone piétonne, mais avec une dérogation octroyée pour les clients de l'Hôtel des Bergues. Cela signifie que l'arrêt est toléré durant vingt minutes sur les cases jaunes dites de livraison pour charger ou décharger des personnes ou des marchandises, mais que le stationnement y est interdit. Dans ce contexte, les agents de la police municipale (APM) se sont coordonnés avec la Fondation des parkings. Cette dernière s'occupe du contrôle du stationnement, c'est-à-dire du respect des vingt minutes maximales de stationnement tolérées sur ces cases. Si un véhicule est stationné en dehors, c'est la police municipale qui intervient pour le sanctionner sur la base du signal de zone piétonne.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Je m'étais engagée à répondre à quelques questions orales. La première émanait de M. Daniel Dany Pastore, qui demandait des informations sur l'entretien des grands axes routiers. Il faut savoir, Monsieur le conseiller municipal, que l'entretien de l'ensemble des rues de la ville se poursuit à un rythme assez intense, à la fois selon les besoins d'entretien et selon la stratégie de mise en œuvre de la pose de revêtement phonoabsorbant dans le cadre de la lutte contre le bruit routier. Le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité réalise pour plus de 9 millions de francs de travaux de revêtement par an. Vous trouvez ces données chaque année dans les comptes annuels de la Ville.

Globalement, l'état des rues genevoises s'améliore. Un état des lieux annuel est réalisé sous forme de monitoring par les inspecteurs techniques, selon des secteurs géographiques. Si vous le souhaitez, je peux vous montrer le plan de l'évaluation de l'état des rues en 2020. En résumé, entre 2012 et 2020, on a passé de 50 à 112 km de rues entretenues considérées comme étant en bon état. Parallèlement, le linéaire des rues considérées comme étant en mauvais état est passé de 31 km en 2012 à 21 km en 2020. Cette année encore, un nombre important de rues seront traitées. Il faut savoir aussi que la Ville de Genève effectue l'entretien de toutes les voiries pour le compte de l'Etat, or celui-ci ne nous accorde pas la rétrocession financière nécessaire pour couvrir ces travaux.

La question suivante émanait de M. Gazi Sahin, qui demandait si les abattages d'arbres étaient nécessaires et si des arbres seraient replantés sur le site du quai du Seujet. Tout a été fait pour épargner les arbres dans le cadre des travaux de Genilac sur le quai du Seujet. La présence d'un parking sous la chaussée – le parking du Seujet – a empêché la pose de conduites sous cet espace. Or l'ensemble de la

végétation du quai était globalement en voie de dépérissement, car les fosses de plantation étaient pauvres en matières organiques; de ce fait, les arbres étaient en mauvais état phytosanitaire. De plus, la plupart d'entre eux étaient très vieux. Le Service des espaces verts (SEVE) a donc été favorable au passage des conduites au droit des arbres, qui ont dû être abattus.

Le projet consiste évidemment à remplacer l'essence actuelle et à planter des arbres en fosse en continu, afin de permettre un meilleur développement des plantations que cela n'a été le cas jusqu'à présent. Comment y parvenir? En plantant avec une nouvelle terre de meilleure qualité. L'essence proposée – sophora, pour être précise – est beaucoup plus vigoureuse et adaptée au contexte urbain. Le platane du quai Turetini sera replanté en automne 2021 et les arbres du quai du Seujet que je viens de mentionner le seront au plus tard au printemps 2022. Pour ce qui est du développement du réseau de chaleur des Services industriels de Genève (SIG), les conduites seront prioritairement mises en place sous la chaussée.

Je passe à la question de M. Christo Ivanov, qui voulait savoir si la Ville informait les habitants et les commerçants lors du déroulement des travaux effectués sur l'espace public. Il parlait précisément des travaux en cours dans le quartier des Pâquis et des places de stationnement supprimées à la rue de Fribourg – au grand désespoir des commerçants, selon lui. Il voulait savoir si ces travaux se faisaient en coordination avec le Canton et si les modifications du régime de circulation de la rue de Fribourg avaient été négociées avec les commerçants – et, du même coup, avec les habitants. Enfin, M. Ivanov demandait si les mêmes questions pouvaient être posées concernant la rue des Rois et la rue du Cendrier.

La Ville informe systématiquement les habitants et les commerçants en leur annonçant les travaux au moyen de flyers. J'en tiens un exemplaire à votre disposition, Monsieur Ivanov. Nous mettons également ces informations sur notre site internet. Y figurent la durée des travaux et le schéma de circulation durant cette période.

Dans le cas présent, il faut savoir que les travaux de surface ont été réalisés dans la continuité de ceux entrepris par les SIG, afin de limiter les nuisances occasionnées par le chantier. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, la Ville se coordonne avec les SIG sur les chantiers. Il s'agissait précisément ici de travaux d'entretien du revêtement routier et d'assainissement du bruit routier. L'objectif était de pérenniser le test d'une année d'aménagement en zone 20 km/h effectué dans le cadre des mesures liées au Covid-19 du printemps dernier. Ces projets sont réalisés conjointement avec le Canton. Or quand la Ville réalise des projets conjointement avec le Canton, ils communiquent ensemble...

J'aimerais vous dire aussi, Monsieur Ivanov, que la modification du régime de circulation était une demande des commerçants, qui souhaitaient pacifier la rue de Fribourg en aménageant une zone de rencontre ou piétonne, afin de permettre la réduction de la circulation et de pouvoir déployer des terrasses de bars et restaurants, qui représentent une activité importante dans cette rue. Le test Covid-19 mené durant une année a permis de choisir l'orientation et la pérennisation des mesures qui ont occasionné ces travaux, lesquels viennent de se terminer. Les services du département que je préside ont rencontré aujourd'hui les représentants des restaurants et des commerces, qui ont fait part de leur entière satisfaction.

A part cela, nous réfléchissons à réitérer le même processus à la rue du Cendrier en réaménageant les espaces libérés; la rue des Rois verra prochainement la réalisation de travaux pour l'aménagement d'une place. Une proposition dans ce sens vous sera adressée le mois prochain, Mesdames et Messieurs; vous l'étudierez en commission. J'espère avoir répondu à toutes vos questions, Monsieur Ivanov.

La question suivante venait de M. Pierre-Yves Bosshard. Il signalait que le Collectif des habitant-e-s de Saint-Gervais avait observé que la flânerie sur le quai des Bergues, notamment durant la pause du déjeuner de midi, était gâchée à cause de la mixité imposée avec les automobiles. Il voulait donc s'assurer que la signalétique était strictement respectée par les automobilistes et savoir s'il était envisageable de limiter à l'aide de bornes l'accès de ce tronçon en voiture à la clientèle des hôtels et aux livraisons. Il demandait également s'il était envisagé, à terme, de piétonniser entièrement le quai des Bergues.

C'est une histoire ancienne, pour ne pas dire un serpent de mer! Il faut savoir que, depuis mon entrée en fonction, je suis régulièrement en contact avec le Collectif des habitant-e-s de Saint-Gervais; nous faisons ensemble le point de la situation sur ce qui a pu être amélioré et ce qui devrait l'être encore. Il faudrait négocier avec les commerçants et les grands magasins aux alentours pour limiter la circulation dans ce quartier. C'est une très grande préoccupation du Collectif des habitant-e-s de Saint-Gervais, que le Conseil administratif partage. Le respect des règles de circulation et de la signalétique relève de la police; M^{me} Barbey-Chappuis vous a déjà donné quelques éléments de réponse à ce sujet, Monsieur Bosshard. Le fonctionnement du quai des Bergues sera redéfini dès lors que le schéma de circulation actuel dans le quartier sera arrêté; cela devrait se faire dans le courant de l'année 2022.

J'en viens à la question de M^{me} Paule Mangeat, qui demandait pourquoi le Canton ne prenait pas en charge le coût des travaux de pose de revêtement phonoabsorbant et d'entretien des routes effectués par la Ville – ou, du moins, pourquoi il ne participait pas à ces frais –, sachant que le bruit est une question de santé publique. Cette problématique s'inscrit dans le contexte de l'entretien des

routes d'intérêt cantonal sur notre territoire; elle concerne notamment les travaux de pose de revêtement phonoabsorbant.

Comme je l'ai relevé tout à l'heure, le Canton participe aux frais de mise en œuvre des travaux de pose de revêtement phonoabsorbant dans les rues à caractère cantonal. Pour l'heure, sa participation s'élève à 8 millions de francs par an. Vous trouverez ce montant dans les comptes de la Ville, Madame Mangeat, avec aussi les coûts effectifs de ces travaux pour la Ville de Genève. Concrètement, celle-ci engage des travaux de pose de revêtement phonoabsorbant pour plus de 10 millions de francs par an, dans le cadre de son budget. Par ailleurs, une nouvelle convention destinée à se substituer à la convention actuelle est toujours en cours de discussion entre le Canton et la Ville. M. Gomez et moi-même espérons que le montant de la participation du Canton aux frais d'entretien des routes augmentera.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je réponds à une question orale de M^{me} Monica Granda sur l'Ecole des mamans. La subvention concernant l'antenne de Pâquis-Centre n'a effectivement pas été versée en 2020 car, d'après mes informations, l'activité a été suspendue en raison d'un retrait du financement du Bureau de l'intégration des étrangers. Seule une subvention de 34 292 francs a été versée à l'Ecole des mamans en 2020 pour les antennes de la Jonction et de Saint-Jean Charmilles. C'est un peu différent pour 2021, puisque nous avons reçu une demande non seulement de l'antenne de la Jonction et de celle de Saint-Jean Charmilles, mais également de l'antenne de Pâquis-Centre. J'imagine que je recevrai prochainement une analyse de la question de la part de mes services. Voilà: on analysera cela et, après, on verra quelle subvention sera octroyée selon la situation et les activités menées dans ces antennes de l'Ecole des mamans.

Ce que je peux vous dire, en revanche, Madame la conseillère municipale, c'est que je trouve que c'est un projet très important. En effet, il permet vraiment d'améliorer les liens sociaux entre les familles et les écoles, mais aussi de dissiper de fréquents malentendus. Il permet aussi aux parents de jouer leur rôle d'éducateurs. J'estime que c'est là un point très important.

Je réponds à présent à une question de M. Sormanni sur l'hébergement d'urgence. Pour rappel, 2020 a été une année un peu particulière, puisque nous avons disposé de près de 20 millions de francs pour l'urgence sociale. Ce montant était complété par le projet de délibération PRD-224 intitulé «Les sans-abri à l'abri», voté en 2019, qui avait permis l'ouverture de sleep-in par le Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CAUSE) entre juillet 2019 et avril 2020. En avril 2020, les sleep-in ont fermé et le centre d'hébergement d'urgence de

la caserne des Vernets a été mis en place. Ensuite, quand je suis arrivée, en juin 2020, j'ai déposé la proposition PR-1411 demandant un crédit de 6,9 millions de francs, notamment pour pouvoir continuer à exploiter la caserne des Vernets jusqu'à fin août et mettre en place ensuite deux abris de protection civile (PCi). En outre, l'association Païdos a reçu une nouvelle subvention pour accueillir des familles; cela représente environ 45 places.

Pour 2021, un montant de près de 15,3 millions de francs figure au budget de l'urgence sociale, à savoir 8,1 millions de francs pour le Service social et 7,2 millions de francs de subventions destinées aux associations actives dans ce domaine. Si on compare les budgets des années 2019 et 2021 – car le budget 2020 sortait tout de même de l'ordinaire – on observe une augmentation de 2 millions de francs. Cela nous a permis de garder les abris PCi ouverts jusqu'à la fin du mois de mars 2021 sans devoir les fermer en plein hiver. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, le but était vraiment de garantir le minimum; le budget octroyé ne nous permettait pas d'ouvrir les abris PCi durant toute l'année. Toutefois, pour la première fois, le centre d'hébergement d'urgence de Frank-Thomas sera ouvert toute l'année; cela représente 130 places.

En plus de ce dispositif, il faut tenir compte de toutes les places mises à disposition par les associations que la Ville de Genève subventionne. Par exemple, il y a eu plus de 800 000 francs pour le Passage, le centre d'hébergement d'urgence de l'Armée du Salut, sans oublier le centre traditionnel de la Coulou géré par la Fondation Carrefour-Rue. Des subventions ont également été données à la Caravane sans frontières, 1 million de francs est toujours octroyé au CAUSE, et j'en passe. On voit donc que les places d'hébergement proposées par ces associations restent d'actualité.

Pour terminer, je rappelle l'existence des projets de délibération PRD-253, intitulé «Les sans-abri à l'abri (bis)» et PRD-254, intitulé «Pas de fermeture d'hébergements d'urgence en plein hiver! Pour une subvention de 1,8 million de francs». Ces deux objets visant à consacrer des moyens supplémentaires à l'urgence sociale sont actuellement en traitement à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Certes, les moyens dont nous disposons sont importants, c'est évident, mais la Ville porte seule cette politique publique. Je pense que l'enjeu, aujourd'hui, est que le Canton et les communes s'engagent. Cela a déjà été dit à plusieurs reprises. Un avant-projet de loi à ce sujet sera probablement déposé sous peu au Grand Conseil. Mesdames et Messieurs, je vous rends attentives et attentifs au fait que le point fondamental de cette problématique est vraiment la clé de répartition financière. C'est un bon pas en avant que d'avoir une base légale, mais cela ne suffit pas. Si on n'a pas de clé de répartition financière, on pourra dire qu'on est solidaires mais, concrètement, ce sera sans effet. Vous voyez ce que je

veux dire... Ce n'est pas avec 1 million de francs que nous pourrions répondre aux besoins en matière d'urgence sociale. Le million de francs de l'Association des communes genevoises (ACG) est bienvenu, je l'ai toujours dit et j'ai salué ce signal politique fort, mais on doit vraiment aujourd'hui recevoir des moyens beaucoup plus importants de la part des communes et du Canton.

M^{me} Beaud m'a posé lors de la session plénière précédente une question concernant les repas distribués à la salle communale de Plainpalais. En effet, 120 petits déjeuners et 240 déjeuners y ont été distribués quotidiennement. Puisque les festivals devraient normalement reprendre – je l'espère et je le souhaite – nous quittons la salle communale de Plainpalais en cette fin de mois de mars et nous nous installerons à la salle communale des Asters. Il était important pour le Conseil administratif de trouver un autre endroit afin de maintenir cette prestation. Nous avons eu l'aide de la Gérance immobilière municipale (GIM) pour trouver ce nouveau lieu.

La dernière question à laquelle je devais répondre venait de M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni et de M. Théo Keel et concernait l'association La Farce. Je crois que M. Gomez est déjà intervenu sur ce point. La Farce cherche un local de 70 m². Pour l'heure, on ne l'a pas encore trouvé, mais mon département est prêt à mettre à disposition un espace de quartier. En effet, passablement d'activités ne se déroulent pas encore comme en temps ordinaire à cause du Covid-19, il y a donc peut-être des possibilités de ce côté-là. Nous y travaillerons.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 14 septembre 2016 de M^{me} et MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Pierre Scherb, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud, Jacques Pagan, Uzma Khamis Vannini et Jean Zahno: «Il faut sauver nos petits artisans, morcelons les appels d'offres!» (M-1241 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Cette motion a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 7 mars 2017. La commission, sous la présidence de M. Simon Brandt, l'a étudiée lors des séances des 5 septembre et 19 décembre 2017. La rapporteuse remercie M^{me} Shadya Ghemati et M. Andrew Curtis pour leurs indispensables notes de séance.

¹ «Mémorial 174^e année»: Développée, 4832.

Rappel de la motion

Considérant:

- que l'accord intercantonal sur les marchés publics, la loi L 6 051 (AIMP), règle les procédures applicables par les collectivités en cas d'ouverture de marchés publics par les cantons ou les communes. Il poursuit notamment les objectifs suivants:
 - a) assurer une concurrence efficace entre les soumissionnaires;
 - b) garantir l'égalité de traitement à tous les soumissionnaires et assurer l'impartialité de l'adjudication;
 - c) assurer la transparence des procédures de passation des marchés;
 - d) permettre une utilisation parcimonieuse des deniers publics;
- que les petites entreprises artisanales locales ne comptent très souvent qu'une seule personne et ne peuvent, du fait de leur petite taille, concourir pour des appels d'offres de grande envergure. Elles ne peuvent proposer leurs services que pour des procédures de gré à gré, soit des marchés de moins de 150 000 francs pour du second œuvre et de moins de 300 000 francs pour le gros œuvre;
- que par exemple le marché de sculpture de pierre pour la rénovation partielle du Grand Théâtre, devisé à 700 000 francs, a échappé aux petites entreprises genevoises spécialisées alors que ces dernières auraient été les plus qualifiées pour effectuer ce genre de travaux délicats à forte valeur patrimoniale;
- qu'enfin les petites entreprises artisanales sont détentrices d'un savoir-faire unique qui risque de se perdre définitivement. Une action délibérée devrait donc être mise en œuvre par les pouvoirs publics afin que les petites entreprises artisanales puissent vivre, puissent se développer et puissent former les futurs artisans dont nous aurons de plus en plus besoin,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de tenir le plus grand compte possible des petites entreprises artisanales présentes sur le territoire de la ville et du canton de Genève dans les procédures d'attribution des marchés publics;
- de segmenter les appels d'offres en lots compatibles avec les procédures de gré à gré afin que les petites entreprises artisanales locales puissent aussi soumissionner sans que leur taille modeste les préterite.

¹ https://www.gc.ch/legislation/rsg/f/rsg_l6_05.html

Séance du 5 septembre 2017

Audition des motionnaires

Les deux premiers signataires MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex ayant accepté de ne pas être auditionnés, c'est M. Alfonso Gomez en tant que troisième parapheur de cette motion qui présente l'objet.

Cet objet fait suite à l'appel d'offre pour la réfection du Grand Théâtre, notamment en lien avec la taille de la pierre et des sculptures du bâtiment. Certaines entreprises genevoises n'ont malheureusement pas pu participer aux soumissions. Renseignement pris, il s'avère que ces entreprises se voient souvent refuser l'accès aux soumissions pour des grands travaux, au motif qu'elles n'ont pas la taille critique nécessaire. La Fédération des entreprises romandes (FER) aboutit aux mêmes conclusions: les petites entreprises familiales sont *de facto* souvent exclues des appels d'offres pour de grands travaux.

La volonté des motionnaires tend à connaître la possibilité de fractionner des appels d'offres pour de grands travaux, afin de permettre la participation des plus petites entreprises.

M. Alfonso Gomez estime qu'il serait judicieux d'auditionner M. Dubois, tailleur de pierres ainsi qu'un représentant de la FER puis, dans un second temps, le Conseil administratif afin de le questionner sur la légalité d'un morcellement des appels d'offres.

Questions-réponses

Qu'est-ce qui empêche les petites entreprises de répondre à ces appels d'offres? Les critères sont-ils trop contraignants? Il faudrait entendre ces petites entreprises concernées mais toutefois, à première vue, les critères imposés par la Ville de Genève seraient un écueil pour elles.

S'agit-il d'un cas isolé? D'après la Fédération des entreprises romandes (FER) il s'agit d'un phénomène généralisé dans le marché public romand, les petites entreprises n'ayant que très rarement accès aux chantiers des entités publiques.

Recours aux temporaires et aux sous-traitant-e-s: distorsion du marché? Le risque de sous-enchère est élevé. Le Canton cherche à remédier à cette problématique en autorisant les petites entreprises à gonfler momentanément leur effectif mais dans une définition temporelle rigoureuse pour pouvoir répondre à des appels d'offres importants. Actuellement ce sont des consortiums internationaux qui, en règle générale, se voient attribuer les chantiers publics.

L'article 7 alinéa 2 de l'accord intercantonal sur les marchés publics stipulant que c'est la valeur totale d'un ouvrage qui est déterminante n'empêcherait-il pas la réalisation de la deuxième invite soit la segmentation des appels d'offres? La solution pour les petites entreprises serait-elle alors de se rassembler? Cet article de l'AIMP a été conçu afin d'empêcher les stratégies d'évitement des marchés publics en créant plusieurs appels d'offres à partir d'un seul projet. En l'occurrence le montant minimal pour un appel d'offre pour un marché public tel que celui discuté présentement est de 150 000 francs. Les projets présentant un coût inférieur à cette somme ne sont pas soumis à une procédure sur invitation mais à une procédure de gré à gré. L'article 30 «consortium» du règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction prévoit que plusieurs soumissionnaires peuvent répondre à un appel d'offre en commun, à moins que l'autorité adjudicatrice ne l'ait exclu dans ses conditions. De plus, chaque répondant-e doit respecter le règlement sur la passation des marchés publics en matière de construction.

Quelle est la réelle marge de manœuvre d'une entité communale sachant qu'il s'agit d'une législation fédérale dont le but est de favoriser la concurrence et d'éviter notamment le morcellement des appels d'offres pour les marchés publics, comme le proposerait le deuxième invite de la motion? La réponse de Berne ne serait-elle pas négative car un tel morcellement ne serait pas conforme au cadre législatif fédéral adopté démocratiquement? En l'occurrence la marge de manœuvre de la Ville de Genève semble assez importante car il existe une loi genevoise (ainsi qu'un règlement d'application) traitant de l'attribution des marchés publics dans le canton.

Création sur recommandation de la Cour des comptes d'un centre de compétences dans le domaine: à qui les entreprises concernées peuvent-elles s'adresser si nécessaire? Pour l'instant le Conseil d'Etat refuse de suivre cette recommandation.

Séance du 19 décembre 2017

Prises de position et vote

Le dossier d'appel d'offres 1371-GTI concernant la taille de pierre du chantier du Grand Théâtre ayant été remis aux commissaires en octobre, le temps pour le lire a été suffisant et quelques prises de position en faveur de la motion sont exprimées sur l'objet sans aucune proposition d'amendement.

Le Mouvement citoyens genevois affirme que les procédures posent pas mal de problèmes aux artisans qui ne peuvent postuler lors d'immenses lots.

Le Parti démocrate-chrétien estime que la motion a un bon fond mais que l'application reste à définir.

Le Parti libéral-radical rejoint ce qui a été exposé, la question de la mise en œuvre pratique restant à être clarifiée, mais s'agissant de l'état d'esprit de la motion et du fait que les artisans puissent tirer leur épingle du jeu, ce parti soutiendra la motion.

Mise aux voix, la motion M-1241 est acceptée par 13 oui (1 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 1 abstention (EàG).

La présidente. La rapporteuse sur cet objet, M^{me} Martine Sumi, ne siège plus au Conseil municipal.

M. Vincent Schaller (UDC). Je vais me substituer à la rapporteuse! La motion M-1241 concernait la problématique des marchés publics, qui est toujours d'actualité. Il s'agit de savoir quelles sont les règles que notre municipalité doit suivre dans ce domaine. Ces règles sur les marchés publics, il faut le dire, posent des problèmes en permanence à la Ville de Genève. Il y a les employés des entreprises de nettoyage qui sont sous-payés; il y a les entreprises de construction qui ne respectent pas les conventions collectives de travail (CCT); il y a la concurrence déloyale des entreprises installées dans les pays où la main-d'œuvre est bon marché... Au moins quatre ou cinq objets liés aux marchés publics sont aujourd'hui à l'étude en commission des finances. Celle-ci a récemment pris l'initiative d'auditionner un avocat spécialisé en la matière.

La motion M-1241, assez ancienne mais toujours d'actualité, proposait de mieux tenir compte des entreprises genevoises lorsque des travaux sont commandés par la Ville de Genève. Pour cela, l'idée des motionnaires – dont notamment M. Alfonso Gomez, qui était à l'époque conseiller municipal – consistait à contourner la procédure d'appel d'offres exigée par les accords internationaux en commandant les travaux par petits lots, afin de rester en dessous des montants au-delà desquels la Ville de Genève est obligée de s'adresser aux entreprises de l'Europe tout entière chaque fois qu'il s'agit de planter un clou. Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs, l'idée est donc d'éviter les procédures d'appels d'offres et les concours, pour pouvoir attribuer les travaux commandés par la Ville de Genève de gré à gré directement aux entreprises locales.

La commission des finances a malheureusement reçu à ce sujet des explications dont elle pouvait se douter. En résumé, la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) interdit de saucissonner les travaux de construction pour contourner la procédure d'appel d'offres. C'est la valeur totale de l'ensemble des travaux en relation avec un même ouvrage qui est déterminante pour dire si, oui ou non, la Ville de Genève doit organiser une mise au concours. Ce système va donc

continuer à entraîner la ruine de nos entreprises locales, avec des salaires toujours plus bas et du chômage pour les travailleurs résidant à Genève.

Je voulais préciser une chose, concernant cette réglementation sur les marchés publics. Savez-vous, Mesdames et Messieurs, quel est le traité international qui contraint la Ville de Genève et toutes les communes suisses à procéder par appel d'offres? C'est l'accord entre la Suisse et l'Union européenne sur les marchés publics. Cet accord contraint toutes les communes de Suisse à s'adresser aux entreprises de l'Europe entière quand il faut rénover un bâtiment; c'est donc lui qui interdit à la Ville de Genève de commander des travaux directement aux entreprises locales. La Ville de Genève est littéralement empêchée de mener une politique proactive pour sauver les entreprises locales et éviter les licenciements. Et devinez quoi: avec sa clairvoyance habituelle, l'Union démocratique du centre a été le seul parti à refuser cet accord, à l'époque, avec...

La présidente. Je vous invite à conclure, Monsieur.

M. Vincent Schaller. ... avec l'Association des communes suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS). Je termine. L'Union démocratique du centre était le seul parti, à Berne, à défendre les intérêts de la Ville de Genève. C'est un fait qui n'est pas discutable. Or il y a ici, dans ce Conseil municipal, à ma droite et à ma gauche, des élus qui gesticulent sur la question des marchés publics – mais ces gesticulations sont parfaitement inutiles et contraires à la politique défendue par leurs partis au niveau fédéral. Il n'y a donc qu'une seule conclusion possible: pour régler ces problématiques d'appels d'offres qui nous empoisonnent la vie, l'accord entre la Suisse et l'Union européenne sur les marchés publics doit être résilié.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-1241 pose de bons principes – et c'était déjà le cas à l'époque de son dépôt. En effet, «il faut sauver le soldat entreprises de Genève», comme qui dirait! C'est absolument nécessaire!

Or contrairement à ce qu'affirment certains, l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) permet de mettre en avant d'autres critères que celui du prix, ce qui ne se fait pas assez souvent. On peut jouer sur l'économie circulaire, la formation professionnelle et les conditions sociales pour minorer jusqu'à 20% l'impact du prix des travaux prévus. C'est-à-dire que ce prix ne comptera que pour 20% dans le choix effectué. C'est tout à fait possible, selon les spécialistes du droit en la matière. Il faut donc que la Ville de Genève fasse cet effort! Au Mouvement citoyens genevois, nous faisons partie de ceux qui prônent la défense

des entreprises locales et de ce que l'on appelle l'économie circulaire – à savoir les circuits courts. Eh bien, on peut tout à fait «jouer» avec les règles actuelles de l'AIMP. Le Conseil fédéral est d'ailleurs en train de rénover cet accord.

Je rappelle que, si le problème provient effectivement de l'accord avec l'Union européenne, la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) – donc une loi suisse – a repris ce droit aujourd'hui. Or quand cette nouvelle version de l'AIMP arrivera, on pourra tout à fait ne pas l'accepter, mais cette décision sera prise au niveau cantonal. Il n'y a pas d'obligation pour les Cantons d'accepter l'AIMP. Ils peuvent très bien décider de le refuser. Genève – non pas la Ville, mais le Canton – pourrait donc choisir d'en sortir. Je pense que c'est une voie qu'il va falloir suivre, faute de quoi nos entreprises locales mourront, tout simplement. Il est déjà compliqué, pour une petite entreprise, de remplir ses soumissions! Voilà pourquoi il aurait été intéressant qu'un centre soit créé dans ce sens.

J'aimerais rappeler ici le débat sur les panneaux entourant la Nouvelle Comédie, qui avaient finalement été commandés à une entreprise espagnole. Ces panneaux sont donc venus par camions depuis l'Espagne – bonjour l'écologie et l'économie circulaire! – et les ouvriers étaient payés à Genève avec un lance-pierre à l'élastique cassé... Cela a été découvert par les syndicats et dénoncé ici par moi et par d'autres. L'excuse trouvée était: «Ah, mais c'étaient les moins chers.» Pas si sûr! Il y avait une entreprise genevoise dont le prix proposé était très proche et qui aurait parfaitement pu faire ces tôles, alors qu'elles ont finalement été pliées en Espagne, puis apportées ici et posées par des ouvriers espagnols à un prix défiant évidemment toute concurrence – mais c'était surtout sur le dos des travailleurs, ce qui est parfaitement scandaleux!

On doit donc changer de paradigme. Et on peut le faire, en Ville de Genève! Pour l'instant, le Canton est signataire de l'AIMP, mais on peut faire l'effort de minorer les prix le plus possible et de donner la priorité aux entreprises locales pour qu'elles engagent des travailleurs locaux.

La présidente. Waouh! Vous avez parlé pendant quatre minutes pile, Monsieur Sormanni! Incroyable! Merci beaucoup! (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (PLR). Je vais essayer de battre le record de M. Sormanni... La motion M-1241 a été déposée au Conseil municipal le 14 septembre 2016. Quasiment cinq ans plus tard, nous la traitons enfin... alors qu'elle a été votée en commission le 19 décembre 2017. On peut dire que nous ne travaillons pas vite! Évidemment, entre le moment où nous avons voté cette motion en commission et aujourd'hui, la situation a un peu évolué et nous avons pu nous renseigner davantage sur les marchés publics.

Néanmoins, le Parti libéral-radical ne changera pas la position qu'il a adoptée en commission et continuera d'accepter cette motion. Pourquoi? C'est une espèce de coup de gueule de notre part, car nous ne trouvons pas normal que ces procédures de marchés publics mettent les petits artisans locaux dans des situations délicates. Nous souhaitons soutenir le tissu local – et cela, d'autant plus en cette période extrêmement difficile. Par conséquent, le Parti libéral-radical votera de nouveau aujourd'hui la motion M-1241, même si elle est «illégal», pour donner un signal et montrer qu'il continue, quoi qu'il en soit, à soutenir le petit commerce.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. J'interviendrai rapidement au sujet du marché de la construction, qui concerne le département que je préside; mon collègue Alfonso Gomez complétera en donnant des informations sur la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) et la manière dont les marchés publics sont travaillés et mis en œuvre dans son propre département.

Premièrement, il faut se rappeler l'historique des marchés publics. D'une manière générale, ils avaient du sens, à l'époque, mais ils souffrent évidemment de certains travers que vous avez toutes et tous évoqués à juste titre, Mesdames et Messieurs. Il est vrai que ce système occasionne des injustices, en particulier dans le soutien du tissu local de nos entreprises.

Le marché de la construction est très particulier. Mon département a l'obligation de respecter scrupuleusement tous les règlements en la matière et il met un point d'honneur à toujours procéder dans le respect des lois en vigueur, qu'elles soient cantonales, intercantionales ou nationales. Toutefois, comme l'expliquait M. Sormanni, on a certaines marges de manœuvre. Par exemple, mon département fait des appels d'offres ciblés par métier. Il évite de lancer des appels d'offres très généraux car, comme cela a été relevé, seules des entreprises de très grande taille peuvent y répondre, pénalisant ainsi et même excluant les petites entreprises. Mon département, dans le cadre qui lui est imposé, privilégie donc les petites entreprises locales qui peuvent répondre à de plus petits appels d'offres, en essayant de séparer les appels en lots cohérents. Par exemple, pour une construction de logements, on attribuera les armoires à un lot, les portes à un deuxième lot et les fenêtres à un troisième lot, même si ces trois lots sont tous liés à de la menuiserie.

En revanche, les procédures de marchés ouverts ou de marchés sur invitation sont toujours liées au volume global des travaux, même si l'appel d'offres est divisé en plusieurs lots. Une même entreprise pourrait donc remporter l'ensemble des lots et cela permet de respecter l'AIMP, qui prévoit la mise en concurrence des entreprises. Les lots doivent aussi avoir une continuité en matière de responsabilité: la même entreprise doit fabriquer, transporter et poser le produit

commandé; ces étapes constituent un même travail. On évite donc de faire fabriquer une porte par une entreprise, puis de la faire transporter par une autre et poser par une troisième, par exemple.

Cela dit, il est évident que la législation évolue. Certains collaborateurs et certaines collaboratrices au sein de mon département participent à des groupes de travail très pointus sur l'évolution de la législation de l'AIMP, justement pour que nous puissions l'appliquer au plus juste et qu'il n'y ait pas de problèmes lors des contrôles. Enfin, Mesdames et Messieurs, en ce qui concerne les plaintes que vous avez énoncées à ce sujet et vos regrets – que je partage – je vous invite à contacter vos conseillers nationaux et vos conseillers aux États, et à faire du lobbying auprès des Chambres fédérales pour que l'AIMP puisse être modifié dans le sens souhaité. Je vous remercie de votre attention.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté sans opposition (69 oui et 1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de tenir le plus grand compte possible des petites entreprises artisanales présentes sur le territoire de la ville et du canton de Genève dans les procédures d'attribution des marchés publics;
- de segmenter les appels d'offres en lots compatibles avec les procédures de gré à gré afin que les petites entreprises artisanales locales puissent aussi soumissionner sans que leur taille modeste les préterite.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 2 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Lionel Ricou, François Bärtschi, Maria Vittoria Romano, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Amar Madani et Albane Schlechten: «Baignade dans le Rhône: accompagner plutôt qu'interdire» (M-1257 A)¹.

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, sous la présidence de M. Ulrich Jotterand, a étudié cette motion lors des séances des 3 octobre 2017 et 9 janvier 2018. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la demande de la population est forte pour des espaces de nature et de détente en ville et pour un accès accru à l'eau;
- que les rives du Rhône le long du sentier des Saules sont depuis longtemps un lieu de baignade à Genève;
- que, depuis l'installation par le Canton de Genève de trois pontons en 2011, la pratique de la baignade a explosé dans cet espace relativement bien préservé, confirmant l'engouement de la population pour ce type d'espace et de loisirs;
- que la baignade est pratiquée par une grande diversité de population (jeunes, personnes âgées, familles, touristes);
- que la baignade dans le Rhône reste dangereuse en raison, d'une part, des fluctuations de niveau et de courant du fleuve et, d'autre part, de la jonction avec les eaux froides de l'Arve à la pointe de la Jonction;
- que le Conseil administratif de la Ville de Genève a souhaité interdire la baignade pour éviter les accidents au printemps 2016;
- qu'une interdiction de la baignade ne résout pas les problèmes de sécurité ni ne freine la popularité des lieux et de la baignade estivale, comme en a convenu le Département cantonal de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA);

¹ «Mémorial 174^e année»: Développée, 7427.

Motion: baignade dans le Rhône

- que des mesures d’accompagnement à la baignade simples et légères (bouées, signalisation des sorties d’eau, panneau de sensibilisation et d’information sur les sorties d’eau, douches et plages existantes, voire des couloirs de nage) existent et ont déjà été testées avec succès dans d’autres cantons suisses,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, d’entente avec les autorités cantonales, de soutenir activement la mise en place de mesures légères et le développement d’actions de sensibilisation visant à accompagner la pratique de la baignade dans le Rhône.

Séance du 3 octobre 2017

Audition de M. Simon Gaberell, représentant des motionnaires

Cette motion est née à la suite d’un changement de pratique inhérent à la densification de la ville et des besoins accrus que les gens peuvent avoir en termes d’espaces publics. En 2011, le Canton a aménagé trois pontons en bois le long du sentier des Saules, améliorant ainsi l’accès à l’eau. Cela a généré un nouveau public. Une buvette, qui organise des événements divers, s’est ensuite installée. En peu de temps, une large population a occupé cet espace qui ne propose plus un seul mètre carré de libre. Il espère que la plage des Eaux-Vives permettra de diminuer le nombre de personnes sur ce sentier.

Plusieurs groupes ont signé cette motion, chacun ayant des visions différentes sur les actions à mener mais chacun estimant que les pouvoirs publics doivent accompagner cet usage accru. Les habitants des falaises de Saint-Jean sont incommodés par des nuisances sonores. Enfin, il convient de réfléchir à l’aménagement d’un nouvel espace public. Certains groupes aimeraient des mesures de prévention légères alors que d’autres préconisent des bains fermés.

Les responsabilités sont compliquées dès lors que le terrain relève du Canton et de la Ville de Genève. En simplifiant, le Canton est responsable du fleuve alors que la Ville est responsable du sentier. Il est donc nécessaire de coordonner les services de la Ville de Genève et du Canton pour mieux gérer ce lieu. Il cite différents exemples en Suisse, notamment le long de l’Aar, dont il est possible de s’inspirer.

Discussion et vote

Un commissaire du Parti socialiste signale que l’interdiction de la baignade qui est évoquée est plus ancienne que 2016 et concerne certainement l’interdiction de sauter depuis le pont.

M. Gaberell acquiesce et remarque que différentes réflexions avaient été menées, comme l’installation d’un filet sous le pont. Il ajoute que le dossier a

depuis lors été repris par M. Barthassat qui a fait installer trois bouées dans le Rhône. Il précise qu'un projet de prévention par les pairs est également développé, un projet qui s'est élargi de l'unique problématique de la drogue à celle, plus large, de la sécurité.

Ce même commissaire observe que des aménagements ont été réalisés mais il remarque que c'est insuffisant et il se demande ce qui manque encore, notamment à l'égard des grillades et de l'hygiène. Il se demande par ailleurs comment cette motion peut lier la résolution de cette problématique et celle de la sécurité.

M. Gaberell répond que des réalisations ont en effet été menées cet été. Il observe qu'il n'y a pas eu de campagne de sensibilisation. Il signale ensuite que les sorties du Rhône ne sont pas indiquées. Il explique alors que les personnes qui se noient sont souvent des personnes qui ne connaissent pas l'endroit et il pense qu'il serait intéressant de faciliter la sortie des gens. Il remarque encore que de nombreuses personnes paniquent lorsqu'elles dépassent le cap de la pointe de la Jonction et il mentionne qu'il serait simple d'indiquer qu'il existe encore deux plages. Cela étant, il explique que son groupe estime que la baignade en rivière est dangereuse. Mais il pense que les pouvoirs publics peuvent accompagner cette baignade.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare avoir signé cette motion. Elle mentionne partager les observations de M. Gaberell. Elle invite alors la commission à entendre les pompiers qui sont confrontés tous les étés à cette problématique. Elle suggère également que les commissaires visitent les pompiers pour observer leurs activités sur le Rhône. Elle déclare en l'occurrence que rien n'était organisé par la Ville de Genève jusqu'à il y a deux ans et elle mentionne que les pompiers envoyaient malgré tout deux hommes sur place pour prévenir les noyades.

Une autre commissaire d'Ensemble à gauche demande s'il pourrait être intéressant que la commission fasse un travail d'investigation comme elle l'avait fait il y a quatre ans pour la motion demandant des bains. Elle remarque que les pratiques ont changé depuis lors et elle pense que l'avantage de mener plusieurs auditions permettra de constituer un dossier très complet et actuel.

M. Gaberell répond que c'est une question politique et il pense que c'est à la commission d'estimer la nécessité de réactualiser ces données ou de donner un signal politique au Conseil administratif.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare avoir été stupéfaite par les variations de hauteur de l'eau lorsque le barrage ouvre les vannes. Elle pense qu'il pourrait être utile d'auditionner les Services industriels de Genève (SIG) et elle se demande si une information ne pourrait pas être donnée à cet égard.

M. Gaberell répond que rien n'indique le changement de courant alors qu'il pourrait être facile de trouver des solutions avec des drapeaux ou des sirènes.

Cette même commissaire évoque ensuite les sorties du fleuve et elle demande s'il y a des enrochements qui empêchent les gens de sortir.

M. Gaberell répond que les sorties sont constituées par des escaliers qui donnent sur les pontons. Mais il mentionne que le nageur qui n'est pas prévoyant et qui rate l'escalier doit nager à contre-courant pour s'agripper aux marches. Il pense que des enrochements pourraient être envisagés pour faciliter les sorties.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'il est interdit de se baigner.

M. Gaberell répond qu'il est interdit de se baigner en amont du pont Sous-Terre ou de sauter de ce pont. Mais il mentionne qu'en aval, la baignade est légale.

Le même commissaire ne croit pas que les mesures envisagées soient très légères. Il ajoute que le libellé de la motion ne lui plaît pas. Il se demande en fin de compte comment de tels projets vont être menés et si c'est le Conseil administratif qui doit convaincre le Conseil d'Etat de mener à bien ces travaux.

M. Gaberell répond qu'il faut comprendre que les services doivent travailler en coordination afin de ne pas créer de problème. Il pense par ailleurs que des panneaux, des drapeaux ou des sirènes ne sont pas des mesures très lourdes.

Le même commissaire déclare que le Conseil administratif peut réaliser ces mesures. Il se demande pourquoi impliquer le Canton.

M. Gaberell répond que l'eau relève du Canton. Il signale qu'une motion a été déposée par le Mouvement citoyens genevois au Grand Conseil allant dans le même sens.

Une commissaire d'Ensemble à gauche signale par ailleurs que ce sont les pompiers de la Ville de Genève qui interviennent sur le fleuve.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que la motion M-975 sur les bains publics, traitée de 2011 à 2012 par la commission, avait entraîné l'audition de toute la République, et elle mentionne que les commissaires avaient finalement refusé cette motion à une faible majorité en raison des questions sécuritaires. Elle remarque que des mesures sonores ne pourraient pas être très appréciées par les riverains. Elle indique alors que vingt personnes se noient chaque année dans le Rhône.

M. Gaberell répond qu'il y a moins de morts dans le fleuve.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que cette motion demande de prendre en compte la réalité. Elle remarque que la Ville de Genève ne veut pas s'occuper de cette question alors que le Service d'incendie et de secours (SIS) doit au final intervenir.

Un commissaire du Parti socialiste remarque que la motion sur les bains publics a été acceptée en commission et il rappelle que des aménagements avaient été réalisés. Il signale qu'il y a par ailleurs une dimension sociale à l'égard des personnes qui se noient. Il se demande s'il n'y a pas de suicides et si la police ne pourrait pas répondre à cette question.

M. Gaberell l'ignore.

Une commissaire d'Ensemble à gauche signale qu'il y a eu deux motions, soit la motion M-975 pour des bains publics pérennes au fil du Rhône qui a été retirée, alors que la motion M-901 a été acceptée. Elle rappelle que la police indiquait que les noyades n'étaient pas inhérentes à l'abus de produits ou d'alcool et que certains bons nageurs se noyaient de temps à autre.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose l'audition de M. Wisard.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que le risque acceptable indiqué dans la motion M-975 est un mort par siècle. Or, elle remarque que le nombre de victimes est beaucoup plus important. Et elle mentionne que ces personnes ne semblent pas connaître le fleuve.

Le président remarque qu'il y a différentes demandes d'audition.

Un commissaire du Parti libéral-radical propose l'audition de M. Pagani et de ses services avant toute autre audition.

Une commissaire d'Ensemble à gauche pense qu'il faudrait avoir une vision de la situation réelle sur le terrain qui existe depuis deux ans et elle remarque que ce sont donc les personnes qui connaissent le terrain qu'il faut entendre.

M. Gaberell ajoute qu'il est également possible d'entendre l'association qui s'occupe de la buvette.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que les commissions débutent toujours les auditions par celles des magistrats.

M. Gaberell remarque qu'il faudrait entendre M. Barazzone. Cela étant, il mentionne que la commission doit se décider si elle souhaite refaire toutes ces auditions.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle qu'une motion n'est pas contraignante et elle pense que la situation ne s'est pas améliorée. Elle ajoute qu'il est possible de transformer cette motion en résolution.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que l'objectif est d'avoir des aménagements plus ambitieux au printemps prochain. Elle ne croit pas que de nouvelles auditions permettront de donner plus de poids à cette motion.

Une commissaire du Parti socialiste déclare partager cet avis et propose simplement l'audition des pompiers afin d'alimenter le rapport.

Une commissaire d'Ensemble à gauche pense que cette alternative peut être intéressante, ce d'autant plus si des instances qui n'avaient pas été entendues sont auditionnées. Elle pense qu'entendre l'une des associations actives dans ce secteur pourrait être également intéressant.

Le président propose dans un premier temps de prendre connaissance d'un rapport antérieur.

Le président passe au vote du renvoi immédiat de la motion au Conseil administratif.

Par 7 non (2 EàG, 1 Ve, 4 S) contre 7 oui (1 UDC, 2 LR, 2 DC, 2 MCG) et 1 abstention (LR), le renvoi est refusé

Le président propose alors que les commissaires prennent connaissance des rapports antérieurs avant de voter les auditions.

Par 7 oui (2 MCG, 2 DC, 2 LR, 1 UDC) contre 1 non (Ve) et 7 abstentions (4 S, 2 EàG, 1 LR), la proposition est acceptée.

Séance du 9 janvier 2018

Le président demande si les commissaires ont des demandes d'audition ou de complément d'information. Cas échéant, il passe à la discussion.

M. Gaberell déclare remercier le président pour l'envoi des différents documents. Il évoque ensuite une motion du Mouvement citoyens genevois déposée devant le Grand Conseil et il remarque que cet objet est bien mieux rédigé que sa propre motion. Il propose dès lors de reprendre la motion du Mouvement citoyens genevois, qui est en outre plus précise, en guise d'amendement: «notamment à faire placer des panneaux d'information renseignant les baigneurs sur les conditions du fleuve (température de l'eau, force du courant), respectivement un système d'alerte indiquant aux nageurs une soudaine augmentation du débit du fleuve».

Une commissaire du Parti libéral-radical remarque qu'il est ennuyeux de voir les chamailleries entre la Ville et le Canton à propos du Rhône lorsque l'on constate les mesures prises depuis des années entre différentes communes à l'égard des pistes de ski, en montagne.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois pense qu'il est en effet pertinent d'aller dans le même sens que le Canton afin d'avertir la population des risques existants. Elle rappelle en outre qu'informer les gens permet de diminuer la responsabilité des entités publiques.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare partager cette opinion. Mais elle mentionne que les membres de son groupe vont s'abstenir en attendant le caucus.

Une commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe acceptera la proposition avec l'amendement de M. Gaberell.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre mentionne que son groupe acceptera également la proposition amendée. Il ajoute qu'il faudrait que le rapport indique bien qu'il s'agit d'avertir les gens.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque qu'à Chancy, les tirs militaires sont affichés sur des panneaux et qu'il est nécessaire d'en tenir compte lorsque l'on se promène. Elle se demande s'il ne faudrait pas pratiquer un système d'affichage et ajouter «que les gens se baignent sous leur propre responsabilité».

Le président observe qu'il s'agit d'une recommandation.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe votera cet objet tout en partageant les propos du commissaire de l'Union démocratique du centre.

Le président passe au vote de l'amendement: «notamment en faisant placer des panneaux d'information renseignant les baigneurs sur les conditions du fleuve (température de l'eau, force du courant), respectivement un système d'alerte indiquant aux nageurs une soudaine augmentation du débit du fleuve».

Par 13 oui (1 MCG, 2 UDC, 3 LR, 2 DC, 1 Ve, 4 S), l'amendement est accepté.

Le président passe au vote de la recommandation: «que les gens se baignent sous leur propre responsabilité».

Par 13 oui (1 MCG, 2 UDC, 3 LR, 2 DC, 1 Ve, 4 S), la recommandation est acceptée.

Le président passe au vote de la motion M-1257.

Par 10 oui (1 MCG, 2 UDC, 2 DC, 1 Ve, 4 S) et 3 abstentions (LR), la motion est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, d'entente avec les autorités cantonales, de soutenir activement la mise en place de mesures légères et le développement d'actions de sensibilisation visant à accompagner la pratique de la baignade dans le Rhône, notamment en faisant placer des panneaux

Motion: baignade dans le Rhône

d'information renseignant les baigneurs sur les conditions du fleuve (température de l'eau, force du courant), respectivement un système d'alerte indiquant aux nageurs une soudaine augmentation du débit du fleuve.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de rappeler que les gens se baignent sous leur propre responsabilité.

M^{me} Danièle Magnin, rapporteuse (MCG). Le lieu dont nous parlons ici attire les bons nageurs, qui se baignent dans le Rhône et sautent dans l'eau depuis le pont de Sous-Terre. Il y a pourtant une interdiction de la baignade, mais elle n'est pas vraiment respectée. Je me permets de rappeler cette histoire cocasse: des dames qui voulaient se baigner pouvaient ôter le haut de leur maillot dans l'eau, mais pas sur la terre ferme! C'était une genevoiserie de plus, qui avait beaucoup amusé la république...

Cela dit, on assiste chaque année à des noyades dans le Rhône et c'est un peu difficile à accepter. Voilà pourquoi les auteurs de la motion M-1257 avaient demandé au Conseil administratif de «soutenir activement la mise en place de mesures légères et le développement d'actions de sensibilisation visant à accompagner la pratique de la baignade dans le Rhône». Ils se réjouissaient évidemment de nous présenter leur position, que nous pouvons tout à fait comprendre. Se posait toutefois la question de la responsabilité en cas d'accident. En effet, Genève a cette particularité que les cours d'eau appartiennent au Canton et les rives aux communes. Cela peut poser problème dans un cas comme celui-là.

Nous sommes arrivés à la conclusion qu'on pouvait amender cette motion en précisant comment on voulait que les mesures et le développement d'actions de sensibilisation se mettent en place. Il s'agit notamment de «faire placer des panneaux d'information renseignant les baigneurs sur les conditions du fleuve (température de l'eau, force du courant), respectivement un système d'alerte indiquant aux nageurs une soudaine augmentation du débit du fleuve». En effet, à cause du barrage du Seujet tout proche, les augmentations de débit du fleuve peuvent être assez soudaines.

On a constaté par ailleurs que des baigneurs peuvent traverser le fleuve d'un côté à l'autre à un moment où le fleuve a une certaine température et vouloir revenir alors que la température a baissé ou que le courant a changé. Ces gens s'étant peut-être fatigués à l'aller, c'est dangereux. Par-dessus le marché, l'Arve arrive à la Jonction avec son débit et sa température, voire sa propre couleur d'eau – cela se voit très bien sur les photos – qui peuvent être différents par rapport au Rhône.

Compte tenu de tous ces éléments, la commission de l'aménagement et de l'environnement a décidé par 10 oui (une voix du Mouvement citoyens genevois, deux voix de l'Union démocratique du centre, deux voix du Parti démocrate-chrétien, une voix des Verts et quatre voix des socialistes) et 3 abstentions du Parti libéral-radical d'accepter la motion M-1257 amendée. J'invite donc le plénum à la voter.

M. Pierre de Boccard (PLR). Le Parti libéral-radical s'était effectivement abstenu lors du vote de la motion M-1257 en commission, afin de pouvoir en reparler au sein du groupe et de fixer sa position définitive. Il revient aujourd'hui sur son vote de commission en étant favorable à la motion M-1257 amendée, pour une baignade dans le Rhône accompagnée plutôt qu'interdite. La commission de l'aménagement et de l'environnement a également voté une recommandation consistant à rappeler que les gens se baignent sous leur propre responsabilité. Il y a eu sur cette question tout un vaudeville avec M. Pagani, qui voulait mettre des herses au-dessus du pont de Sous-Terre. Nous ne voulons pas de ça, mais il faut rappeler aux gens qu'ils se baignent sous leur propre responsabilité et que ce n'est pas toujours à l'Etat de s'occuper de suivre le quidam chaque fois qu'il saute du pont ou qu'il plonge dans le Rhône.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, j'aimerais revenir très rapidement sur toutes les mesures – de prévention, notamment – mises en place par la Ville et l'Etat de Genève pour essayer d'apporter une solution à cette situation et, en tout cas, de diminuer les risques de noyade. Trois pontons ont été réalisés sur le Rhône, une formation continue du Service d'incendie et de secours (SIS) en matière de sauvetage aquatique existe depuis 2011, l'action «Lâche pas ta bouée!» a reçu des soutiens, un flyer de prévention a été édité en plusieurs langues en 2016, le SIS a acheté sept bouées à lancer sur les berges avec l'indication du numéro d'urgence à appeler, chaque bouée portant par ailleurs un numéro spécifique pour améliorer la localisation d'un accident. Je mentionnerai aussi les journées de sensibilisation sur les dangers de la nage dans le Rhône, organisées par les services du Canton, le SIS et la police. Durant les périodes caniculaires, les bateaux du SIS assurent une présence renforcée. Il y a eu également des formations au prompt sauvetage et au lancer de corde pour les agents de la police municipale (APM).

Vous voyez donc que beaucoup de choses ont été faites. Cependant, comme certaines et certains l'ont dit au cours de ce débat, une interdiction de la baignade serait illusoire. Un contrôle sur ce périmètre extrêmement étendu donnerait même un faux sentiment de sécurité, dirais-je. Je crois donc que les seules voies à suivre sont celle de la prévention et, surtout, celle de la responsabilité

individuelle couplée à une meilleure conscience des risques. En effet, il est forcément plus dangereux de nager dans un cours d'eau qu'en piscine. Sur ce plan, les collectivités publiques peuvent limiter les risques par des aménagements et des actions de prévention, ce qu'elles font déjà. Mais je répète que c'est ensuite à chacun et à chacune de compter sur sa propre connaissance du fleuve et sur sa responsabilité individuelle.

La présidente. Je mets aux voix le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1257 telle qu'elle a été amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je rappelle qu'elle a également été assortie d'une recommandation.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (67 oui), assortie de la recommandation de la commission.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, d'entente avec les autorités cantonales, de soutenir activement la mise en place de mesures légères et le développement d'actions de sensibilisation visant à accompagner la pratique de la baignade dans le Rhône, notamment en faisant placer des panneaux d'information renseignant les baigneurs sur les conditions du fleuve (température de l'eau, force du courant), respectivement un système d'alerte indiquant aux nageurs une soudaine augmentation du débit du fleuve.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de rappeler que les gens se baignent sous leur propre responsabilité.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 27 avril 2016 de M^{mes} et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Maria Pérez et Brigitte Studer: «Pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés» (M-1227 A)¹.

Rapport de M. Régis de Battista.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 7 mars 2017. Elle a été traitée, sous les présidences de M^{mes} Natacha Buffet-Desfayes et Jannick Frigenti Empana, le 29 mars 2017, le 21 juin 2017 et le 21 février 2018. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Nour Zumofen, Shadya Ghemati et M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie chaleureusement.

Rappel de la motion

Considérant:

- la diversité des approches architecturales, constructives et typologiques qu'offrent aujourd'hui la construction et l'aménagement;
- la richesse et la variété des milieux professionnels actifs dans le bassin genevois;
- le haut niveau de qualification de nombreuses et nombreux fonctionnaires du département municipal des constructions et de l'aménagement et de son Service de l'aménagement urbain et de la mobilité;
- que, pour assurer la possibilité d'exploiter au mieux cette diversité, il importe de créer un roulement des membres des jurys de concours d'architecture et d'aménagement;
- l'enjeu systématiquement important pour la Ville du résultat de ces concours en termes de résultat construit, de possibilité d'innovation, de choix de technicité, etc.;
- l'enjeu systématiquement important pour les bureaux lauréats de concours, que ce soit en volume de travail ou en termes de renommée;
- l'importance d'assurer que les concours soient de véritables occasions de débats, de confrontation et de choix architecturaux riches et divers;
- le fait que les membres d'un jury participent à l'élaboration du programme du concours;
- le nombre relativement peu élevé de concours initiés par la Ville de Genève,

¹ «Mémorial 174^e année»: Développée, 4826.

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assurer que les jurys de concours d'architecture et d'aménagement organisés par la Ville de Genève, seule ou avec d'autres maîtres d'ouvrage – publics, privés, fondations ou autres –, soient représentatifs de la richesse et de la diversité des milieux professionnels liés à la construction;
- de prendre à cette fin les mesures pour que chaque personne, professionnelle de la construction ou non, fonctionnaire ou non, participe au maximum une fois tous les deux ans à un jury d'architecture ou d'aménagement.

Séance du 29 mars 2017

Audition de M. Gisselbaek, un des auteurs du projet

M. Gisselbaek informe d'abord qu'il apprécie le fait que la Ville de Genève organise des concours d'architecture, et précise qu'en tant qu'architecte, il s'est lui-même toujours abstenu de se porter candidat à ces concours depuis qu'il est conseiller municipal au sein de la Ville.

Il déclare que la présente motion découle d'un certain nombre d'interrogations qu'ont suscitées ces concours d'architecture, notamment le concours pour la construction d'un immeuble de logements économiques à la rue Louis-Favre, dont le lauréat a présenté le seul projet qui devra faire l'objet d'une dérogation compte tenu de la hauteur de l'immeuble, sachant pourtant que d'autres projets offraient une même surface de logements à une hauteur moindre. Dès lors, compte tenu des particularités du quartier des Grottes et des réactions vives que peut susciter la construction d'un immeuble de dix étages, il se dit surpris d'un tel choix de la part des membres du jury de concours.

Partant de ce constat, il dit avoir étudié les différents résultats des concours d'architecture menés par la Ville de Genève, et souligne l'importance des enjeux qu'ils recouvrent pour les bureaux d'architectes qui y participent en termes de visibilité, de renommée et d'honoraires. Il rapporte qu'il s'est alors aperçu de la présence systématique de M^{me} Charollais à la présidence, puis à la vice-présidence des vingt-deux derniers jurys de concours (remplacée à deux reprises par M. Meylan).

Ayant lui-même participé à un jury de concours organisé par la Ville de Genève en tant que membre de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, il dit avoir personnellement pu constater la position ainsi que le tempérament particulièrement influent de M^{me} Charollais, chargée par ailleurs de désigner les membres du jury, qui somme toute n'appartiennent pas à une famille de pensée radicalement différente de la sienne. De plus, il ajoute qu'en tant de codirectrice du DPBA, cette dernière est particulièrement influente puisqu'il lui incombe de distribuer la majorité des mandats en Ville de Genève, ce qui peut

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

s'avérer relativement dissuasif pour l'affirmation d'un éventuel désaccord de la part des architectes qui composent le jury et qui se sentent bien souvent honorés d'en faire partie.

Après avoir consulté les différents concours d'architecture organisés par la Ville de Genève entre 2006 et 2012, qui par ailleurs sont relativement peu nombreux, il relève que sur cinq concours dédiés au logement, trois d'entre eux ont été remportés par M. Jean-Pierre Jaccaud et note que ce dernier a présidé une fois le jury. De la même manière, il remarque que les deux concours d'architecture en vue de la construction de passerelles ont été remportés par M. Dupraz, et notamment que le bureau d'architectes ESTAR a remporté deux concours.

Sans remettre en cause les qualités professionnelles et les talents des lauréats, il considère néanmoins qu'il serait adéquat de privilégier des jurys de compositions différentes, dont les critères de sélection reposent sur des points de vue divergents, afin de ne pas retrouver systématiquement le même type d'architecture récompensé. A ce titre, il exprime son désaccord avec les propos de M. Pagani lorsque ce dernier affirme que les concours d'architecture sont chargés de désigner le «meilleur» projet, puisque selon lui, il s'agit de désigner un «bon projet», selon des critères et des préférences particuliers. En effet, il relève que des projets désignés dans des contextes privés ou encore au sein d'autres communes illustrent la diversité des approches, des manières de concevoir l'architecture, et des expériences, diversité qui tend selon lui à faire défaut à la Ville de Genève.

Par conséquent, il regrette que ces concours ne débouchent pas sur une plus grande diversité et sur davantage de tentatives, d'expériences, de dialogues, dans la mesure où il considère que la Ville de Genève doit aussi constituer le lieu du débat architectural, ce qui lui semble pourtant être quelque peu occulté. En effet, bien qu'il soit possible de dégager quelques contre-exemples à ses déclarations, il semblerait qu'une tendance se dessine puisque de nombreux immeubles se ressemblent passablement. De plus, à ceux qui rétorqueraient que les dossiers des concours sont anonymes, il relève que pour les connaisseurs, il est aisé de reconnaître la mise en page propre à chaque bureau et ainsi d'identifier les candidats.

En outre, il s'étonne de constater que systématiquement les décisions du jury sont unanimes. A ce titre, il relate son expérience personnelle en tant que membre d'un jury, et souligne l'effet persuasif que le groupe peut exercer sur un membre qui, seul, exprimerait une opinion divergente, ainsi que le courage et la fermeté dont doit faire œuvre un architecte impressionné et honoré de faire partie du jury, afin de maintenir sa position, et ne pas se satisfaire d'avoir réussi à porter son projet favori à la deuxième place par exemple.

Compte tenu de tous ces éléments et des nombreux architectes qui composent le DPBA, cette motion demande au Conseil administratif d'assurer que les jurys

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

de concours d'architecture et d'aménagement organisés par la Ville de Genève, seule ou avec d'autres maîtres d'ouvrage – publics, privés, fondations ou autres –, soient représentatifs de la richesse et de la diversité des milieux professionnels liés à la construction d'une part. Et de prendre à cette fin les mesures pour que chaque personne, professionnelle de la construction ou non, fonctionnaire ou non, participe au maximum une fois tous les deux ans à un jury d'architecture ou d'aménagement d'autre part.

En effet, compte tenu du nombre relativement restreint de concours d'architecture organisés par la Ville de Genève (trois en 2014, deux en 2015; aucun en 2016), il considère que de telles propositions sont relativement faciles à mettre en œuvre. Enfin, bien que la seule approche adoptée soit respectable, il estime que la Ville de Genève s'enrichirait de la multiplication des visions, qui à ce jour ne peuvent s'exprimer à travers les concours de la Ville.

Questions-réponses

Une commissaire souligne l'intérêt d'une telle motion et se demande si de manière générale, les participants à ce type de concours sont nombreux. Elle suppose que si les bureaux d'architectes éprouvaient le sentiment que les jeux étaient quelque peu biaisés, une baisse de participation se ferait sentir compte tenu des frais et de l'implication importante engagés par chacun des candidats.

M. Gisselbaek répond qu'il s'agit de concours internationaux et évoque par exemple le concours Bastion de Saint-Antoine qui a rassemblé 91 dossiers. Il ajoute qu'à titre personnel, il connaît de nombreux architectes qui ne participent plus aux concours de la Ville de Genève puisqu'il est rare de dénombrer des architectes genevois parmi les candidats. En effet, on compte essentiellement de jeunes architectes qui débutent, quelques habitués fervents de ce type d'exercice, et surtout de plus en plus de candidats étrangers. Enfin, il confirme que les frais qu'engendre la constitution d'un dossier sont élevés puisqu'ils représentent un minimum de 30 000 francs pour un bureau.

La même commissaire s'interroge sur le processus en vigueur pour les concours d'architecture du Canton de Genève ou d'autres villes comme celle de Lausanne.

M. Gisselbaek répond que ses recherches à ce sujet n'ont pas abouti.

Un commissaire se dit favorable à une telle motion mais rappelle toutefois que le Conseil municipal a déjà cherché à modifier les procédures de concours afin d'inclure des représentants du Conseil municipal au jury, en vain. Dès lors que les motions antérieures du Conseil municipal n'ont pas abouti, il s'interroge sur la possibilité d'envisager une forme différente et plus contraignante que la motion afin que ces considérations engendrent des changements réels.

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

Un commissaire exprime sa satisfaction de voir apparaître une telle motion, déposée par le groupe Ensemble à gauche qui plus est. Il déclare que suite à de nombreux échanges, il relève également que de nombreux architectes genevois ne souhaitent plus participer aux concours d'architecture organisés par la Ville de Genève dans la mesure où M^{me} Charollais, qui semble très influente, fait l'objet de forts soupçons au niveau de l'attribution des mandats et des lauréats. Il ajoute que la motion déposée quelques années plus tôt afin d'inclure des conseillers municipaux au sein des jurys de concours ne concerne pas uniquement le domaine de l'architecture mais aussi celui de la culture puisqu'il semblerait également que dans ce cadre, le magistrat nomme également toujours les mêmes personnes.

Il se dit scandalisé de constater qu'un architecte, aussi talentueux soit-il, ne puisse pas participer à un concours organisé par la Ville de Genève compte tenu de son statut d'élu au sein du parlement municipal.

Il termine en attirant l'attention des commissaires quant au risque d'ingérence puisqu'il n'appartient pas au Conseil municipal d'intervenir au niveau de l'opérationnel. Dès lors, il considère qu'il serait judicieux de s'interroger sur la manière dont procèdent d'autres grandes villes de Suisse comme Berne ou Zurich, qui peuvent s'avérer inspirantes afin de favoriser la rotation de la présidence et de la vice-présidence au sein des jurys de concours.

M. Gisselbaek répond qu'il ignore comment procèdent les autres villes de Suisse et précise qu'il a cherché à savoir ce qu'il en est pour la Ville de Lausanne en particulier, sans succès.

Le même commissaire estime qu'il s'agit d'une piste à explorer afin que la commission des travaux et des constructions mène une réflexion sur les moyens à sa disposition pour proposer un type d'objet plus contraignant qu'une motion, et dont le Conseil administratif ne pourrait pas faire abstraction.

M. Gisselbaek relève que le Conseil municipal peut toutefois agir sur le budget, qui pourrait être conditionné en cas d'acceptation de la motion par sa majorité.

Un commissaire remercie les signataires pour le dépôt de cette motion. Dans un souci démocratique, il s'interroge sur la possibilité pour le Conseil municipal de composer le jury de ces concours à partir d'une liste fermée.

Un commissaire s'interroge sur l'utilité du budget qui est dédié à ces concours et demande si les participants reçoivent une rémunération.

M. Gisselbaek explique que le budget sert à rémunérer le jury, le travail et l'organisation réalisés en amont, et à l'attribution des prix pour les cinq premiers projets, qui s'élèvent à près de 100 000 francs au total. Sachant que le coût de la réalisation d'un projet est d'environ 30 000 francs au minimum, il mentionne par exemple le cas du concours pour la réhabilitation de l'Ancien

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

Manège pour lequel le premier prix s'est élevé à 40 000 francs, le deuxième prix à 35 000 francs et le troisième prix à 16 000 francs. Ainsi, les autres candidats qui ne figurent pas en tête du classement ne reçoivent aucune rémunération. Compte tenu du travail et des coûts importants engendrés, il insiste sur l'importance que le jury soit indépendant et délibère dans de bonnes conditions afin que chacun puisse avoir l'opportunité de remporter le premier prix.

Le même commissaire souhaite s'assurer que les conseillers municipaux ne peuvent intervenir dans les règles du processus de gestion de concours et demande s'il appartient bien au magistrat de gérer ces concours.

M. Gisselbaek confirme et ajoute que ces concours sont très réglementés.

Une commissaire dit avoir participé à un jury de concours et reconnaît également ce sentiment d'être honoré et flatté d'y participer évoqué plus tôt. Elle ajoute que dans le cadre de cette expérience, M^{me} Charollais a aussi fait preuve de fermeté et quelque peu orienté les choix du jury. Elle demande ensuite s'il appartient au magistrat M. Pagani de nommer cette dernière à la présidence des jurys de concours d'architecture organisés par la Ville de Genève.

M. Gisselbaek répond positivement et remarque qu'elle est généralement nommée vice-présidente de ces concours. Il appartient toutefois à M^{me} Charollais d'organiser les délibérations et choisir les membres du jury puisque M. Pagani lui donne une délégation. Dès lors, il pourrait tout à fait nommer une autre personne pour assumer ce rôle.

La même commissaire relève que la motion vise une rotation de l'ensemble des membres du jury, et non pas uniquement la présidence et la vice-présidence, dont la rotation assurerait pourtant automatiquement un renouvellement du jury.

M. Gisselbaek confirme que cette motion concerne l'ensemble des membres du jury et note que certains membres de ces jurys de concours y participent régulièrement car ils apprécient particulièrement l'exercice. Dès lors, il préfère cibler l'ensemble afin de dissiper tout doute et d'encourager l'ouverture et l'expérience, en favorisant des choix diversifiés exprimés par des sensibilités différentes.

Une commissaire se demande si la vision quelque peu unifiée que M. Gisselbaek a identifiée au sein de ces jurys de concours d'architecture pourrait s'expliquer par une volonté d'harmonisation des constructions, que la Ville de Genève se serait implicitement donnée pour mandat.

M. Gisselbaek évoque l'exemple de l'avenue de la Paix qui au contraire tend à favoriser des constructions remarquables. De plus, il se réfère ensuite à la rue de la Servette qui présente un côté gauche très harmonisé, et un côté droit très disparate. Dès lors, il ne pense pas que cette tendance réponde à une quelconque volonté d'harmonisation.

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

Un commissaire remarque que la Ville de Genève semble multiplier des concours d'architecture internationaux alors même que cela ne semble pas nécessaire, ce qui selon lui tend à répondre à la volonté de justifier les choix effectués. Il évoque le concours international qui a été lancé pour le restaurant scolaire de Geisendorf et qui a rassemblé près de 60 dossiers, pour finalement choisir le projet de réaliser «un cube». Ainsi, au regard de l'importance du travail engagé et des coûts engendrés pour les candidats à ces concours d'architecture, il se demande s'il ne serait pas pertinent de prolonger la réflexion autour de cette tendance à multiplier ce type de concours en Ville de Genève.

Un commissaire tient d'ailleurs à préciser que, pour la première fois, le Conseil municipal a fixé un plafond à ne pas dépasser pour le réaménagement des caves du Muséum.

Un commissaire s'insurge tout de même qu'un concours international ait été lancé à cet effet et confirme la pertinence de prolonger la réflexion autour de la vision du magistrat à ce sujet. En outre, après avoir consulté la liste des membres du jury pour le concours lancé autour du bastion de Saint-Antoine, il relève que l'on y retrouve M^{me} Charollais à la vice-présidence, M^{me} Giraud, qui travaillait à la Ville de Genève, M^{me} Koelliker, directrice adjointe du département de la cohésion sociale, et encore M. Meylan, directeur du Patrimoine bâti. Il constate en effet que ce jury est composé de cinq employés de la Ville de Genève, dont trois collaborateurs subordonnés à M^{me} Charollais, ce qui l'amène à supposer et comprendre que celle-ci puisse s'avérer fort influente dans le processus de sélection.

Un commissaire remercie également les signataires pour le dépôt de cette motion qui souligne une importante problématique. Bien que la limitation de la participation des membres qui composent les jurys des concours d'architecture à tous les deux ans présente des éléments de réponse intéressants à première vue, il considère néanmoins le temps qui est souvent requis afin qu'une personne se familiarise avec le processus des concours et le travail qu'il requiert, et s'interroge par conséquent sur la pertinence de composer ces jurys par des néophytes.

M. Gisselbaek répond qu'il existe de très nombreux professionnels qui sont tout à fait capables de participer à un jury de concours et de le diriger. Au vu de la fréquence relativement restreinte de ces concours, il lui semble donc fort aisé de trouver trois personnes par année qui soient capables d'en assurer brillamment la direction.

Un commissaire demande s'il ne s'agirait justement pas d'adoucir l'invite de cette motion compte tenu du nombre relativement restreint de concours d'architecture organisés par la Ville de Genève par année.

M. Gisselbaek répond par la négative puisqu'ils sont justement relativement peu nombreux. En outre, il insiste sur le fait que la crédibilité de la Ville de

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

Genève est en jeu puisqu'elle est remise en cause auprès d'un grand nombre d'architectes.

Le même commissaire se réfère à une intervention précédente de son collègue et demande si la non-participation de M. Gisselbaek au concours d'architecture découle de l'interdiction, compte tenu de son statut de conseiller municipal, ou davantage d'un choix personnel qui répond à un souci d'honnêteté de sa part.

M. Gisselbaek répond que c'est pour la seconde raison qu'il ne se porte pas candidat, et ignore si son statut d'élu lui interdirait d'y participer.

Un commissaire précise qu'il lui a clairement été affirmé qu'un mandat pour une manifestation culturelle en Ville de Genève ne lui serait jamais attribué en raison de sa fonction de conseiller municipal. De plus, il mentionne les réactions qu'a suscité le mandat attribué à l'architecte et députée Bénédicte Montant et relève que si un jury de concours d'architecture devait être attribué à M. Gisselbaek, un scandale apparaîtrait sans nul doute dans la presse compte tenu de son statut, mais également au vu de son appartenance politique semblable à celle du magistrat.

Une commissaire s'interroge sur la pertinence de mandater des architectes externes pour réaliser ces constructions de logements et demande s'il ne serait pas préférable de recourir aux architectes des services de M. Pagani.

M. Gisselbaek estime qu'il ne serait pas souhaitable selon lui que la Ville de Genève commence à produire elle-même ses logements.

Discussion

La présidente a pris note de quelques interrogations communes des commissaires, à savoir la question de revoir la forme de cette motion afin de la rendre davantage contraignante, la raison de la multiplication des concours d'architecture internationaux en Ville de Genève, ainsi que la volonté de se renseigner sur les procédures en vigueur dans d'autres grandes villes de Suisse.

Elle invite les commissaires à formuler d'éventuelles propositions d'auditions auxquelles ils souhaiteraient procéder dans le cadre de l'étude de la motion M-1227.

Un commissaire évoque la possibilité d'auditionner un ou deux architectes renommés et connus en Ville de Genève afin de savoir s'ils participent plus volontiers à des concours d'architecture organisés par d'autres villes et comment ces dernières procèdent le cas échéant.

Une commissaire propose alors l'audition de la Fédération des architectes et ingénieurs (FAI) afin d'obtenir des renseignements quant à la manière dont procèdent d'autres villes suisses en matière de jurys de concours d'architecture.

Une commissaire souligne également l'intérêt de s'interroger sur la manière dont procède le Canton de Genève dans ce domaine.

Une commissaire propose alors l'audition de l'Office des bâtiments.

La présidente suggère de mettre au vote l'audition de la FAI, après quoi il s'agira de se prononcer sur celle de l'Office des bâtiments au cours d'une séance ultérieure.

Elle met au vote l'audition de la FAI, qui est acceptée à l'unanimité par 13 oui (1 UDC, 2 MCG, 3 LR, 1 DC, 1 EàG, 4 S, 1 Ve).

Séance du 21 juin 2017

Audition de MM. Daniel Starrenberger, ingénieur civil et président de la Commission des concours et des appels d'offres (CCAO), et Alain Robbe, architecte et ancien président de la CCAO

M. Starrenberger indique qu'il n'a pas tout à fait compris le but de la motion. Les programmes de concours organisés par la CCAO doivent respecter les règlements SIA 142 et SIA 143. Le premier concerne les concours d'architecture et d'ingénierie et le second encadre les mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie. Actuellement, la Ville de Genève suit consciencieusement ces directives. La municipalité applique le règlement SIA 142 à chaque organisation de concours. On peut donc la considérer comme un très bon élève dans ce domaine. Il faut relever que l'efficacité des concours est souvent liée à la qualité du jury. Selon les normes SIA, le jury doit être composé en majorité de professionnels de la construction. Les autres membres sont généralement liés au maître d'ouvrage. Cette mixité garantit une certaine efficacité dans l'élaboration du cahier des charges et le choix du lauréat.

M. Robbe estime que la mise au concours permet au maître d'ouvrage de bénéficier de l'expertise des architectes pour choisir le projet qui correspond le mieux à ses attentes. A la différence de l'appel d'offres, le concours met en concurrence des professionnels de la construction sur un programme déterminé. Ce procédé ajoute une valeur qualitative au projet sélectionné par le jury. En ce qui concerne la motion, le but recherché doit être précisé car la pratique de la Ville de Genève est exemplaire. Les architectes qui font partie du jury sont généralement issus de divers horizons. Les professionnels qui analysent les projets ont tous leur spécialité. D'autre part, ils n'exercent pas forcément à Genève, ni même en Suisse. Cette diversité offre une variété de points de vue qui contribue à la réussite des concours.

Questions des commissaires

Un commissaire trouve surprenant que les auditionnés ne comprennent pas le but de la motion. Au contraire, le texte demande que le jury soit représentatif de la diversité des milieux professionnels liés à la construction afin de garantir une plus grande variété des projets choisis. Sans remettre en question le travail effectué par les jurys, on peut s'étonner que trois des quatre derniers immeubles mis au concours par la municipalité aient été attribués au même architecte. Autre exemple, un seul cabinet d'architecte va se charger de la rénovation de deux passerelles publiques. Même si les projets retenus sont de bonne qualité, ce type de résultats ne favorise pas la diversité architecturale en Ville de Genève. En l'état, les concours organisés par la municipalité ne laissent aucune chance à des projets qui s'écartent des tendances actuelles. La motion ne sous-entend pas qu'il y ait de la corruption au sein des jurys de concours. Il ne s'agit pas de questionner la qualité du travail effectué. Le véritable enjeu de la motion est de favoriser la diversité des approches architecturales en optimisant le renouvellement des membres du jury. En ce sens, on peut regretter que les postes de vice-président et de président soient souvent occupés par les mêmes personnes. Face à cette situation, un renouvellement complet du jury favoriserait la richesse des milieux architecturaux actifs à Genève.

M. Starrenberger estime que la qualité du jury provient de sa composition. Il faut savoir que les petites communes genevoises incluent des conseillers municipaux dans les jurys. Dans ce type de configuration, la présence de professionnels permet d'informer l'ensemble des membres des aspects techniques et fonctionnels des projets étudiés. Cette attention permet de dépasser les sensibilités esthétiques propres à chacun. Les débats sur les approches architecturales et constructives aboutissent souvent à des choix unanimes. Ces résultats montrent que les projets sont longuement discutés avant de voter pour le vainqueur. En Ville de Genève, il est vrai que les présidents du jury sont souvent les mêmes personnes. Cela dit, une attention particulière est portée sur la variété des membres du jury. En général, les architectes déposent leur projet en fonction de l'objet et de la composition du jury. Les participants au concours connaissent généralement les goûts architecturaux des évaluateurs. Le coût de la création d'un projet crée déjà un tri dans les candidatures. Si l'on prend en compte cet élément, on ne peut pas remettre en cause la qualité des projets choisis. Sachant qu'il est difficile d'influencer un jury, la légitimité du lauréat peut difficilement être contestée.

M. Robbe ajoute que le règlement SIA 142 garantit l'anonymat des candidats. Les jurys ne peuvent s'en tenir qu'à des spéculations en ce qui concerne la provenance des projets présentés. A titre personnel, M. Robbe n'a jamais eu le sentiment que le résultat d'un concours était joué d'avance. Le choix d'un projet résulte d'un processus de concertation où chaque membre peut exprimer librement son avis. Ensuite, il est vrai que le dépôt d'une candidature s'effectue en fonction du cahier des charges proposé. C'est au moment de sa création que

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

le maître d'ouvrage définit la direction architecturale qu'il souhaite concrétiser. Ainsi, le choix des techniques de construction appartient au mandant.

Un commissaire note que le renouvellement des membres des jurys est restreint. En général, les personnes choisies font partie du même microcosme professionnel. Ce manque de diversité explique la similarité des programmes retenus.

M. Robbe précise que la rédaction du cahier des charges incombe à la Ville de Genève. La garantie d'une meilleure diversité dans les candidatures ne peut s'effectuer qu'à ce niveau.

M. Starrenberger ajoute que les membres du jury ne peuvent pas participer au concours. Comme les jurys sont composés d'un certain nombre de professionnels, cette norme favorise le renouvellement de leur composition. Quant aux présidents de jury, il est vrai que les tournus sont moins nombreux. A Genève, seule une dizaine de personnes peuvent occuper ce poste. Cette façon de procéder s'explique par les qualités qu'il faut posséder pour pouvoir organiser les débats et présider le jury. Les présidents de jury compétents sont assez rares.

Un commissaire regrette que le nombre de présidents de jury soit limité. Il serait intéressant de connaître les possibilités de varier le type de productions architecturales en Ville de Genève.

M. Robbe relève que l'anonymat permet d'étudier des projets le plus objectivement possible. La diversité des choix est garantie par cette directive. En revanche, le type d'architecture souhaité peut être défini dans le cahier des charges. La Ville pourrait favoriser la richesse des approches architecturales lors de la rédaction de ce document.

M. Starrenberger confirme l'importance de l'anonymat dans le déroulement des concours. En France, l'absence d'anonymat a fini par créer un système élitiste où seuls les architectes de renom emportent la plupart des concours portant sur des projets prestigieux. En Suisse, l'anonymat offre à chaque candidat la possibilité de prouver ses talents. Par ailleurs, l'ouverture des concours aux cabinets étrangers contribue à renforcer la variété et la richesse des productions. Preuve en est l'attribution du projet de rénovation de la Nouvelle Comédie à un bureau parisien. Une école située à Vernier sera aménagée, quant à elle, par des architectes espagnols.

Un commissaire note que certains architectes genevois ne se présentent pas aux concours par manque de moyens financiers. Or, les concours devraient permettre aux nouveaux talents d'émerger.

M. Starrenberger estime que les conseillers municipaux pourraient intégrer les jurys. On peut imaginer que la Ville mandate des membres de la commission des travaux et des constructions pour évaluer les candidats. Cette façon de

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

procéder qui existe dans certaines communes genevoises est logique étant donné que la municipalité est le maître d'ouvrage. Pour répondre à la question sur les talents émergents, il faut voir les concours comme un tremplin pour les nouveaux architectes. Certains bureaux ont réussi à se faire connaître sur la place genevoise grâce aux concours qu'ils ont remportés. L'anonymat offre aux jeunes professionnels la possibilité de concourir au même niveau que des architectes confirmés. Il est vrai que certains cabinets étrangers proposent des projets à bas prix. Comme la loi ne permet pas d'exclure les cabinets étrangers des concours, la situation amène les architectes suisses à se renseigner sur les nouvelles techniques de construction. Au final, la concurrence amène les candidats à se surpasser.

Une commissaire regrette que les représentants de la Ville de Genève dans les concours soient toujours les mêmes. Cette façon de procéder a amené certains conseillers municipaux à s'interroger sur la pertinence des projets choisis.

M. Robbe ne peut pas se prononcer sur les représentants de la Ville dans les concours. Par contre, la plupart des architectes s'intéressent aux professionnels qui composent les jurys. En général, le dépôt des candidatures répond à deux critères principaux, à savoir le type de projet demandé et les professionnels qui ont intégré le jury. La qualité du jury induit la décision des architectes de se lancer ou non dans un projet.

M. Starrenberger comprend que les préoccupations des motionnaires ne concernent pas la composition du jury dans sa globalité, mais les représentants de la Ville qui en font partie.

Un commissaire confirme ce propos. Les personnes qui sont choisies par le département des constructions et de l'aménagement rédigent le cahier des charges. Le fait de retrouver les mêmes fonctionnaires de concours en concours crée à la longue une homogénéité des directives architecturales.

M. Starrenberger souligne que le cahier des charges doit en théorie être validé par l'ensemble du jury. Malheureusement, l'urgence amène le président du jury à envoyer le cahier des charges à la hâte. Cela dit, les fonctionnaires qui intègrent le jury sont censés traduire les besoins et les demandes du maître d'ouvrage. S'il n'est pas satisfait des résultats des concours, le Conseil municipal pourrait demander à intégrer une partie du jury.

Une commissaire aimerait connaître le nombre de politiciens qui intègrent les jurys dans certaines communes genevoises.

M. Starrenberger lui répond que le jury est composé de deux ou trois conseillers administratifs. L'intégration de politiciens dans les jurys a bien fonctionné jusqu'à maintenant.

La même commissaire demande s'il serait possible d'intégrer un plafond financier dans les cahiers des charges.

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

M. Robbe souligne que les concours se situent en amont des projets. L'instauration d'un plafond financier lors de cette phase de recherche peut empêcher des projets de qualité de se réaliser. En revanche, il est possible de mettre l'accent sur l'économicité dans le cahier des charges. Ce critère peut amener les candidats à rechercher la meilleure combinaison possible des coûts. Dans ce cadre, un économiste peut être mandaté pour réaliser une estimation des coûts des projets présentés. Ce type de démarche permet d'obtenir des projets en conformité avec les souhaits du maître d'ouvrage.

Une commissaire indique que le projet de rénovation d'une partie du Muséum a mis en place un concours d'architecture. Or, il ne semble pas qu'une extension souterraine du bâtiment nécessite de véritables prouesses architecturales.

M. Robbe ne connaît pas suffisamment ce projet pour offrir une réponse exhaustive. Néanmoins, il faut comprendre que l'esthétisme ne constitue pas l'unique enjeu d'une mise au concours. Outre sa qualité architecturale, le projet doit répondre à des critères de construction et de fonctionnalité. Une simple rénovation peut causer divers problèmes d'utilisation et de sécurité si les espaces ont été mal organisés. En ce sens, la création d'un cahier des charges en amont du concours permet d'éviter ce genre de complications futures.

M. Starrenberger confirme ce propos. La Ville peut choisir un mandataire grâce à un appel d'offres ou à une mise au concours. Même si la première solution permet de répondre à des enjeux financiers, les objets importants méritent souvent de procéder à une mise au concours. Le choix de la méthode dépend des intérêts du mandant. Comme le Muséum est une institution publique, la Ville a estimé que cet objet méritait de prendre le temps de choisir un projet adapté à la venue du public.

Un commissaire aimerait revenir sur le critère de l'anonymat. Alors qu'il est censé créer une égalité de traitement à chaque candidat, on s'aperçoit que les lauréats sont souvent les mêmes. En parallèle, un architecte genevois a remporté le concours de la rénovation du refuge du Goûter sur le territoire français. Cet exemple montre que l'anonymat n'est peut-être pas aussi efficace qu'on pourrait le penser.

M. Starrenberger soulève que la France protège son marché grâce à la garantie décennale. La couverture des dommages produits après les travaux par des assurances privées décourage les bureaux d'architectes étrangers de déposer leur candidature en France. Le seul moyen de dépasser cette protection du marché est d'ouvrir des succursales sur place.

M. Robbe estime qu'il ne faudrait pas abandonner l'anonymat. En l'état, le cahier des charges effectue une première sélection des candidatures. Ainsi, les bureaux qui présentent leur projet ont réfléchi sur les conséquences d'un

tel investissement. En ciblant les attentes du mandataire, le cahier des charges optimise les chances d'étudier des propositions de qualité. Dans ce cadre, l'anonymat garantit une égalité de traitement dans l'examen des projets.

Séance du 21 février 2018

Discussion et prises de position

Un commissaire a plusieurs remarques suite à l'audition de la SIA car il estime qu'ils ont confirmé ce que dit la motion: les architectes font les concours en fonction du jury. Il cite la ligne 395 du rapport: «En général, les architectes déposent leur projet en fonction de l'objet et de la composition du jury. Les participants aux concours connaissent généralement les goûts architecturaux des évaluateurs. M. Gisselbaek estime que c'est bien la question. A savoir qu'il existe un lien entre la qualité du jury et l'intérêt suscité dans la profession, donc la participation.

Le même commissaire a fait un tour d'horizon des concours à Genève depuis 2014 et donne rapidement des chiffres en cascade: 45 projets, 24 projets, 91 projets pour le bastion de Saint-Antoine, 59 projets pour le Muséum, 70 projets pour la rade. Il constate que le Muséum représentait 36 millions de francs, soit un bel objet, et que sur les 59 projets proposés, 13 étaient réalisés par des bureaux genevois. La même année en 2017, la commune de Meinier fait un concours d'architecture pour rajouter quatre classes à l'école de Meinier. Et là, il y a eu 122 participants, alors que le projet était nettement moins prestigieux, dont 46 bureaux genevois. Soit deux fois plus que dans n'importe quel projet de la Ville de Genève. Conclusion?

Les jurys n'attirent pas les bureaux genevois. Pourtant gagner un concours de la Ville, c'est avoir la garantie d'assurer la réalisation du projet.

Son constat est que ces concours attirent peu de bureaux genevois. Aussi, il estime qu'il faut diversifier les jurys, établir par exemple un système de tournus tous les deux ans, afin que ce ne soit pas les mêmes jurys à chaque fois.

Il continue sur la question des cahiers des charges. Il prend en exemple l'éco-quartier dont les prestations ne sont pas spécialement écologiques. Il soulève qu'il y a eu pas mal d'articles sur des coopératives et relève le succès du projet de Soubeyran.

Cette structure en béton, avec un isolement fait avec de la paille, est un bel exemple de ce qui peut être fait sur le plan écologique.

Or, ce bâtiment avec un jury de concours de la Ville de Genève n'aurait jamais passé. Et force est de constater son succès: à Soubeyran, ils en sont au point de

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

faire payer les visites, les gens viennent de Neuchâtel, de Lausanne et ailleurs. Et M. Gisselbaek est affligé que les seuls qui ne se soient pas déplacés sont... la Ville de Genève. Aller vers la modernité, c'est aller vers la diversité. Il souligne la nécessité d'enrichir le débat et regrette le constat qu'il fait d'un réel manque d'imagination.

Il constate l'absence des conseillers municipaux dans ces jurys de la Ville de Genève, il évoque à cet effet la motion M-1059. Il estime qu'il faut ouvrir le débat architectural. Avec des jurys fermés, il n'est pas possible d'avancer.

Finalement, ce commissaire d'Ensemble à gauche termine en annonçant que son groupe va voter en faveur de la motion M-1227.

Un autre commissaire du Mouvement citoyens genevois abonde dans le sens que ce qui se construit actuellement à Genève n'est pas à la page. Ils gardent les mêmes équipes pour aller dans le sens du conseiller administratif. Il souligne l'absence de créativité et de diversité. Il faut voter cette motion. Il exprime également une lassitude des blockhaus.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre a été convaincu par les paroles de M. Gisselbaek. Il constate que trois personnes qui travaillent dans le département de M. Pagani sont toujours dans les jurys dans ces concours. Or, il y a suffisamment de personnes pour varier. L'Union démocratique du centre va voter cette motion.

Un autre commissaire annonce que le Parti libéral-radical va soutenir cette motion. Il évoque aussi la nécessité de mettre des plafonds. Il ressent une volonté d'écarter les conseillers municipaux alors que c'est eux qui votent les millions des crédits demandés. Le Parti libéral-radical va donc voter avec plaisir même s'il craint que cette motion ne soit balayée. Il ajoute que c'est peut-être un coup d'épée dans l'eau, mais qu'il faut insister pour la beauté du geste.

Une commissaire au nom du Parti démocrate-chrétien a une position moins catégorique. Elle estime que le groupe Ensemble à gauche a fait une lecture libre de cet objet. Il ne semble pas que la profession soit insatisfaite des jurys. Elle n'a aucune information dans ce sens. De plus, elle n'est pas d'accord avec la manière de traiter les chiffres: en effet, il faut comparer ce qui est comparable car le projet d'un musée n'est pas celui d'une école. On ne peut pas comparer un projet à 36 millions de francs à quatre classes dans une école à Meinier, sans compter que les compétences requises ne sont pas comparables. Le Parti démocrate-chrétien va s'abstenir.

Un commissaire du Parti socialiste intervient pour dire qu'il va voter en faveur.

Une commissaire d'Ensemble à gauche estime que cette motion soulève la problématique des concours et des jurys. Les gens postulent plus facilement

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

quand on connaît les membres. Or, l'architecture et les arts, en général, sont des petits milieux. Qui choisit? Les magistrats, les départements. Aussi, elle soutient l'idée d'un tournus, afin d'ouvrir l'exercice. Cette motion peut aussi concerner le département de la culture.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre n'est pas d'accord avec M^{me} Barbey-Chappuis. Il pense qu'en votant cette motion on va vers une plus grande diversification.

Un commissaire d'Ensemble à gauche commente que si on prend toujours les mêmes personnes on aura toujours les mêmes résultats. Il reprend l'exemple de Soubeyran qui lui semble symptomatique et ajoute que n'importe quel bureau d'architectes peut faire des projets de stockage pour un musée, en revanche la créativité et l'innovation n'est pas donnée à tous. Il en revient au constat que peu de participants sont attirés par les concours de la Ville de Genève.

Un commissaire du Parti socialiste pense également qu'il faut ouvrir le débat. Il y a une tendance à fermer dès qu'il s'agit de construction.

Une commissaire du Parti libéral-radical abonde dans le sens de M. Dossan. Elle revient sur la phrase d'un motionnaire «que le jury attire les participants qui le connaissent». Elle estime ainsi qu'il faut aborder la première invite, l'ouvrir et ajouter un amendement. De plus, elle pense qu'un jury doit être inconnu.

M. Gisselbaek, motionnaire, répond qu'un jury ne peut pas être anonyme. Cela fait partie des normes et des règlements.

Une commissaire pour les Verts soutient la motion. Le tournus peut favoriser d'autres personnes. Il faut modifier la composition des jurys.

La présidente demande s'il y a des amendements.

Une commissaire propose de modifier et compléter la première invite en ajoutant cette nouvelle fin de phrase: «et des personnes liées au programme du concours».

Votes

Mis au vote, l'amendement à la première invite est accepté par 12 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 1 Ve, 3 S, 2 EàG) et 1 abstention (DC).

La motion M-1227 ainsi amendée est acceptée par 12 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 1 Ve, 3 S, 2 EàG) et 1 abstention (DC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assurer que les jurys de concours d'architecture et d'aménagement organisés par la Ville de Genève, seule ou avec d'autres maîtres d'ouvrage – publics, privés, fondations ou autres –, soient représentatifs de la richesse et de la diversité des milieux professionnels liés à la construction et des personnes liées au programme du concours;
- de prendre à cette fin les mesures pour que chaque personne, professionnelle de la construction ou non, fonctionnaire ou non, participe au maximum une fois tous les deux ans à un jury d'architecture ou d'aménagement.

La présidente. Le rapport sur cet objet est de M. Régis de Battista, qui ne siège plus au Conseil municipal.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je remarque effectivement qu'il n'y en a plus beaucoup, dans cette enceinte, des gens qui se sont occupés de la motion M-1227! C'est une vieille histoire très simple. Les motionnaires ont constaté que c'était toujours la même équipe qui jugeait les projets soumis aux concours d'architecture. Bien sûr, M^{me} Perler ne doit pas prendre ombrage de ce que je suis en train de dire, vu qu'elle n'était pas responsable, à l'époque, des dossiers traités par la commission des travaux et des constructions – ni par celle de l'aménagement et de l'environnement, d'ailleurs.

On a eu un bug épouvantable avec la passerelle piétonne du Mont-Blanc. Si la commission des travaux et des constructions n'avait pas été extrêmement vigilante et n'avait pas bien travaillé, cette passerelle aurait déjà été construite – mais pour un montant faramineux s'élevant à des millions de francs, je regrette de devoir le rappeler aux adeptes du projet en question. En effet, il aurait fallu déplacer tous les débarcadères de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN), qui n'était absolument pas d'accord avec le projet lauréat du concours car celui-ci prévoyait de ne pas accoler la passerelle au pont du Mont-Blanc. Je rappelle à tout le monde que, si cette passerelle était accolée au pont du Mont-Blanc, il n'y aurait aucun souci! On pourrait la mettre là!

Or le jury du concours a primé un architecte – je pourrais citer son nom, mais j'éviterai de le faire – qui avait présenté un projet tout à fait remarquable, sans savoir que cela poserait beaucoup de problèmes à la CGN pour les manœuvres des gros bateaux. Ce n'est donc pas sa faute! Je rappelle d'ailleurs l'historique: à une époque assez reculée, je l'admets, un de ces bateaux a heurté le pont du

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

Mont-Blanc – sans gravité, mais enfin... Bref, la CGN ne voulait pas, en plus, d'une passerelle qui ne serait pas accolée au pont.

On s'est alors demandé pourquoi le jury de ce concours n'était pas composé de gens totalement indépendants qui ne soient pas concernés par des intérêts personnels ou militants vis-à-vis de certains magistrats sympathiques qu'on aime bien... Voilà! Il se trouve qu'il y a eu des gens liés à ce projet qui étaient du même parti que M. Pagani, que j'aime bien car il a fait de belles réalisations... Mais là, vraiment, ce concours posait un gros problème!

Je pense donc qu'à l'avenir il faudrait pouvoir faire un cahier des charges complet avant la mise au concours, sans oublier évidemment certains critères. Prenons l'exemple des pompiers, qui ont droit à un accès total sur tout le territoire de la ville de Genève. Ce point a souvent été souligné en commission des travaux et des constructions, car on les a parfois oubliés et certains projets sont tombés à l'eau à cause de ça. Quelqu'un a voulu, à une certaine époque, fermer la rue Harry-Marc à la circulation. Je ne vous explique par le tour que les pompiers auraient été obligés de faire si ce projet avait été réalisé, Mesdames et Messieurs!

C'est bien de lancer des concours d'architecture et d'examiner des projets, mais je pense qu'avant leur acceptation il serait salutaire que le magistrat ou la magistrate en charge des travaux les soumette à la commission des travaux et des constructions, comme le voudrait la démocratie, afin qu'on puisse vérifier que rien n'a été oublié dans le cahier des charges. Puisque les conseiller municipaux sont élus par le peuple genevois, il me semble important qu'on leur fasse confiance et que, pour certains projets, on leur demande si tout est en ordre avant de lancer le concours d'architecture.

Je vous remercie pour votre patience, Madame la présidente. Je sais que c'est un sujet assez délicat et j'espère que ma parole aura été bien entendue par les personnes concernées.

M. Nicolas Ramseier (PLR). J'ai bien écouté ce qui vient d'être dit et j'ai de la peine à comprendre le lien entre les pompiers et la rotation des membres des jurys dans les concours d'architecture. Mais bref... Puisque nous sommes en débat accéléré, je ne serai pas long. Je voulais juste dire que la motion M-1227 propose simplement d'instaurer une rotation plus fréquente des membres des jurys dans le cadre des projets d'architecture menés par la Ville. En fait, le problème qui se pose, c'est que nous sommes dans une petite ville; or l'architecture est un art, c'est-à-dire que le style que j'aime ou le projet que je jugerai personnellement le meilleur ne correspondront pas forcément aux préférences de mon voisin. Il est donc normal, quand ce sont toujours les mêmes personnes qui font partie des

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

jurys d'architecture, que ce soient toujours les mêmes architectes ou les mêmes styles qui l'emportent.

La vraie question à se poser est la suivante: veut-on une ville plutôt uniformisée avec un style commun – auquel cas on essaiera plutôt de garder les mêmes personnes au sein des jurys – ou aimerait-on apporter de la diversité aux projets architecturaux? Le Parti libéral-radical pense qu'il faudrait y apporter un peu de diversité, raison pour laquelle nous choisissons de soutenir la motion M-1227.

Je dois néanmoins ajouter, à titre personnel, qu'il y a un aspect de cette motion que j'ai un peu de peine à accepter. En effet, j'ai trouvé en la lisant qu'elle sous-entendait l'existence de gros problèmes de corruption, de copinage ou de choses de ce genre en Ville de Genève. Je pense que ce n'est pas vrai, j'aimerais quand même le signaler!

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche est convaincu de l'importance des concours d'architecture, aussi bien pour la Ville en tant que maître d'ouvrage que pour les bureaux d'architecture – même si cela représente un grand investissement en temps et en argent. Ces concours devraient permettre d'assurer une certaine diversité architecturale, de soutenir la recherche et d'encourager la créativité dans l'aménagement de la Ville. A plusieurs reprises, nous nous sommes étonnés qu'un même architecte gagne plusieurs concours. Comment était-ce possible? Le bureau Jaccaud Spicher a remporté trois concours de logement sur cinq, dont la fameuse tour des Grottes qui, de plus, ne respectait pas le cahier des charges. Le bureau de Pierre-Alain Dupraz a été lauréat pour deux passerelles. Était-ce lié au fait qu'un même type de jury présidait ces concours? Ou que les mêmes représentants de la Ville intervenaient dans la rédaction du cahier des charges définissant les critères des projets?

Aujourd'hui, la situation est différente: une nouvelle magistrate est à la tête du département des constructions, de l'aménagement et de la mobilité, dont l'une des codirectrices quittera prochainement ses fonctions. Pour Ensemble à gauche, il reste utile de défendre un principe de diversité dans les milieux professionnels en limitant la participation des mêmes personnes au sein des jurys d'architecture à une fois tous les deux ans, comme le propose la motion M-1227.

Je souhaiterais ajouter aussi – mais j'y reviendrai plus tard – qu'il serait nécessaire de veiller au respect de la parité ou, du moins, à une recherche de parité dans la composition des jurys d'architecture. Sans vouloir imposer ce critère de manière absolue sous la forme de quotas, il nous paraît néanmoins important de le prendre en compte. La ville faite par des hommes pour des hommes, ça suffit! On y reviendra à propos de l'un des rapports que nous traiterons tout à l'heure. (*Quelques applaudissements.*)

Motion: pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). J'interviens très brièvement pour dire que les Verts soutiennent bien évidemment la motion M-1227, dans la mesure où nous sommes pour la transparence, la concertation, la souplesse dans les décisions et la prise de décisions adaptées. Par conséquent, prendre le temps de la réflexion pour des projets variés et permettre déjà l'amélioration de l'existant, c'est très important pour nous.

La présidente. Je mets aux voix le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1227 telle qu'elle a été amendée par la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (71 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assurer que les jurys de concours d'architecture et d'aménagement organisés par la Ville de Genève, seule ou avec d'autres maîtres d'ouvrage – publics, privés, fondations ou autres – soient représentatifs de la richesse et de la diversité des milieux professionnels liés à la construction et des personnes liées au programme du concours;
- de prendre à cette fin les mesures pour que chaque personne, professionnelle de la construction ou non, fonctionnaire ou non, participe au maximum une fois tous les deux ans à un jury d'architecture ou d'aménagement.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport

- 8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 11 avril 2018 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Pascal Altenbach, Amar Madani, Maria Casares, Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Marjorie de Chastonay, Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Sylvain Thévoz, Alia Chaker Mangeat, Brigitte Studer, Jannick Frigenti Empana et Thomas Zogg: «N'oublions personne! Quand va-t-on avoir une aire de jeux pour les enfants valides et non valides dans un même lieu?» (M-1349 A)¹.**

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse le 17 mai 2018. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Amar Madani, les 30 août, 11 octobre, 8 et 29 novembre 2018. Les notes de séance ont été prises par MM. Daniel Zaugg et Nicolas Rey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leurs notes.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'il y a une pénurie de places de jeux pour les enfants handicapés et valides;
- que les activités ludiques en plein air sont nécessaires à un développement équilibré;
- qu'une politique inclusive doit être menée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir, sur la rive droite ainsi que sur la rive gauche, un aménagement de places de jeux publiques avec des aménagements spécifiques;
- des installations pour les enfants handicapés ouvertes à tous, quel que soit l'âge ou le handicap physique afin d'offrir la possibilité de goûter au plaisir de jouer ensemble.

¹ «Mémorial 175^e année»: Développée, 7556.

Séance du 30 août 2018

Audition de M^{me} Yasmine Menétrey, motionnaire

M^{me} Menétrey affirme que le but de la motion est de mettre en place, sur la rive droite ainsi que sur la rive gauche, un aménagement de places de jeux publiques comprenant des installations pour les enfants handicapés, qui n'ont pas accès aux mêmes prestations que les autres enfants.

Cette inégalité pourrait disparaître si la municipalité créait des lieux publics accessibles à toutes et tous. Sachant que les activités ludiques en plein air sont nécessaires à un développement équilibré, les élu-e-s ont le devoir de mener une politique inclusive.

Elle estime que les enfants ont tous le droit au plaisir de jouer et de rire. Or, en l'état, les aires de jeux et les pataugeoires du territoire sont accessibles uniquement aux enfants valides.

La création d'une aire de jeux accessible aux chaises roulantes permettrait aux enfants handicapés de rencontrer d'autres enfants et de partager des moments de plaisir avec eux.

Cela dit, la création de tourniquets réservés aux chaises roulantes n'est pas forcément une bonne solution. Il serait plus judicieux d'installer des tourniquets qui regroupent enfants handicapés et enfants valides.

Au niveau des sols, de grands efforts restent à faire. Les gravillons empêchent les personnes en béquille ou en chaise roulante de se déplacer. Cette situation préterite autant les parents que les enfants.

Enfin, les pataugeoires souffrent aussi de problèmes d'accessibilité. La mise en place de jets d'eau permettrait aux enfants en chaise roulante de profiter des récréations estivales.

Questions des commissaires

Une commissaire demande l'avis de la motionnaire sur la place de jeux du parc des Bastions.

M^{me} Menétrey lui répond qu'elle n'a pas pu s'y rendre à cause d'un accident. Même si l'aire de jeux a une vocation inclusive, elle ne comporte pas de rampe. Les enfants handicapés ne peuvent pas accéder aux installations surélevées.

Une commissaire demande si la motionnaire a pris contact avec le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) pour savoir s'il prévoit de telles installations. D'autre part, il semble que le département de l'environnement

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (après-midi)
Motion: une aire de jeux pour les enfants valides
et non valides dans un même lieu

urbain et de la sécurité (DEUS) a aménagé une pataugeoire sans rebord au Bois-de-la-Bâtie.

M^{me} Menétray rapporte qu'elle s'est entretenue avec M. Philippe Castagna, chef technique de la cellule jeux, sur les installations du Bois-de-la-Bâtie. A ce stade, le DEUS étudie le réaménagement des aires de jeux qui s'y trouvent. Durant la discussion, M. Castagna a émis des réserves sur les tourniquets de la Ville de Lausanne. Monoplaces, ils excluent de fait les enfants handicapés de leurs camarades. M^{me} Menétray indique qu'elle a aussi pris contact avec l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU) pour discuter de sa motion.

Deux commissaires souhaiteraient connaître le nombre d'enfants en situation de handicap.

M^{me} Menétray propose à la commission d'auditionner des représentants de l'association HAU. Ces derniers pourront certainement répondre à cette question.

Une commissaire croit savoir que plusieurs aires de jeux sont déjà inclusives. Désormais, les balançoires sont accessibles aux enfants handicapés. Elle trouve intéressante la proposition d'aménager des jets d'eau. Pour en savoir plus sur les actions déjà menées par la Ville, elle propose l'audition de M^{me} Alder.

M^{me} Menétray confirme que les balançoires prennent en compte l'inclusion. Cela dit, l'enjeu de la motion est de proposer des jeux qui permettent aux enfants de se rencontrer.

Un commissaire demande si les motionnaires ont déjà identifié les endroits où les aires de jeux pourraient être installées.

M^{me} Menétray lui répond par la négative. Il semble que l'association HAU pourrait informer la commission des espaces les plus adaptés à ces aménagements.

Une commissaire indique que la réglementation sur les jeux publics a changé. Il serait pertinent de profiter de cette motion pour savoir où en est la Ville à ce sujet.

Votes

Le président met au vote l'audition de M^{me} Alder.

Par 13 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 1 PDC, 3 PLR, 2 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Le président met au vote l'audition de représentants de l'association HAU.

Par 13 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 1 PDC, 3 PLR, 2 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 11 octobre 2018

Audition de M^{me} Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), de M. Serge Mimouni, directeur adjoint du DCSS, et de M^{me} Lara Cataldi Manzoni, adjointe de direction du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

M^{me} Alder entame son introduction en informant que la Ville de Genève compte aujourd'hui 110 places de jeux, 58 places de jeux se situent dans les préaux d'écoles et 52 places de jeux dans nos différents parcs.

Leur nombre témoigne de l'engagement politique et financier déployé par la Ville dans ce domaine depuis les années 1980.

Les places de jeux ne sont pas seulement conçues comme des espaces ludiques, mais aussi comme des lieux de rencontre entre les différentes familles, offrant un espace de liberté – M^{me} Alder rappelle que le périmètre de sécurité des enfants a tendance à se restreindre, tout particulièrement en ville.

Les enfants doivent apprendre à ne pas s'approprier les jeux et à les partager. M^{me} Alder ajoute que ces places de jeux permettent aux enfants d'apprendre qu'ils peuvent tomber et se faire mal, bien que cette dimension soit de moins en moins tolérée par les parents; ces derniers ont en effet de plus en plus tendance à engager des procédures judiciaires à l'encontre de la Ville de Genève dès qu'un enfant se fait mal, d'où les nombreuses dispositions réglementaires qui doivent être appliquées dans le cadre des places de jeux.

A ce jour, la Ville ne dispose pas d'un recensement des places de jeux pour enfants à besoins spécifiques, cette motion pourrait d'ailleurs permettre d'avancer sur ce point. Toutefois, nombre de places de jeux se prêtent à une utilisation pour des enfants à besoins spécifiques, sous la responsabilité des parents, bien évidemment.

Elle rappelle que la Ville a adopté, pour la législature 2015-2020, un plan d'actions transversal pour la promotion des droits de l'enfant.

Ce plan s'appuie sur trois piliers:

- le maintien et l'amélioration de la qualité de vie et la sécurité des enfants dans la Ville;
- la promotion de l'égalité et de l'intégration des enfants (ce qui va dans le sens de la motion M-1349);
- et la promotion de l'accès à l'information et à la participation.

Ainsi, dans la phase de conception des places de jeux, les enfants sont normalement consultés, aux côtés des habitants, des maisons de quartier et des écoles concernées.

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (après-midi)
Motion: une aire de jeux pour les enfants valides
et non valides dans un même lieu

Elle ajoute qu'elle a réfléchi à l'intégration des enfants à besoins spécifiques dans ce processus, mais il est préférable que les enfants de manière générale soient associés, sans exiger formellement qu'un enfant à besoins spécifiques soit associé.

Ainsi, les places de jeux récemment réalisées proposent certains éléments de jeux et un parcours accessible tant aux enfants valides qu'aux enfants en chaise roulante.

C'est le cas de la place de jeux des Franchises et de la place de jeux des Bastions, ainsi que du réaménagement du parc de la Bâtie dans le cadre duquel le ECO a prévu une place de jeux inclusive.

M^{me} Alder prend également les exemples atypiques des places de jeux de Vincy, du boulevard Carl-Vogt (à côté du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), de la plaine de Plainpalais.

Lors des rénovations et entretiens, dans la mesure du possible et du budget disponible, certains éléments de jeux sont remplacés par des éléments pouvant être utilisés tant par des enfants valides que par des enfants porteurs de handicaps. C'est notamment le cas des balançoires, remplacées par des «nids» plus adaptés aux enfants à mobilité réduite.

C'est la raison pour laquelle une étude sur l'accessibilité aux prestations municipales a été lancée, avec un financement de G'innove et la participation de la Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées et de leurs proches (FÉGAPH). Ce projet lancé en janvier 2018 vise à recenser les barrières aux prestations municipales. Les premiers résultats sont attendus pour début 2019.

Plusieurs groupes d'usagères et d'usagers de tous âges ont été consultés et 24 services municipaux ont répondu à un questionnaire qui doit permettre de dresser un état des lieux de la situation existante et d'envisager des améliorations.

En conclusion, M^{me} Alder se déclare favorable à la motion M-1349 et répond positivement à ses deux objets, soit le développement d'aménagements spécifiques pour les places de jeux publiques et le développement d'installations inclusives, ouvertes à toutes et à tous.

M. Mimouni informe la commission qu'un recensement de toutes les barrières à l'accès aux prestations municipales dans un sens large est en cours – les places de jeux en font partie. Dès le deuxième trimestre 2019, des propositions seront faites au Conseil administratif.

Une commissaire demande si l'association HAU est intégrée à cette démarche.

M. Mimouni confirme que l'association HAU est intégrée dans la réflexion, de même que la FÉGAPH. HAU participera au déploiement des mesures choisies.

Une commissaire demande si la rénovation des aires de jeux du parc La Grange intègre les réflexions en matière d'accessibilité.

M^{me} Cataldi précise que le parc est géré par le Service des espaces verts (SEVE) et que les travaux reposent sur un budget d'entretien et pas d'investissement, cette rénovation ne prévoit qu'une mise aux normes de ces aires de jeux qui n'étaient plus adaptées et qui d'ailleurs pourraient être déplacées dans un avenir proche.

Une commissaire demande s'il existe une vision d'ensemble relative aux places de jeux.

M^{me} Alder confirme qu'il existe un plan directeur relatif aux places de jeux, beaucoup de places de jeux ont dû être adaptées aux nombreuses nouvelles normes auxquelles la Suisse a dû se conformer.

Elle prend les exemples des tunnels du Bois-de-la-Bâtie, de la place Baud-Bovy (à côté d'Uni Mail), de la place de Baby-Plage, ou encore des pataugeoires qui n'ont pas pu ouvrir.

M^{me} Cataldi confirme que l'ensemble des places de jeux ont été recensées, et qu'un crédit a été voté pour mettre aux normes un grand nombre de places de jeux, la dernière en date étant celle des Bastions justement. A présent toutes les places sont aux normes. Les aménagements diffèrent en fonction du projet.

Une commissaire demande combien de places sont adaptées aux enfants handicapés et quels seraient les coûts supplémentaires d'adaptation.

M^{me} Alder répond que ces informations doivent encore être chiffrées et que cela s'avère particulièrement complexe, dans la mesure où il y a beaucoup de situations individuelles différentes en matière de besoins spécifiques. De plus, comme dans le cas du projet d'accueil à journée continue, où il est demandé au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) d'accueillir tous les enfants, y compris ceux à besoins spécifiques, on ne sait pas exactement de quels enfants il s'agit, quelles sont leurs difficultés et combien d'enfants sont concernés. Il est par ailleurs important de travailler avec les associations concernées. Cela permettrait de cibler le type de jeux à développer afin de permettre la meilleure inclusion possible.

Séance du 8 novembre 2018

Audition de M^{me} Marjorie de Chastonay, présidente de la Fédération genevoise d'associations de personnes handicapées et de leurs proches (FÉGAPH) et membre du comité Handicap Architecture Urbanisme (HAU), ainsi que de M. Marc Nemeth, architecte, conseiller en accessibilité pour HAU

M^{me} de Chastonay entame son introduction générale en précisant que HAU lui a demandé de représenter la dimension usagers/usagères de la problématique soulevée par la motion M-1349.

Cette motion tombe au bon moment, le contexte est particulièrement favorable, notamment au niveau du cadre juridique: la Suisse a ratifié en 2014 la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et beaucoup de projets sont actuellement en cours, dont un projet mené en collaboration avec la Ville de Genève dans le cadre du programme G'innove, en lien avec la problématique de l'accessibilité, notamment par de la sensibilisation du personnel administratif sur les différents types d'accessibilité: statique, dynamique, sociale, scolaire, etc.

M^{me} de Chastonay souligne que cette motion s'inscrit vraisemblablement dans la catégorie de l'accessibilité sociale. En outre, elle informe qu'un projet de loi relatif à l'accessibilité pour les nouvelles constructions et les rénovations a enfin abouti au sein du Grand Conseil genevois. Elle souligne donc que beaucoup de choses sont en train de bouger, ce qui est positif.

M^{me} de Chastonay poursuit en rappelant que la FÉGAPH représente 20 associations et tous les handicaps, sans procéder à une quelconque «hiérarchisation». Elle insiste donc sur la nécessité de penser à toutes les formes de handicap, car l'accessibilité ne concerne pas uniquement les fauteuils roulants, mais aussi les malvoyants, les malentendants ou les personnes souffrant de handicap mental, par exemple.

Elle rappelle que ce qui place une personne dans une situation de handicap est lié aux obstacles qu'elle rencontre. Ainsi, la levée de ces obstacles permet de diminuer le plus possible la perception du handicap et, partant, de lutter contre toute forme de discrimination et d'éviter toute forme de ségrégation. C'est là qu'intervient la différence entre intégration et inclusion; elle précise qu'il faut justement privilégier une vision inclusive permettant de mélanger tout le monde dans le même espace.

Elle prend l'exemple des travaux de réaménagement, qui doivent en principe inclure tout le monde, c'est-à-dire toutes les populations – des plus jeunes aux plus âgés, en passant par les personnes handicapées – notamment en ce qui concerne les réflexions liées à l'accessibilité. Elle souligne ensuite l'importance du jeu dans le domaine de la socialisation (notamment pour les enfants souffrant

de handicap mental ou d'autisme) et signale que les aires de jeux représentent un espace particulièrement important dans ce domaine et peuvent, si elles sont bien pensées, faciliter la socialisation de tous les enfants. Elle conclut en proposant de transmettre à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) toute une série de documents extrêmement riches sur le sujet.

M. Nemeth ajoute que, même si cela peut sembler être une évidence, les aires de jeux sont des lieux de rencontre pour tout le monde, y compris pour les personnes qui ont des handicaps, et ce, peu importe l'âge de ces personnes, il peut s'agir de parents ou de grands-parents dont la mobilité peut être réduite et qui doivent, pour pouvoir accompagner leurs enfants ou petits-enfants, bénéficier d'une accessibilité facilitée. Il poursuit en soulignant qu'avec les technologies à disposition de nos jours (notamment en matière de revêtement, etc.), cela paraît simple d'amener toutes les personnes (des enfants aux personnes âgées) jusqu'aux jeux. M. Nemeth prend pour exemple la place de jeux des Bastions. Il invite ensuite les commissaires à se rendre sur le site de la Ville de Lausanne où ils trouveront une vidéo relative à la place de jeux «La Cigale», qui a été repensée récemment en termes d'accessibilité pour tous (<http://www.lausanne.ch/thematiques/nature-parcs-et-domaines/espaces-verts/places-de-jeux/realisations-recentes/cigale.html>).

La journaliste y interviewe un enfant en chaise roulante et un autre atteint d'infirmité motrice cérébrale, qui tous deux démontrent les avantages de cette nouvelle place de jeux. M. Nemeth souligne que cet exemple illustre bien le fait que ce «vivre-ensemble» est tout à fait possible. Il prend l'autre exemple de la place de jeux des Franchises pour laquelle la Ville de Genève a été maître d'œuvre et qui dispose d'aménagement accessibles. Il s'agit davantage d'une invitation à la réflexion et à la création pour les architectes ou les architectes paysagistes (en plus de la simple installation d'équipements spécifiques).

M^{me} de Chastonay rappelle que la FéGAPH et HAU ont collaboré à l'élaboration d'un «guide de bonnes pratiques» en matière de garantie des droits des personnes handicapées à l'attention des communes genevoises, qui liste toute une série de mesures concrètes. Elle propose de joindre ce document à la CCSJ par e-mail.

M. Nemeth souligne que même dans des places de jeux accessibles, certains types de jeux resteront inaccessibles pour certaines personnes, c'est une évidence. Cependant, l'important est que chacun puisse y trouver son compte. Cette optique semble être celle d'une majorité de la société; société qui tend vers une approche inclusive universelle et vers le vivre-ensemble. Il conclut en confirmant que cela relève d'une volonté politique, mais il souligne néanmoins qu'il n'y a pas de raison que les adaptations nécessaires coûtent foncièrement plus.

Questions-réponses

Les auditionnés sont-ils plutôt favorables à une approche systématique d'adaptation de toutes les places de jeux, ou alors préfèrent-ils le projet d'un lieu central en Ville de Genève où valides et invalides pourraient être réunis?

M^{me} de Chastonay répond qu'ils visent une inclusion totale, la priorité est mise sur les travaux de rénovation, afin de saisir ces opportunités pour procéder aux adaptations et au réaménagement nécessaires. Cette problématique vise absolument tout le monde, avec la perspective du vieillissement continu de la population.

Les auditionnés ont-ils une idée des coûts que ce genre d'adaptation engendreront et ont-ils des propositions concrètes de mesures à prendre de manière générale?

M. Nemeth répond que les adaptations à faire dépendent du contexte de la place de jeux. Toutefois, il reconnaît que la rénovation d'une vieille place de jeux, défectueuse ou dangereuse, représente une bonne opportunité d'aménagement, sans se soucier de son emplacement. Concernant les coûts, M. Nemeth répond qu'il n'a pas de chiffres précis à communiquer, car tout dépend de la taille de la place, de sa densification.

M^{me} de Chastonay se réfère ensuite à la brochure dont elle a fait mention et qui contient un certain nombre d'images illustrant les possibilités d'aménagement (carrousel, toboggans, etc.).

Une commissaire souligne au passage que les revêtements de sol – qui sont fabriqués dans un matériau spécial absorbant, etc. – coûtent cher, mais elle ne se souvient cependant plus des montants exacts.

Existe-t-il des organisations qui travaillent spécifiquement sur cette problématique?

M. Nemeth répond que cette thématique est récurrente, plusieurs associations se sont emparées du sujet de manière pragmatique en publiant notamment cette brochure avec le soutien de la fondation Denk an mich qui fait état de toute une série d'éléments concrets sur lesquels on peut s'appuyer.

Une commissaire estime que pour être véritablement inclusif, il faudrait prévoir à terme un aménagement de toutes les places de jeux. Elle demande par conséquent s'il ne serait pas judicieux de mener une enquête portant sur les mesures à prendre pour rendre accessible chacune des places de jeux de la Ville.

M. Nemeth rappelle qu'à titre bénévole, HAU avait abordé cette thématique et réalisé un petit recensement il y a cinq ou six ans, sur quelques écoles équipées de place de jeux.

M^{me} de Chastonay ajoute que des aménagements simples – des petites choses – peuvent rendre accessible un préau ou une aire de jeux.

Le président rappelle que lors de son audition le DCSS avait fait savoir qu'un recensement de toutes les barrières à l'accès aux prestations municipales dans un sens large était en cours et que les places de jeux en faisaient partie. Ce recensement devrait aboutir à des propositions pour le deuxième trimestre 2019. Il rappelle également que HAU y est associée et demande s'il en est de même pour la FÉGAPH.

M^{me} de Chastonay précise qu'elle n'a pas connaissance de ce projet en particulier. Elle donne néanmoins davantage de détails relatifs au projet lancé par G'innove en collaboration avec la FÉGAPH et Id-Geo.

Une commissaire aimerait revenir sur la question du coût. Elle rappelle que lors de son audition, M^{me} Esther Alder avait affirmé qu'il était prévu de procéder aux adaptations nécessaires lorsqu'il fallait procéder à des rénovations, mais que cela coûte cher.

M. Nemeth confirme que le coût peut varier en fonction des matériaux utilisés mais qu'une configuration permettant une meilleure accessibilité, par exemple en prévoyant un accès de plain-pied à un espace, ne coûte pas plus cher en tant que telle.

La commissaire souligne que le revêtement absorbant qui coûte relativement cher profite en réalité à tous les enfants. Ainsi le coût principal relève davantage de considérations relatives à la sécurité et moins de l'adaptation aux besoins spécialisés.

M. Nemeth confirme qu'un surcoût peut être engendré par le besoin de davantage de réflexions et d'originalité (dans l'adaptation) de la part de l'architecte que pour une place de jeux «classique» livrée clef en main.

Une commissaire demande combien de places de jeux devraient être rénovées et dans quel délai cela devrait être fait dans l'idéal.

M. Nemeth précise qu'il est très difficile de répondre à cette question et qu'il faudrait passer par un recensement pour ce faire.

Un commissaire demande quel est le pourcentage d'enfants handicapés.

M^{me} de Chastonay précise qu'il est compliqué de connaître le pourcentage d'enfants handicapés en raison de l'évolution possible du diagnostic et de la barrière que représente le secret médical ainsi que de la problématique de l'acceptation par les parents. Concernant les chiffres dont elle dispose, M^{me} de Chastonay informe que l'on dénombre entre 27 000 et 33 000 personnes âgées de 15 ans et plus qui sont directement concernées et de manière durable par un handicap en ville de Genève et deux fois plus pour l'ensemble du canton (difficultés de mobilité, de perception, de communication et de socialisation).

Population concernée au 30 juin 2018

Source OCSTAT (2018)

500 148: population genevoise totale.

423 399: population genevoise de plus de 15 ans (l'Organisation mondiale de la santé (OMS) donne des chiffres estimés pour la population de plus de 15 ans).

Source OMS (2016)

63 509: population de plus de 15 ans vivant avec des incapacités dans le canton de Genève (ou «personnes handicapées» selon les termes législatifs): 15% (ou une personne sur sept) peuvent donc se retrouver confrontés à des situations de handicap; 4914: places en hébergement à Genève (pour l'Office fédéral de la statistique (OFS), sont considérées comme sévèrement handicapées), soit 1084 en hébergement et 3830 en établissement médico-social (EMS) (chiffres Office cantonal de la statistique (OCSTAT) 2016); 58 500: personnes, de plus de 15 ans, vivant avec des incapacités à leur domicile hors institutions dans le canton de Genève. Estimation «solide», car l'OFS estime la population concernée à plus de 20% de la population totale!

Des estimés plus détaillés peuvent être fournis, selon les catégories retenues par l'OFS (2009), notamment selon les approches:

- a) «sociale»: «restriction de participation», «limitations dans les activités»;
- b) «besoin d'aide»;
- c) «administrative»: «prestations financières»;
- d) «médicale»: «déficits et troubles» ainsi que par communes.

Un commissaire déclare qu'il juge ce principe d'inclusion de manière très favorable. Il demande ensuite s'il serait possible de disposer d'une grille récapitulative et synthétique faisant état des différents coûts liés aux rénovations ou à l'installation de tel ou tel ouvrage, afin de pouvoir se faire une idée plus précise de la question. Il demande ensuite ce qui change, à part le sol, dans ce type d'aménagement.

M. Nemeth confirme qu'il peut obtenir le coût de mise en œuvre de différents revêtements (car ils sont chiffrés au mètre carré).

Il reprend l'exemple de la place de jeux du parc des Franchises, où une vraie réflexion a été menée. Or, c'est justement en procédant à ce type de réflexion qui se base sur le fait de se mettre à la place des personnes concernées que les choses ne se révèlent pas si compliquées que cela et que l'on est en mesure de proposer différents types d'accessibilité.

Un commissaire demande si des aménagements existent pour les pataugeoires qui sont des espaces qui connaissent un grand succès en été, et s'il faut pousser l'effort initié par cette motion en y englobant les pataugeoires.

M^{me} de Chastonay précise qu'en tant que mère de trois enfants elle connaît toutes les pataugeoires de la Ville de Genève, mais qu'à sa connaissance, aucune d'entre elles n'est aménagée pour permettre une accessibilité universelle. Elle estime donc que ce serait une bonne idée d'étendre la réflexion (et pas seulement aux pataugeoires). Elle ajoute à ce propos qu'on a constaté des cas incroyables d'enfants handicapés qui ont été contraints de changer de classe, si ce n'est d'école, en raison de problèmes d'accessibilité.

Le président rappelle qu'une partie des pataugeoires viennent d'être rénovées et demande si l'administration a pensé à ces considérations d'accessibilité.

M^{me} de Chastonay insiste à nouveau sur la nécessité d'y penser, justement

Discussion et vote éventuel

Plusieurs groupes souhaitant apporter des amendements à cette motion demandent le report.

Le président invite donc les commissaires à préparer leurs éventuels amendements.

Séance du 29 novembre 2018

Discussion et votes

Le groupe des Verts propose une nouvelle invite:

«– de prévoir des aménagements améliorant l'accessibilité au plus grand nombre avec des besoins spécifiques (enfants, adultes et seniors) lors de rénovation des places de jeux et des pataugeoires».

Le groupe Ensemble à gauche rappelle que l'idée d'un recensement avait été formulée. C'est pourquoi il propose l'amendement suivant:

«– de recenser l'accessibilité des places de jeux et des pataugeoires existantes».

Le groupe Ensemble à gauche souligne en outre que cette phase de recensement doit impérativement précéder toute réalisation.

La motionnaire du Mouvement citoyens genevois souligne qu'elle a également demandé à ce qu'un recensement soit réalisé.

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (après-midi)
Motion: une aire de jeux pour les enfants valides
et non valides dans un même lieu

Le président procède aux votes.

Pour accepter l'amendement proposé par le groupe des Verts qui est formulé comme suit:

(troisième invite) «– de prévoir des aménagements améliorant l'accessibilité au plus grand nombre avec des besoins spécifiques (enfants, adultes et seniors) lors de rénovation des places de jeux et des pataugeoires».

Par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC) et 3 abstentions (PLR), l'amendement est accepté.

Pour accepter l'amendement proposé par le groupe Ensemble à gauche qui est formulé comme suit:

(quatrième invite) «– de recenser l'accessibilité des places de jeux et des pataugeoires existantes.»

Par 14 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG, 1 UDC), l'amendement est accepté à l'unanimité.

La commission de la cohésion sociale et de la jeunesse s'accorde sur le fait que les amendements ci-dessus sont à intégrer en tant que troisième et quatrième invites de la motion.

Le groupe du Parti libéral-radical va s'abstenir pour l'heure, car ils ont quelques réserves relatives au premier amendement proposé.

Le groupe du Parti socialiste va soutenir cette motion ainsi amendée.

Le groupe du Parti démocrate-chrétien est favorable à cette motion ainsi amendée qui facilite l'accès des places de jeux à toutes les familles et à tout âge.

Le groupe des Verts adhère à cette proposition et souhaite effectivement améliorer l'accès des places de jeux à tous et pas seulement dans une perspective d'intégration, mais dans une vision plus large de vivre-ensemble, qu'il soit question de handicap ou pas: chacun doit pouvoir accéder aux places de jeux et aux pataugeoires et d'autant plus les enfants accompagnés des adultes qui en ont la charge. Ils applaudissent des deux mains le fait que cette motion se réalise.

Le groupe de l'Union démocratique du centre va voter cette motion avec les amendements proposés par la gauche et les Verts.

Le président procède au vote de la motion ainsi amendée.

Par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC) et 3 abstentions (PLR), la motion ainsi amendée est acceptée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir, sur la rive droite ainsi que sur la rive gauche, un aménagement de places de jeux publiques avec des aménagements spécifiques;
- des installations pour les enfants handicapés ouvertes à tous, quel que soit l'âge ou le handicap physique afin d'offrir la possibilité de goûter au plaisir de jouer ensemble;
- de prévoir des aménagements améliorant l'accessibilité au plus grand nombre avec des besoins spécifiques (enfants, adultes et seniors) lors de rénovation des places de jeux et des pataugeoires;
- de recenser l'accessibilité des places de jeux et des pataugeoires existantes.

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse (PLR). La motion M-1349 a été étudiée avec beaucoup d'attention au sein de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, qui l'a accueillie favorablement, car elle est extrêmement intéressante de plusieurs points de vue différents. Tout d'abord, nous avons appris que la ville de Genève comptait 58 places de jeux externes et 52 places de jeux faisant partie des écoles; elles sont régulièrement remises aux normes de sécurité. M^{me} Alder et ses services, à l'époque, faisaient en sorte d'y introduire également des jeux pour les enfants handicapés. Je suppose que M^{me} Kitsos le fait aussi, bien évidemment, dans le prolongement de cette politique.

Les places de jeux ne sont pas seulement un lieu où les enfants jouent, c'est aussi un lieu où ils se sociabilisent, d'où le fait que la commission a approuvé cette motion quasiment à l'unanimité. J'en profite également pour vous donner la position du Parti libéral-radical, Mesdames et Messieurs. Nous nous étions abstenus en commission, tout simplement parce que la motion initiale avait été amendée. Néanmoins, le Parti libéral-radical continue à penser qu'il faut soutenir cette motion et il la votera tout à l'heure.

M^{me} Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Mesdames et Messieurs, chers collègues, il faut que tous les enfants puissent jouer ensemble sur les mêmes jeux, qu'ils apprennent très tôt que la différence n'empêche pas le bien vivre ensemble et que les personnes adultes, quelle que soit leur situation, puissent les amener jouer sur les aires de jeux. La Ville a inauguré l'été dernier l'une des rares plages – voire la seule – en Suisse à être accessible aux personnes à mobilité réduite. Alors, n'hésitons pas à aller de l'avant pour les aires de jeux!

Je cite le rapport *Stratégie piéton et d'accessibilité universelle* du Grand Genève, édité en décembre 2020: «Les aires de jeux ne sont généralement pas conçues de manière à intégrer les enfants en fauteuil roulant. (...) Les besoins d'enfants avec des incapacités visuelle ou cognitive ne sont jamais pris en compte. Les dispositifs existent, cependant ces besoins spécifiques ne sont que très rarement inclus au cahier des charges des nouvelles réalisations.»

Il s'agit de créer de vrais lieux de rencontre. Il faut penser non seulement aux enfants, mais également à toutes les personnes en situation de handicap, que celui-ci soit temporaire ou définitif, pour qui ces emplacements représentent de vrais lieux de vie. Il existe bon nombre de jeux qui intègrent l'inclusion: par exemple, les tourniquets où sont mélangés les fauteuils roulants et les sièges, ou encore les balançoires à bascule mixtes dont chacun, quelle que soit sa situation, peut profiter. Il existe même des balançoires sur lesquelles on monte avec son fauteuil roulant, ce qui permet aux plus âgés de s'amuser aussi. Je ne le sais que trop bien: j'ai eu l'occasion d'en utiliser une. Retrouver le plaisir de me balancer, croyez-moi, c'est une vraie madeleine de Proust!

Par ailleurs, un endroit ne peut pas se prétendre inclusif si les personnes à mobilité réduite, quelle que soit la raison qui entrave leur mobilité, ou celles qui se déplacent avec une poussette, par exemple, ne peuvent pas y circuler confortablement. Cheminements pavés, terrains recouverts de morceaux de bois, jeux parkés dans un endroit auquel on ne peut accéder qu'en passant par-dessus une bordure: tout cela n'est pas adapté. Soyons inventifs, soyons audacieux! Et surtout, n'oublions pas qu'un handicap peut toucher tout le monde, à chaque instant, car personne n'est à l'abri d'une maladie ou d'un accident. N'hésitez pas à demander l'avis des associations actives dans le domaine! L'expertise des utilisateurs est incomparable, car c'est lorsqu'on vit une situation qu'on est bien placé pour en parler et proposer des solutions.

Ensemble à gauche soutiendra bien évidemment le renvoi de la motion M-1349 au Conseil administratif. Nous espérons qu'il ne sera pas timide dans sa mise en application! Nous vous remercions de la soutenir également, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). La motion M-1349 s'inscrit dans une série de projets que nous avons votés au cours de la dernière législature. En 2014, la Suisse a ratifié la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Auparavant, la Constitution genevoise garantissait déjà l'accès des personnes handicapées aux bâtiments et équipements, ainsi qu'aux prestations destinées au public. Mais comme souvent, pour passer des intentions aux actes concrets, il y a un fossé. On l'a déjà vu avec l'égalité, alors que ce principe figure dans la Constitution, je le rappelle. C'est pourquoi, dans le souci de dépasser les

propos d'intention et d'avoir une politique d'inclusion vraiment plus volontariste, le Parti démocrate-chrétien a cosigné et soutenu une série d'objets dans ce sens, dont ceux qui visaient à assurer pour les personnes en situation de handicap un accès aux différentes prestations offertes par la Ville. La motion M-1349 date de 2018 et s'inscrit dans cette dynamique.

Il est vrai qu'au mois de décembre 2019 le Conseil administratif a mis en place un plan de mesures pour une ville inclusive. Cette motion s'inscrit donc tout à fait dans cette même logique. Ce qu'elle demande est une évidence: que les aires de jeux comportent des jeux pour tous les enfants, quels que soient leurs particularités ou leur handicap. Avant d'être en situation de handicap, un enfant est d'abord un enfant! Les enfants doivent pouvoir jouer ensemble entre amis ou au sein d'une fratrie, quelles que soient leurs aptitudes. Le respect des différences s'apprend évidemment aussi par le jeu. L'objectif est que les enfants puissent tous développer leur motricité et entrer en interaction les uns avec les autres en communiquant et en jouant, tout simplement.

Aujourd'hui, en fait, très peu d'aires de jeux sont accessibles aux enfants en situation de handicap. Par exemple, il y a des balançoires particulières au parc des Franchises, mais on est vraiment très loin d'une situation satisfaisante. L'idée est donc de prévoir systématiquement cette inclusion lors de la mise en place des nouvelles aires de jeux et de la rénovation des anciennes. La solution optimale serait de créer des jeux à utilisation multiple que chaque enfant pourrait utiliser selon ses aptitudes et de procéder à la création de ces aires de jeux en concertation, bien sûr, avec les associations actives dans le domaine de la défense des personnes en situation de handicap. Par conséquent, le Parti démocrate-chrétien soutiendra la motion M-1349 et attend du Conseil administratif une mise en application ambitieuse et rapide.

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Il manque en ville de Genève des places de jeux pour que les enfants jouent. Et il manque des places de jeux pensées en termes de politique inclusive pour que les enfants jouent ensemble. Certes, la politique d'accessibilité menée par la Ville de Genève est déjà très aboutie. Les institutions culturelles et les bâtiments d'habitation sont pensés en fonction de leur accessibilité – mais il manquait les places de jeux. Grâce à la motion M-1349, les nouvelles places de jeux seront pensées en termes d'accessibilité et de politique inclusive.

Quant aux places de jeux et aux pataugeoires existantes sur le territoire de la Ville de Genève, leur recensement permettra de les évaluer selon des mesures d'aménagement spécifiques et de revoir leur conception, si besoin est. Associer les personnes ayant des besoins spécifiques au processus décisionnel enrichira les réflexions et permettra aux usagères et aux usagers d'être respectés dans

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (après-midi)
Motion: une aire de jeux pour les enfants valides
et non valides dans un même lieu

leurs attentes. Elargir l'offre des places de jeux à tous les âges permettra aussi le développement quotidien des relations intergénérationnelles.

Les amendements proposés en commission à la motion M-1349 l'enrichissent et proposent des valeurs ajoutées en termes d'humanité et d'interaction sociale, comme une dose de bonheur supplémentaire à partager les aires de jeux et l'opportunité d'enrichir la pratique du vivre ensemble. Le Parti socialiste soutient donc cette motion telle qu'amendée, qui permettra de compléter le dispositif d'accessibilité déjà mis en place par la Ville de Genève.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les Verts et les Vertes soutiennent la motion M-1349 car, pour nous, il est primordial qu'à terme – et rapidement – toutes les places de jeux de la Ville de Genève soient aisément accessibles à tous les enfants et aux personnes les accompagnant, qu'ils soient ou non en situation de handicap. Selon l'association Handicap architecture urbanisme (HAU), cela est possible à moindre coût. Pour nous, jouer, rire, partager des activités sont des facteurs essentiels de développement et de socialisation. En s'amusant ensemble, on apprend, on s'approprie, on apprivoise la différence, les peurs liées à l'inconnu diminuent. C'est important pour le vivre ensemble. Pour ces raisons, les Verts sont favorables à cette motion.

M^{me} Yasmine Menétréy (MCG). J'invite les conseillers municipaux à soutenir ma motion M-1349 et je les en remercie. Si je l'ai déposée, c'est parce que j'avais vu à Lausanne, au chemin de la Cigale, une aire de jeux qui était vraiment une infrastructure pour les personnes ayant un handicap. Je l'ai trouvée très bien, car elle permettait d'aider les enfants en chaise roulante. Lors de mon audition en commission, j'ai précisé quelles difficultés présentaient certaines aires de jeux à Genève. Je citerai l'exemple de celle du quai du Seujet: il y a des gravillons autour du toboggan et il faut gravir 50 à 80 cm de marches pour accompagner un enfant qui veut faire de la balançoire. Je trouve cela dommage! Il me semble très important que les enfants – mais aussi leurs accompagnants – puissent accéder à toutes les aires de jeux et y jouer avec d'autres, qu'ils soient valides ou handicapés. Voilà pourquoi j'invite le plénum à soutenir ma motion.

M. Pascal Altenbach (UDC). Il est capital que les enfants jouent ensemble, quelles que soient leur origine sociale et leurs capacités physiques. Il ne faut pas oublier qu'ils apprennent les uns des autres, qu'ils imitent et s'imitent mutuellement, qu'ils se socialisent ensemble. Les enfants sont souvent d'origines très diverses, à Genève. Les aires de jeux sont en quelque sorte le creuset de leur formation, qui en fera des adultes genevois dans le futur. Les aires de jeux, comme

les cours de récréation des écoles, sont l'endroit où les petits se socialisent. Il ne faut pas oublier que, sur dix enfants qui entrent à l'école à Genève, six ne savent pas le français. La meilleure manière, pour eux, de sortir un peu de leur milieu familial et d'entendre une autre langue que celle de leur famille, c'est de se retrouver et de jouer ensemble. Là, ils apprennent très, très vite – surtout les petits enfants. Pour ces raisons, nous sommes tout à fait favorables à ce genre de motion.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Je suis heureuse d'entendre les différents groupes s'exprimer sur cette problématique très importante. En 2019, durant la législature précédente, la Ville de Genève a élaboré une politique d'accessibilité universelle, or celle-ci ne pourra être mise en œuvre que par un travail transversal et interdépartemental. Nous pilotons cette politique avec ma collègue M^{me} Perler, mais il est évident que tous les départements sont concernés et y participent. C'est vraiment important puisque, comme cela a été dit par plusieurs personnes, il s'agit à un moment donné de changer de paradigme et de se dire que, finalement, être en situation de handicap fait partie de la condition humaine. Ce peut être une phase de la vie, on peut avoir un accident ou vieillir et avoir besoin d'un accompagnement ou d'une chaise roulante, il y a aussi des enfants qui sont en situation de handicap. Il ne faut jamais oublier que cette problématique concerne tout le monde. Comme je l'ai dit, il s'agit de notre condition humaine.

Par conséquent, il faut maintenant changer de paradigme et faire en sorte que tous les lieux puissent être accessibles à tous, afin d'avoir une ville véritablement inclusive. Un audit est en cours de réalisation sur les conditions d'accessibilité de 200 sites municipaux. Ce projet national est porté par Pro Infirmis et la Ville de Genève y participe. L'objectif est d'avoir un premier inventaire des lieux qui nécessitent un effort supplémentaire en matière de mise en accessibilité. Je pense que c'est une première étape très importante pour avoir une visibilité sur les endroits qui ne sont pas encore accessibles à tous aujourd'hui.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance a mis en œuvre un certain nombre de projets: des balançoires standards, si on peut les appeler ainsi, ont été remplacées par des balançoires-nids agréées qui peuvent être utilisées par les personnes à mobilité réduite. Ce remplacement a été effectué dans plusieurs écoles et parcs – je ne les citerai pas – au cours de ces dernières années. Des places de jeux permettant d'intégrer globalement cet aspect ont été réalisées, notamment aux Franchises et aux Bastions. Par ailleurs, certaines places de jeux sont actuellement en rénovation – il y en a évidemment beaucoup – et on prend en compte dans ce cadre la possibilité d'installer des balançoires-nids, par exemple, ou des emplacements centraux carrossables. Sur ce plan-là aussi, un effort est fait.

SÉANCE DU 30 MARS 2021 (après-midi)
Motion: une aire de jeux pour les enfants valides
et non valides dans un même lieu

Je mentionnerai un dernier point: le programme de fitness urbain Proxisport, dans le cadre duquel on rend les infrastructures compatibles avec les besoins des personnes à mobilités réduites ou en situation de handicap. Je pense que la motion M-1349 nous permettra de renforcer encore davantage cette politique. Il reste encore un grand travail à faire, même si beaucoup de choses ont déjà été faites. On doit poursuivre ce travail et j'entends bien m'y engager.

La présidente. Je mets aux voix le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1349 telle qu'elle a été amendée par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (64 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir, sur la rive droite ainsi que sur la rive gauche, un aménagement de places de jeux publiques avec des aménagements spécifiques;
- des installations pour les enfants handicapés ouvertes à tous, quel que soit l'âge ou le handicap physique afin d'offrir la possibilité de goûter au plaisir de jouer ensemble;
- de prévoir des aménagements améliorant l'accessibilité au plus grand nombre avec des besoins spécifiques (enfants, adultes et seniors) lors de rénovation des places de jeux et des pataugeoires;
- de recenser l'accessibilité des places de jeux et des pataugeoires existantes.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Gazi Sahin, Amanda Gavilanes et Albane Schlechten: «Sommes-nous tous égaux en matière d'accès à la ville?» (M-1344 A)¹.

Rapport de M^{me} Delphine Wuest.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 14 novembre 2018. La commission s'est réunie le 8 janvier 2019, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, que la rapporteuse remercie pour son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville est un espace genré;
- qu'officiellement, se déplacer dans l'espace public est accessible à tout le monde de manière égale et tout le monde a un accès libre aux rues et aux espaces publics;
- que ce même espace public est majoritairement conçu, construit et approprié par les hommes;
- que diverses études relèvent que hommes et femmes n'investissent pas l'espace urbain de la même manière;
- que c'est surtout le soir et la nuit que l'on observe des différences de pratique entre hommes et femmes en ville;
- que les femmes adoptent des «stratégies» quand elles marchent dans la ville, alors que les hommes ne se posent pas ce genre de question;
- que les femmes peuvent choisir de ne pas sortir après une certaine heure, de porter certains vêtements et d'éviter certains périmètres;
- que les femmes ont intégré dès leur plus jeune âge qu'elles sont en danger dans la rue, la nuit;
- que des études ont prouvé que les femmes occupent moins de place que les hommes dans la rue. Elles se déplacent moins et ne stationnent pas,

¹ «Mémoire 176^e année»: Développée, 3476.

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier quelle est la responsabilité de l'urbanisme dans le sentiment d'insécurité éprouvé par les femmes lorsqu'elles se déplacent en Ville;
- de constituer des jurys paritaires (femmes/hommes) lors de tout concours d'aménagement de notre territoire;
- de faire un recensement des endroits de la Ville qui sont des points d'évitement de la part des femmes, en mettant en place par exemple des «marches exploratoires» réalisées par des expertEs (Bureau de la promotion de l'égalité, le 2^e Observatoire, Viol-Secours, etc.);
- d'intégrer l'indicateur d'égalité dans l'élaboration de tous les projets d'investissements urbains.

Séance du 8 janvier 2019

Audition de M^{mes} Maria Pérez et Albane Schlechten, motionnaires

M^{me} Schlechten déclare que l'espace public relève d'une notion très large. La dimension de la violence est incluse dans cet objet, d'ailleurs ce sont les hommes qui sont le plus souvent victimes d'agressions physiques sur la voie publique. Les femmes sont, quant à elles, victimes de violences sexistes et sexuelles, un phénomène ancien auquel la politique s'intéresse depuis quelques années. Le harcèlement est un phénomène qui se répète et auquel de très nombreuses femmes sont soumises. Durant longtemps, on imaginait que l'obscurité était un facteur important influant sur la violence, les urbanistes qui s'intéressent à ces questions privilégient à présent les espaces ouverts où la visibilité est bonne. La doctrine de nos jours est de diminuer la lumière dans les parcs et sur les places en raison de la densification de population et dans le but de restreindre les nuisances sonores; cela rend les lieux moins accueillants. M^{me} Schlechten évoque des statistiques françaises, rappelant que les violences sexistes les plus fréquentes se déroulent en majorité dans les domiciles. Ces chiffres manquent en Suisse.

L'éducation et la sensibilisation sont des mesures qui peuvent être mises en œuvre; la formation des polices municipales et cantonales est également une thématique à relever, tout comme les actions individuelles peuvent être envisagées. Des conseils sont donnés à Toulouse et à Bordeaux à la population afin de permettre aux individus de réagir dans des situations délicates. Ces réflexions amènent à la question de «Qui fait la ville, pour qui?». Pendant longtemps, c'était des hommes qui créaient les villes, une tendance qui commence à changer, notamment en raison des jurys des concours d'aménagement qui ont largement évolué.

M^{me} Pérez ajoute que les femmes n'occupent pas l'espace public comme les hommes. Ces derniers se sentent chez eux dans les espaces publics alors que les

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès
à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

femmes ne font qu'y passer. Par ailleurs, les équipements sportifs sont souvent pensés pour les hommes, notamment les terrains de foot essentiellement utilisés par des hommes. Cette motion est donc une invitation à sensibiliser les conseillères et conseillers municipaux sur la question du genre. La question de la sécurité est très peu abordée lorsque des projets d'aménagement sont étudiés. Enfin, ce sont les femmes qui connaissent le mieux les stratégies d'évitement qu'elles utilisent et qui peuvent pointer ces lieux.

Pour M^{me} Schlechten, ces stratégies d'évitement constituent une inégalité.

M^{me} Pérez termine sur cet exemple: elle apprécie le Théâtre de l'Orangerie, mais y va peu car le parc La Grange est peu éclairé la nuit, et elle ne le traverse jamais seule.

Questions des commissaires

Plusieurs commissaires évoquent la mixité sociale, plus grande aujourd'hui qu'auparavant.

Pour l'une, l'école doit être un espace d'intégration, il faudrait envisager des formations dédiées plus particulièrement aux garçons. Une autre déclare que 100% des femmes se sont fait agresser, elle pense également que l'éducation est un biais important. Elle ajoute que de nombreux hommes ne sont pas conscients des craintes qu'éprouvent les femmes.

M^{me} Schlechten répond que la question de la mixité est liée aux métropoles. Cependant, les violences sexistes n'ont pas de couleur, ni d'âge, ni de classe sociale, ni de préférence politique. En effet l'éducation est fondamentale, mais elle remarque qu'à Genève un certain nombre de personnes ne viennent que pour quelques années et d'autres ne viennent s'installer qu'à l'âge adulte: ces personnes n'auraient pas accès à une prévention faite uniquement au niveau scolaire. En Inde, des wagons de trains sont réservés pour les femmes mais lorsque des femmes entrent dans des wagons réservés à des hommes, elles se font d'autant plus agresser. M^{me} Schlechten estime dès lors qu'il serait regrettable de scinder la société en deux.

Une commissaire évoque ensuite les équipements sportifs en rappelant que jadis ces derniers étaient utilisés plus particulièrement par des hommes. Elle ajoute que les centres sportifs étaient souvent en dehors des centres-villes, dans des lieux peu éclairés. Quant aux skate-parks, elle observe que les garçons considèrent souvent ceux-ci comme des lieux mixtes alors qu'ils font preuve de sexisme lorsqu'ils croisent des filles avec des skates.

M^{me} Pérez évoque le «gender budgeting» développé par le département des finances de la Ville de Genève, soit une étude sur la répartition budgétaire en

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès
à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

fonction des genres. Ce large chantier se déploie dans le domaine culturel mais également dans le domaine sportif.

M^{me} Schlechten signale encore qu'un groupe de travail analyse les violences et a élaboré un plan d'action égalité comportant notamment des marches exploratoires, lesquelles devraient permettre de prioriser des actions. M^{me} Schlechten déclare que cette méthode des marches exploratoires date des années 1970 et elle pense que la commission pourrait se joindre à une marche.

Certains commissaires évoquent l'éclairage du centre-ville, qui est parfois réduit au minimum pour des questions d'économie et d'écologie. Pour l'un, il est inacceptable que les espaces publics ne soient pas éclairés la nuit. Pour une autre, l'insécurité relève également du fait de se retrouver seule dans la rue. Elle rappelle ensuite qu'il existe des projets d'éclairage intelligent, qui s'allument sur votre passage.

M^{me} Pérez mentionne s'être fait agresser deux fois, et elle remarque que les deux fois c'était dans le noir. Elle se souvient par ailleurs qu'il avait été nécessaire de convaincre M. Pagani d'éclairer la plaine de Plainpalais lors des discussions sur le projet de la plaine.

Un commissaire souhaiterait des précisions sur les points d'évitement. D'autre part, il se demande comment sont recrutés les jurys paritaires.

M^{me} Schlechten répond qu'il ne s'agit pas de points mais de stratégies d'évitement: les femmes modifient par exemple leur façon de marcher ou leurs trajets selon le lieu ou l'heure. Elle explique ensuite que les jurys ne sont pas encore complètement paritaires. La parité des jurys, constitués par des expertes et des experts de la profession, permet d'exprimer des visions différentes des espaces publics.

Une commissaire demande si une fonction dans le département ne devrait pas être dévolue à cette problématique.

M^{me} Pérez répond qu'un travail transversal semble nécessaire entre le département de l'aménagement et des services comme celui de l'Agenda 21. Le bureau de l'égalité n'a pas encore de données sur cette thématique, c'est un sujet qui est étudié depuis peu de temps. Une étude a été lancée à Lausanne avec un service dédié. M^{me} Schlechten pense que ces notions devraient être intégrées dans les cahiers des charges des projets. Le projet de la gare de Lancy-Pont-Rouge a, par exemple, fait l'objet d'une expertise dans ce sens.

Un commissaire signale que l'école opère un travail de fond depuis une vingtaine d'années, travail qui n'a jamais été réalisé auparavant, afin d'atténuer les formes de violence pouvant y exister. Il pense que pour aborder un tel sujet,

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès
à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

il serait nécessaire d'avoir différentes approches, notamment prévoir d'y inclure une collaboration avec l'Université.

M^{me} Schlechten répond qu'un plan égalité doit être réalisé, un plan qui démontre le manque de données. M^{me} Pérez ajoute que cette motion demande en fin de compte au département d'être attentif à ces notions. Elle ajoute que la question du genre est un défi.

Une commissaire observe que ce plan d'action aurait dû être mis en place suite à la motion sur le harcèlement (motion M-1275, Harcèlement de rue ça suffit!) qui avait été votée. Cette nouvelle motion vient donc compléter ce plan d'action.

M^{me} Schlechten répond que cette nouvelle motion appuie sur la question de l'aménagement.

Un commissaire trouve la motion intéressante. Il signale toutefois que la première invite semble compliquée. Il serait prêt à voter cet objet, indépendamment de cette première invite.

M^{me} Pérez répond que cela ne lui pose pas de problème.

Un commissaire déclare que son groupe ayant toujours été opposé à la parité dans les jurys, il propose la suppression des deux premières invites.

Un commissaire, en faveur de la motion, signale qu'il existe de nombreuses études, à Lausanne et en France. Il ajoute qu'il lui semble important de conserver le volet urbanistique de cette motion.

Une commissaire estime qu'il est nécessaire d'avoir des femmes à tous les échelons hiérarchiques de la société si l'on souhaite faire avancer cette question.

M^{me} Schlechten pense que c'est en effet important. M^{me} Pérez déclare encore que la signalétique est très importante. Or, les signalétiques sont toujours masculines.

Une commissaire propose que la commission participe à une marche exploratoire.

Un commissaire déclare être en faveur de la première invite qui ne demande pas forcément la réalisation d'une étude scientifique de trois ans.

M^{me} Pérez déclare être prête à modifier la première invite.

La présidente remarque alors que les commissaires sont prêts à voter cette motion.

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

Votes

La modification de la première invite comme suit: «de prendre en compte dès à présent la responsabilité de l'urbanisme dans le sentiment d'insécurité éprouvé par les femmes lorsqu'elles se déplacent en ville» est acceptée à l'unanimité par 15 oui (3 PLR, 2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC).

La suppression de la seconde invite est refusée par 8 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 PDC) contre 3 oui (PLR) et 4 abstentions (2 MCG, 1 UDC, 1 PDC).

La motion M-1344 ainsi amendée est adoptée par 11 oui (1 MCG, 1 UDC, 1 Ve, 4 S, 2 PDC, 2 EàG) et 4 abstentions (1 MCG, 3 PLR).

La commission a par ailleurs également décidé de participer à une marche exploratoire sur le terrain, par 11 oui (1 Ve, 2 EàG, 4 S, 1 PDC, 3 PLR) et 4 abstentions (2 MCG, 1 UDC, 1 PDC). Elle doit encore être agendée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre en compte dès à présent la responsabilité de l'urbanisme dans le sentiment d'insécurité éprouvé par les femmes lorsqu'elles se déplacent en ville;
- de constituer des jurys paritaires (femmes/hommes) lors de tout concours d'aménagement de notre territoire;
- de faire un recensement des endroits de la Ville qui sont des points d'évitement de la part des femmes, en mettant en place par exemple des «marches exploratoires» réalisées par des expertEs (Bureau de la promotion de l'égalité, le 2^e Observatoire, Viol-Secours, etc.);
- d'intégrer l'indicateur d'égalité dans l'élaboration de tous les projets d'investissements urbains.

M^{me} Delphine Wuest, rapporteuse (Ve). La motion M-1344 intitulée «Sommes-nous tous égaux en matière d'accès à la ville?» a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour qu'elle étudie l'aspect de l'égalité face à la ville sur le plan urbanistique. En effet, la ville a été pensée et construite par et pour les hommes. C'est un constat sur lequel on est tous d'accord, il y a un consensus. On a appris deux ou trois choses sur ce point. Si la violence est présente dans l'espace public, c'est plutôt les hommes qui en font les frais et qui sont victimes d'agressions physiques. En revanche, les femmes, quant à elles, sont victimes de violences sexistes et sexuelles – or le harcèlement sévit notamment dans la rue.

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

Comme je l'ai dit, la motion M-1344 aborde cette problématique sous l'angle urbanistique. On a évoqué l'éducation et la sensibilisation, mais ces mesures-là sont déjà prises. L'idée était donc d'aller plus loin et de voir comment travailler en amont. Cette motion demande notamment «de constituer des jurys paritaires (femmes/hommes) lors de tout concours d'aménagement de notre territoire», «de faire un recensement des endroits de la Ville qui sont des points d'évitement de la part des femmes, en mettant en place par exemple des «marches exploratoires» réalisées par des expert-e-s», ou encore «d'intégrer l'indicateur d'égalité dans l'élaboration de tous les projets d'investissements urbains». On a aussi entendu en commission qu'il était nécessaire d'avoir des femmes à tous les échelons hiérarchiques pour avancer à tous les niveaux en matière d'égalité.

Un recensement des points noirs a été demandé. Dans ce cadre, la question de l'éclairage se pose, bien sûr, mais elle est toujours assez subtile, car il faut trouver un juste équilibre entre la sécurité – l'éclairage doit être présent dans l'espace public pour qu'on se sente en sécurité – et l'apaisement pendant la nuit. En effet, plus l'éclairage est fort et plus les gens parlent fort, c'est donc aussi une question de bruit pour les habitants. De plus, quand la lumière est trop forte, cela nuit à la biodiversité. Il y a donc un juste milieu à trouver.

Je reviens aux «marches exploratoires». La commission de l'aménagement et de l'environnement en a fait une après le vote de la motion; on a pu ainsi expérimenter ce genre d'action en allant se promener avec des personnes qui nous ont guidées. Quant aux stratégies d'évitement, c'est une notion que seules les femmes peuvent comprendre, finalement. M. Paganì nous a dit qu'il avait du mal à la comprendre! En effet, la majorité des hommes ne sont pas conscients des craintes qu'éprouvent les femmes dans l'espace urbain; c'est pour cela que cette marche exploratoire a été intéressante à tous points de vue.

Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus. J'aimerais juste signaler que la première invite de la motion M-1344 a été amendée. Dans sa formulation initiale, elle demandait «d'étudier quelle est la responsabilité de l'urbanisme dans le sentiment d'insécurité éprouvé par les femmes lorsqu'elles se déplacent en ville». La version amendée demande maintenant «de prendre en compte dès à présent la responsabilité de l'urbanisme dans le sentiment d'insécurité éprouvé par les femmes lorsqu'elles se déplacent en ville». La commission de l'aménagement et de l'environnement a voté cette motion ainsi amendée à la quasi-unanimité, par 11 oui et 4 abstentions.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Je dirai simplement deux ou trois mots. Si on veut l'égalité, je ne vois pas pourquoi on ferait des faveurs à la gent féminine. Restons-en plutôt à un équilibre parallèle deux à deux, 50/50. Mais sommes-nous tous égaux en matière d'accès à la ville? Pour l'instant, la situation est encore

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès
à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

acceptable mais, à l'avenir, avec tous ces aménagements qui nous attaquent, j'ai l'impression que beaucoup de résidents genevois auront des tas d'ennuis avec leur automobile, parce qu'ils n'auront pas voulu aller à vélo. Alors, femmes ou hommes, c'est la même chose! Je profite de cette magnifique phrase pour ajouter qu'en démocratie on devrait avoir l'égalité pour tout le monde, que ce soit sur un sujet ou sur un autre!

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Le titre de la motion M-1344 était une question, mais nous commençons à savoir aujourd'hui, non seulement à partir de témoignages et d'expériences, mais sur la base d'études scientifiques, que l'espace public est bien genré. Depuis le dépôt de la motion M-1344 en mars 2018, la Ville de Genève est intervenue de différentes manières par rapport à cette problématique. Je mentionnerai tout d'abord son plan d'action 2019-2021 intitulé «Sexisme et harcèlement dans l'espace public» et sa volonté d'organiser un événement à ce sujet au début de l'année 2021. Il a eu lieu dans le cadre de la Semaine de l'égalité, dont l'édition de cette année a pris cette problématique pour thème.

Je souligne aussi l'importance de l'étude «Genève, une ville égalitaire?» sur les pratiques des femmes dans les espaces publics. Elle a été réalisée par l'Université de Genève, qui a été mandatée par le Service Agenda 21. Le rapport a été publié en novembre 2020, nous l'avons reçu. Je ne peux que vous recommander sa lecture, Mesdames et Messieurs, au cas où ce document vous aurait échappé. Cette étude se base sur une approche par groupes de participants d'âges, de conditions sociales et de nationalités différents. Elle a montré que chaque groupe de femmes avait sa propre sensibilité, ses propres manières de vivre l'espace public et d'organiser ses trajectoires à travers la ville. Il faut donc bien prendre en compte ces différents vécus pour organiser la ville. La dimension agression, violence et stratégies d'évitement est bien sûr très importante, mais tout ne peut pas se réduire à cela.

Il ne faut pas se limiter à un constat. La motion M-1344 propose des pistes pour aller plus loin et agir concrètement. Pour nous, il est important de commencer dès la conception des espaces publics urbains à introduire une perspective de genre, mais aussi de prendre vraiment en compte la responsabilité de l'urbanisme dans l'organisation de la ville et d'intégrer cette dimension dans l'aménagement des futurs espaces. Il faut donc aussi, comme nous le proposons, avoir un indicateur d'égalité dans l'élaboration des projets d'investissements urbains.

Bien sûr, comme cela a été dit tout à l'heure, il serait également utile de veiller à une parité des jurys dans tout concours d'architecture, afin que la sensibilité féminine, et même les sensibilités différentes de femmes de conditions différentes, soient prises en compte. On peut notamment utiliser ces «marches exploratoires»,

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès
à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

comme celle que nous avons faite avec la commission de l'aménagement et de l'environnement, en tant qu'outil très concret pour aller dans ce sens. Ensemble à gauche vous invite donc à accepter la motion M-1344, Mesdames et Messieurs.

La présidente. Trois minutes et cinquante-neuf secondes, Madame Studer! Vous vous rapprochez du score détenu par l'instant par M. Sormanni...

M^{me} Michèle Roulet (PLR). La motion M-1344 sera refusée par le Parti libéral-radical, car c'est là le type de motion floue qui se complaît dans l'idéologie à la mode, avec des invites où l'on ne sait absolument pas quelle est l'action précise demandée à la Ville. «Etudier la responsabilité de l'urbanisme dans le sentiment d'insécurité éprouvé par les femmes lorsqu'elles se déplacent en ville»... On se demande bien de quelle manière on va étudier cette responsabilité! «Constituer des jurys paritaires (femmes-hommes) lors de tout concours d'aménagement de notre territoire»... Comme s'il suffisait d'avoir des femmes dans les jurys pour que les femmes puissent être mieux défendues dans l'espace urbain! On sait bien que les femmes sont toujours très tendres entre elles et qu'elles sont toutes identiques... Il faudrait donc avoir la parité car, si des femmes dirigeaient l'aménagement, la ville serait soi-disant mieux aménagée...

Il est demandé aussi «de faire un recensement des endroits de la ville qui sont des points d'évitement de la part des femmes». Une fois de plus, voilà une motion dont les auteurs pensent que la femme est un tout homogène et que toutes les femmes évitent les mêmes points. J'imagine qu'il y a aussi des points que les hommes évitent, quand ils se promènent dans la nuit. Je ne suis pas sûre qu'un homme traverserait le parc des Bastions de nuit. Alors, ces points d'évitement sont-ils le propre des femmes? Et sont-ils les mêmes pour toutes les femmes?

Ensuite, la motion demande d'«intégrer l'indicateur d'égalité dans l'élaboration de tous les projets d'investissements urbains». C'est toujours les mêmes refrains: il faut éduquer, on nous dit même qu'il faut organiser une sensibilisation... Bien sûr que l'éducation est importante! Mais là, on va plus loin, puisqu'on nous parle dans le rapport M-1344 A de formations dédiées en particulier aux garçons. Moi, je pense qu'il faudrait revenir à la suppression de la mixité dans les écoles. Comme ça, Mesdames et Messieurs de la gauche, vous pourriez redresser les garçons tout petits! On apprend aussi que 100% des femmes se sont fait agresser. Et on s'en prend aux policiers, bien évidemment, puisqu'on veut les sensibiliser et les éduquer... Bref, les refrains habituels!

Le seul point à relever dans ce rapport – car tout n'est pas inintéressant – est que les équipements sportifs méritent une réflexion. On en manque d'ailleurs

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès
à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

gravement aujourd'hui car, depuis qu'on a mis l'école le mercredi matin, tous les écoliers du primaire au secondaire doivent se partager les terrains de football, entre autres. Enfin, on nous parle de la solution du «gender budgeting» – ça doit être très intéressant... – et de la nécessité de changer la signalétique. Mais cela a été fait, Mesdames et Messieurs! On a déjà commencé à changer la signalétique et on a maintenant des passages pour piétons genrés! Il fallait lire la petite remarque de Thierry Meury dans sa chronique «Le gniolu»: «Grâce aux panneaux genrés, les blondes – comme moi – sauront qu'elles ont le droit de traverser les passages pour piétons...» Car auparavant, avec le petit pictogramme neutre, on n'était pas sûrs que l'espace public et les passages pour piétons étaient accessibles aux femmes...

M^{me} Salma Selle (S). J'aimerais tout d'abord rebondir sur l'enquête «Genève, une ville égalitaire?» publiée en septembre 2020, que M^{me} Studer a citée tout à l'heure. C'est une enquête sur les pratiques des femmes dans l'espace public, or ses résultats nous révèlent que la motion M-1344 est nécessaire. En effet, l'accès des femmes à l'espace public et l'usage qu'elles en font sont fortement inégaux. Evidemment, toutes les femmes n'expérimentent pas l'espace public de la même façon. Des facteurs tels que l'orientation sexuelle ou affective, le statut légal, le niveau économique, l'âge et le niveau social ont un impact considérable sur les pratiques des femmes dans l'espace public.

Cette enquête nous apprend que c'est un lieu de tensions. Ce mot est assez fort! Il nous montre que le harcèlement, les violences et l'appréhension d'y faire face amènent les femmes à adapter leurs trajets en fonction des heures et des lieux. Eh bien, moi, j'aimerais pouvoir me balader la nuit sans avoir peur et sans devoir regarder derrière moi toutes les cinq minutes pour vérifier que je ne suis pas suivie. J'aimerais prendre le tram le matin sans qu'on me fasse des remarques ou qu'on me dise bonjour sans aucune raison. Cela permettrait vraiment de s'appropriier les lieux et l'espace publics.

Quelqu'un a parlé d'égalité et a dit que l'espace public était idéologiquement parfait... Ce n'est pas le cas! Les femmes, dans leur diversité, y sont sous-représentées, que ce soit en matière de publicité ou encore face aux violences qu'elles subissent. Les femmes n'ont pas la même expérience que les hommes de l'espace public, c'est un fait. Des recherches et des enquêtes scientifiques ont été menées là-dessus, donc parler d'égalité ou de féminisme n'est pas une question de mode. Ce sont des faits, je le répète.

Nous voulons l'égalité. Nous voulons pouvoir nous approprier l'espace public et y être représentées. Pour ces raisons, le Parti socialiste soutiendra la motion M-1344. (*Applaudissements.*)

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

M^{me} Delphine Wuest (Ve). J'ai entendu de la part de M^{me} Rouillet pas mal de choses auxquelles j'aimerais répondre; vous transmettez, Madame la présidente. Elle s'offusquait du fait que la motion M-1344 demandait «d'étudier quelle est la responsabilité de l'urbanisme dans le sentiment d'insécurité éprouvé par les femmes lorsqu'elles se déplacent en ville». Sauf que, comme je l'ai dit tout à l'heure lors de mon intervention en tant que rapporteuse, la première invite a été amendée dans le sens de «prendre en compte» et non plus «d'étudier» cette responsabilité. Mais bref, ce n'est là qu'un petit détail.

En ce qui concerne les stratégies d'évitement, je donnerai un seul exemple: une femme assise seule sur un banc, pour éviter que quelqu'un vienne la draguer ou lui faire des commentaires, devra avoir un livre avec elle pour montrer qu'elle a une activité ou écouter de la musique pour ne pas entendre de remarques. Ce n'est pas moi qui le dis, cela a été étudié, il y a des enquêtes sur le sujet qui exposent ce constat.

J'ajoute que l'égalité passe effectivement aussi par la signalétique, M^{me} Rouillet en a parlé tout à l'heure. Elle avait déjà beaucoup évoqué cette question dans les médias, car elle était très fâchée contre les panneaux féminisés présentés par M^{me} Salerno. Eh bien, cette signalétique contribue effectivement au mieux vivre ensemble, puisqu'elle inclut les femmes dans l'espace public. C'est déjà un premier message. Les noms de rues féminisés font partie de la même stratégie, car ils amènent des aspects du matrimoine dans la ville et les espaces publics. Quand une petite fille se balade et qu'elle voit des noms de rue féminins, elle se dit qu'il y a aussi des femmes célèbres et qu'elle pourra en devenir une plus tard. Je ne reviendrai pas sur les cours d'école, puisqu'on en a déjà parlé.

En résumé, toutes ces petites choses permettent une meilleure égalité. C'est pour cela que nous, les Verts, nous vous invitons à voter la motion M-1344, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Bien entendu, on ne parle pas ici de genre seulement, mais aussi de sécurité. Je crois qu'il est important de le souligner. Plusieurs événements se sont produits à Genève qui nous ont montré que les aspects urbains de notre ville ne garantissaient pas forcément la sécurité. Pour répondre aux gens qui se posent des questions sur la motion M-1344, le rapport précise à quoi elle sert. «L'éducation et la sensibilisation sont des mesures qui peuvent être mises en œuvre; la formation des polices municipales et cantonales est également une thématique à relever, tout comme les actions individuelles peuvent être envisagées. Des conseils sont donnés à Toulouse et à Bordeaux à la population afin de permettre aux individus de réagir dans des situations

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès
à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

déliçates.» Je tire directement du rapport M-1344 A ces phrases qui, à elles seules, sont assez claires.

Nier ces situations délicates, c'est vraiment ne pas vouloir voir certains problèmes d'architecture qui peuvent se poser. C'est aussi refuser d'admettre que les hommes et les femmes ne vivent pas du tout les situations de la même manière, à l'extérieur.

Ces réflexions nous amènent à nous poser la question suivante: qui fait la ville et pour qui? C'est d'autant plus intéressant que, comme le démontre la motion M-1344, pendant longtemps c'étaient les hommes qui créaient les villes. Cette tendance commence à changer, notamment en raison du fait que les jurys des concours d'aménagement ont beaucoup évolué. Vous vous rappelez tous, Mesdames et Messieurs, que quand les femmes ont commencé à devenir architectes et à pratiquer plus largement ce métier on se disait toujours: «Il n'y a que les femmes qui arrivent vraiment à imaginer comment doit être fait un appartement.» Je pense que cette réflexion est désormais obsolète, puisqu'il y a évidemment beaucoup plus de femmes qui font de l'architecture aujourd'hui et que les hommes, me semble-t-il, comprennent désormais un peu mieux comment les chambres et les pièces d'une habitation doivent être agencées.

Je reviens à la motion M-1344. L'une des intervenantes a signalé tout à l'heure que les femmes n'occupaient pas l'espace public comme les hommes. Vous n'avez qu'à regarder comment se placent les gens dans les attroupements, Mesdames et Messieurs! C'est toujours pareil: les hommes se sentent chez eux dans les espaces publics, alors que les femmes ne font qu'y passer. Parfois, elles doivent même adopter une stratégie d'évitement. Mais là, on aborde carrément la question de la sécurité.

Je conclurai en disant simplement que la commission de l'aménagement et de l'environnement a effectivement fait une «marche exploratoire» de nuit, notamment pour observer l'éclairage. On l'a bien vu: en matière d'urbanisme, des tas de questions se posent par rapport à l'éclairage et elles ne peuvent pas être réglées facilement. Il est notamment question de mettre moins de lumière la nuit, car les animaux et les êtres humains ont aussi besoin d'obscurité complète. Bref, il y a énormément d'objectifs différents à envisager, mais je crois qu'il est très bien de s'interroger sur la manière dont les hommes et les femmes vivent l'espace public. Le Parti démocrate-chrétien soutiendra donc la motion M-1344. (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci aux différents orateurs! Je vois qu'une large majorité d'entre vous, Mesdames et Messieurs – même s'il y a encore quelques réticents – prennent réellement conscience de l'espace public

Motion: prise en compte des inégalités de genre dans l'accès à la ville, l'aménagement et l'urbanisme

genré. A celles et ceux qui ont encore des doutes, je ne peux que recommander la lecture du rapport de l'enquête sur les pratiques des femmes dans les espaces publics menée par l'Université de Genève dans le cadre du plan d'action municipal «Sexisme et harcèlement dans l'espace public». On commence à avoir un matériel scientifique important à ce sujet, dirais-je. Ce rapport, intitulé «Genève, une ville égalitaire?», montre, il est vrai, qu'il nous reste du travail à faire et que certaines données – mais ce n'est pas le seul domaine concerné – manquent encore aujourd'hui cruellement à l'administration pour agir pleinement.

Ce document aborde aussi un point important. En effet, il indique qu'il faut «inclure une perspective de genre dans les plans d'aménagement du territoire en Ville de Genève (et plus largement dans le canton)». C'est justement ce à quoi travaille la Ville de Genève, en particulier dans le département de M^{me} Frédérique Perler. Il me semble qu'elle est la première conseillère administrative en charge de l'aménagement... Non, la deuxième, me dit-on. En tout cas, elle est la première depuis de nombreuses années, ce que je salue! Elle donne une connotation particulière à ce travail sur l'espace public qui doit être pensé pour toutes et tous. Son département élabore déjà aujourd'hui un plan lumière dans ce sens, c'est important. Surtout, il y a désormais une prise en compte principalement des usagères – mais aussi des usagers – et de leurs pratiques dans l'espace public.

Nous y reviendrons certainement, puisque la motion M-1344 sera acceptée par la majorité de ce plénum, ce dont nous nous réjouissons. Nous apporterons des réponses beaucoup plus complètes et circonstanciées dès son renvoi au Conseil administratif, non seulement pour décrire l'ensemble des actions menées actuellement avec la police municipale ou d'autres services, mais également pour mettre en lumière – si je peux me permettre cette expression – ce qui nous reste à faire. Car il nous reste encore beaucoup à faire pour que l'espace public soit accessible à toutes et à tous. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je mets aux voix le renvoi au Conseil administratif de la motion M-1344 telle qu'elle a été amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 47 oui contre 19 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre en compte dès à présent la responsabilité de l’urbanisme dans le sentiment d’insécurité éprouvé par les femmes lorsqu’elles se déplacent en ville;
- de constituer des jurys paritaires (femmes/hommes) lors de tout concours d’aménagement de notre territoire;
- de faire un recensement des endroits de la Ville qui sont des points d’évitement de la part des femmes, en mettant en place par exemple des «marches exploratoires» réalisées par des expert-e-s (Bureau de la promotion de l’égalité, le 2^e Observatoire, Viol-Secours, etc.);
- d’intégrer l’indicateur d’égalité dans l’élaboration de tous les projets d’investissements urbains.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

10. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d’examiner la motion du 27 septembre 2017 de M^{me} Maria Pérez et M. Tobias Schnebli: «Appréciations à sa juste valeur l’importance patrimoniale du Musée des sapeurs-pompiers» (M-1317 A)¹.

Rapport de M. Amar Madani.

Cette motion a été renvoyée à la commission des arts et de la culture (CARTS) par le Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2018. La commission l’a traitée lors de sa séance du 26 novembre 2018 sous la présidence de M^{me} Michèle Roulet. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati que nous remercions pour son excellent travail.

¹ «Mémorial 175^e année»: Développée, 6264.

PROJET DE MOTION

Attendu que:

- le Musée des sapeurs-pompiers a été inauguré le 29 mai 2008;
- ce musée a pu voir le jour grâce à quelques passionnés et grâce à des forces bénévoles qui continuent d’œuvrer tout au long de l’année à la valorisation des collections;
- le Musée des sapeurs-pompiers est affilié à l’Association des musées genevois et qu’il participe à la Nuit des musées;
- sa fréquentation est en constante augmentation, et que les forces qui l’animent et qui s’en occupent ont des moyens insuffisants à leur disposition,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif une prise en compte digne de ce musée, tant au niveau de sa promotion qu’au niveau de son subventionnement.

Séance du 26 novembre 2018

Audition de M^{me} Maria Pérez et M. Tobias Schnebli, motionnaires

M^{me} Pérez remercie la CARTS de les recevoir et dit que la motion M-1317 est une motion très ouverte qui vise à demander au Conseil administratif d’inscrire ce musée dans son catalogue et de lui accorder l’attention qu’il mérite.

M^{me} Pérez rappelle que le lieu a été en danger. Car on a voulu le récupérer pour revaloriser la parcelle et y faire des logements pour les étudiants sans se soucier de reloger le Musée. Ce qui souligne le peu de cas que l’on fait de ce musée qui travaille avec des forces bénévoles et militantes. Les sapeurs-pompiers, dont il existe deux catégories, les professionnels et les volontaires, sont les récipiendaires de notre Histoire. Ici, ce sont des professionnels qui ont réalisé beaucoup de choses sans aide de la Ville de Genève. Elle suggère à la CARTS de se rendre sur place pour découvrir les lieux et le travail qui y est fait. Il y a des Villes où il y a un Musée du train ou des objets du quotidien, qui témoignent autrement de notre histoire collective. Ce genre de musée, qui n’est pas l’Ariana ou le MAH, qui n’expose pas des beaux objets, est une manière de rendre hommage à une partie de notre Histoire et à toutes les personnes qui y travaillent.

M^{me} Pérez indique que c’est un musée auquel tiennent les commandants, les pompiers, la caserne. Il fonctionne avec des forces bénévoles et militantes. Ils avaient jusqu’ici une subvention de 15 000 francs. Cet argent sert à payer les repas et a servi à éditer un livre sur l’histoire des sapeurs-pompiers à Genève. Le magistrat a augmenté leur subvention de 5000 francs. Elle ajoute qu’ils ont mis en place un fonds pour acheter des camions de collection.

M. Schnebli ajoute quelques points. La raison pour laquelle cette motion arrive maintenant est que le projet qui a échoué de faire du lieu des logements d'étudiants a fait sentir le vent du boulet à tous ceux qui y travaillent. L'épisode qui a voulu les déloger pour y faire des logements étudiants, ce qui est très honorable, a été mal vécu et montre que ce musée est méconnu. Il s'apparente à de l'art brut, avec toutes les lettres de noblesse de ce mode d'expression, car ce sont des amateurs qui aiment passionnément ce qu'ils font.

M. Schnebli rappelle un voyage qu'ils avaient fait avec la CARTS, quand il avait eu l'honneur de la présider, pendant lequel ils avaient visité un musée dans une vallée vaudoise du Piémont, qui montrait le travail de la pierre. Ce musée des sapeurs-pompiers s'y apparente, c'est le même type de formule car il montre une partie de la production industrielle locale, comme Saurer, Sicli, autant d'industries genevoises. Ce lieu mérite donc une reconnaissance.

M. Schnebli ajoute qu'il faut que cela se fasse de concert avec les pompiers, cela ne doit pas être un projet de curateur. Les gens qui l'ont créé et l'entretiennent doivent être partie prenante. Si la motion est acceptée, ce serait un signe clair qui pousserait la Ville à prendre ses responsabilités.

Questions des commissaires

Une commissaire dit qu'elle l'a visité avec la commission des travaux et des constructions (CTC). C'est un lieu particulier avec une grande signification culturelle, anecdotique et mémorielle. Elle indique que l'espace n'est peut-être pas complètement aux normes. Elle ajoute qu'ils ont un public. Au niveau financier, s'ils devaient mettre les objets ailleurs pour accueillir un musée sur ce sujet et le gérer, ce serait hors de prix.

Elle dit que la question est de savoir si la subvention serait suffisante pour gérer ce musée tel qu'il est.

M^{me} Pérez répond qu'aujourd'hui le Musée fonctionne, mais la subvention a été valorisée de 5000 francs. Elle n'arrive pas à se rendre compte si la somme est suffisante. Mais le montant est risible comparé à celui alloué à d'autres musées. Il faut absolument intégrer au processus de valorisation les personnes qui s'en occupent. Il faut se rendre sur les lieux.

La présidente en conclut qu'il n'y a pas de demande financière.

M^{me} Pérez dit qu'effectivement ils n'ont pas demandé de l'argent. Leur dépense est d'offrir le repas aux bénévoles qui viennent les aider. M^{me} Pérez pense qu'il faut les auditionner.

Un commissaire constate qu'ils n'ont pas besoin d'argent mais de place, place dont la Ville de Genève manque cruellement. Il a entendu dire tout à l'heure qu'ils

Motion: importance patrimoniale du Musée des sapeurs-pompiers

cherchaient des fonds pour acheter de nouveaux engins de collection. Il se demande où ils pourraient les mettre. Il comprend que la motion veuille les revaloriser, mais la seule manière de le faire est de leur trouver un autre lieu. Lorsqu'il était à la CTC, il a visité ce musée et confirme que ce qu'ils demandent est de la place. Et ce n'est pas avec cette motion qu'on peut les soutenir. Il comprend la volonté de la motion et considère que ce n'est pas la meilleure manière de les valoriser.

M. Schnebli dit que les objets de collection ne sont pas exclusivement ceux des SIS de Genève. Il a été content de voir sur place un camion des pompiers de Bellinzone de 1926. Il faut pouvoir acheter des objets d'ailleurs. Mais le but de la motion est une reconnaissance, qui ne passe pas par un subventionnement accru. Elle peut prendre d'autres formes.

M^{me} Pérez dit que les enfants aiment ce musée. Elle-même y a appris beaucoup de choses. C'est un musée ludique. La reconnaissance passe aussi par une présence sur le site Internet de la Ville, qui puisse leur faire de la pub comme pour d'autres musées. La Ville pourrait s'engager davantage.

La présidente dit que le Musée pourrait envoyer des e-mails dans les écoles.

M^{me} Pérez indique qu'ils ont peu de moyens et le regrette. Les enfants adorent ce lieu. Elle donne des exemples de ce qu'on peut y voir, comme des gaines en cordes dans lesquelles les gens se lançaient. Elle a aussi reconnu le camion de son enfance. Il y a toute la découverte des progrès techniques. M^{me} Pérez donne un aperçu de ce qu'on peut y découvrir et il faut leur donner de la place.

Un commissaire constate qu'en plénière ils ont déjà fait remarquer l'importance de l'enjeu. Des nouveaux fonctionnaires ont été engagés par le SIS et il veut mieux comprendre la politique qui est visée. Il estime qu'ils se sont limités à une dimension locale. Or, le feu est une catastrophe naturelle. Il pose ainsi plusieurs questions pour mieux comprendre la sensibilisation qui serait menée et les actions possibles.

M. Schnebli pense que le noyau de l'intérêt de ce musée est l'humain, soit toutes ces générations qui ont œuvré pour lutter contre le feu. Le feu n'est pas qu'une catastrophe naturelle, d'autres facteurs accroissent les risques. Par exemple, il y a des pyromanes. Le feu fait partie de l'histoire de l'humanité et des ensembles bâtis.

Ici, il s'agit de rester sur le travail des gens. Il a appris lors d'une visite que les pompiers à Genève ont observé une grève: il y a donc une dimension d'histoire sociale. Les thèmes énumérés par le commissaire peuvent être abordés, mais l'objectif est ici d'être à l'écoute.

Une commissaire constate que la motion date de septembre 2017, il y avait des soucis, il n'y en a plus. Aussi, elle demande si, dans le contexte actuel, la

Motion: importance patrimoniale du Musée des sapeurs-pompiers

seule invite est claire et suffisante. Elle ne croit pas et n'est pas sûre que ce musée soit vraiment méprisé et ne voit pas très bien ce qui pourrait être amélioré.

M^{me} Pérez répond qu'à l'époque cette motion a voulu attirer l'attention. Elle est toujours d'actualité. Car la Ville ne fait pas la promotion du Musée. Il ne figure pas vraiment au catalogue de la Ville. Il faut leur dire qu'on les reconnaît. Ce serait un signal donné par le Conseil municipal. Ils sont venus pour attirer l'attention, pour avoir un signal politique clair.

La commissaire demande à nouveau si l'invite lui paraît claire et suffisante.

M. Schnebli répond qu'elle pourrait être amendée pour souligner le besoin de promotion.

Un commissaire rappelle que lors du dépôt du projet de délibération PRD-155 son groupe était enthousiaste et avait défendu la motion. Il demande ensuite s'ils ont des partenaires privés ou publics en dehors de la Ville.

M^{me} Pérez répond par la négative.

Un commissaire constate que le site de la Ville de Genève accorde une page détaillée à ce musée. Il constate aussi que ce musée a des horaires restreints, avec une ouverture limitée aux mercredis et dimanches. Il s'inquiète de faire de la promotion pour un musée qui ne pourra pas assurer. Il risque d'y avoir un effet pervers, cela peut provoquer un afflux de public qui nécessitera l'engagement d'une personne pour s'en occuper.

Discussion et vote

La présidente demande si les membres de la commission veulent voter cette motion le soir même. Cette proposition est acceptée par 13 oui (3 PLR, 2 MCG, 1 UDC, 2 PDC, 1 Ve, 4 S) et 1 abstention (PDC).

Prises de position

Un commissaire libéral-radical pense que cette motion aurait dû être retirée lorsque le projet de délibération PRD-155 est passé.

Le Parti libéral-radical va s'abstenir, car cet objet est sans objet.

La présidente estime que pour la reconnaissance demandée, elle a déjà été donnée par l'augmentation de la subvention.

Un commissaire socialiste dit que c'est la reconnaissance du Musée et sa valeur patrimoniale qui doivent être reconnues. Apparemment l'existence du Musée n'est pas connue du public. La motion demande à la Ville de faire la promotion.

Motion: importance patrimoniale du Musée des sapeurs-pompiers

Un autre commissaire socialiste relève que le problème qui se pose est la question de l'institutionnalisation du Musée ou pas. Or, les animateurs actuels n'entrent pas dans ce cadre. Mais qu'ils soient plus visibles sur le site de la Ville est faisable et devrait déjà être fait. Le Parti socialiste va soutenir la motion.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien dit que la reconnaissance existe, bien qu'elle ne soit pas dense, mais il faut reconnaître le travail des bénévoles et le Parti démocrate-chrétien va aussi soutenir cette motion.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime qu'il était important de sauver ce musée. Et c'est chose faite. De plus, ce lieu permet aux retraités de prolonger leur activité. Mais le Musée est plein, il n'y a plus de place comme l'a souligné le commissaire libéral-radical. Aussi, malgré la bonne intention de cette motion, l'Union démocratique du centre va s'abstenir.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois dit que le débat a été fait lors du traitement du projet de délibération PRD-155. Le Mouvement citoyens genevois a soutenu le maintien de ce musée en son temps. Et dans un souci de cohérence, le Mouvement citoyens genevois va soutenir la motion.

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche dit que pour une fois les gens ne demandent pas de l'argent mais une aide pour de la promotion de la Ville de Genève. Lui-même ne connaissait pas ce lieu jusqu'à il y a peu de temps, il va donc la soutenir.

Mise au vote, la motion M-1317 est acceptée par 8 oui (1 EàG, 4 S, 1 PDC, 2 MCG) et 4 abstentions (3 PLR, 1 UDC).

M. Amar Madani, rapporteur (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, j'interviendrai brièvement. La motion M-1317, déposée en 2017, s'inscrit dans le cadre du débat qui a eu lieu au sujet du Musée des sapeurs-pompiers situé à la rue du Stand. Un danger le guettait, suite à un projet visant à transformer ce lieu en logements pour étudiants. Les deux motionnaires demandent au Conseil administratif d'accorder à cette institution plus d'attention, de promotion et même de subventions. Une seule séance a suffi à la commission des arts et de la culture pour traiter cette motion et lui donner suite.

Si la reconnaissance de la valeur patrimoniale du Musée des sapeurs-pompiers a acquis l'unanimité des groupes politiques, il n'en demeure pas moins que certains commissaires ont estimé que cette motion était sans objet. Et pour cause: on a traité en long et en large la problématique des logements pour étudiants à la faveur du projet de délibération PRD-155, intitulé «*Stand up!* Des logements

Motion: importance patrimoniale du Musée des sapeurs-pompiers

pour personnes en formation à la rue du Stand, sur un terrain de la Ville!». Au final, la commission des arts et de la culture a accepté la motion M-1317 par 8 oui et 4 abstentions. Je vous remercie pour votre attention.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). La motion M-1317 est encore une vieille histoire, puisque la plupart des commissaires qui l'ont traitée ne siègent malheureusement plus au Conseil municipal. Quant au projet de délibération PRD-155, nous y avons travaillé d'arrache-pied pendant plusieurs séances de la commission des travaux et des constructions. Pourquoi? Parce qu'il y avait une forme d'opposition au Musée des sapeurs-pompiers qui visait à construire à la place des logements pour étudiants. Magnifique... Mais le temps a fonctionné merveilleusement, puisque ces logements pour étudiants se feront maintenant à la gare des Eaux-Vives. La question ne se pose donc quasiment plus en ce qui concerne la rue du Stand.

En revanche, le Musée des sapeurs-pompiers est un bijou! C'est un diamant! Nous avons à Genève – et même au-delà – des soldats du feu qui ont une histoire extraordinaire! Tous les détails sont relatés dans ce musée. Je vous conseille de le visiter, Mesdames et Messieurs, si vous ne l'avez pas encore fait. Bon, vous me direz que la thématique des pompiers ne vous intéresse pas forcément, mais enfin, ces gens interviennent tout de même dans des bâtiments en feu qui risquent de s'écrouler, avec des moyens parfois à la limite du ridicule! Vous savez ce que c'est que le feu: quand on n'est pas bien armé – je parle en ces termes, puisque ce sont des soldats du feu – il est très difficile de le combattre.

En dehors de cette mission, les pompiers font à peu près tous les métiers bénévolement. Car il faut savoir qu'un pompier, à la base, a un métier – généralement un métier manuel. Eh bien, les pompiers ont fabriqué eux-mêmes tout l'intérieur de ce musée en bois. D'ailleurs, le nom des participants est gravé dans le bois sur les marches de l'escalier. Je vous conseille d'aller voir la charpente et l'architecture interne de ce bâtiment. En fait, on peut dire qu'il y a deux musées: d'une part, l'ensemble des objets exposés sur les pompiers; d'autre part, l'intérieur du local tout en bois qu'ils ont fabriqué eux-mêmes. C'est magnifique! C'est plus qu'un chalet, c'est quasiment un palais! Quand on entre, on est émerveillé par ces poutres, ces marches, ces rampes, ce bois qui brille et qui est entretenu par leurs soins.

Mesdames et Messieurs, les sapeurs-pompiers ne reçoivent quasiment rien de la Ville pour entretenir ce lieu. Je vous prierais donc, par respect pour les anciens – dont certains ont malheureusement souffert dans leur chair à cause des flammes, comme en témoigne aujourd'hui leur musée – de reconnaître toute sa valeur et d'en faire non pas un mausolée, mais un édifice hors pair. Si quelqu'un d'entre vous, étant bien inspiré, trouvait une solution pour le déplacer

Motion: importance patrimoniale du Musée des sapeurs-pompiers

éventuellement à un endroit plus propice, pourquoi pas? Il faudrait alors le conserver exactement, planche par planche, dans son état actuel. Les pompiers, dans leur grande intelligence, ont tout noté et tout numéroté, leur musée est donc démontable et peut être reconstruit dans un autre local. Cela vous donne une idée supplémentaire de la qualité de sa fabrication. A l'intérieur, il abrite tout un patrimoine concernant les pompiers, le SIS et leur histoire. Alors, respect, Messieurs les pompiers!

La présidente. Et Mesdames les pompières également!

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Il est évident qu'au Parti démocrate-chrétien nous avons un grand respect pour le Musée des sapeurs-pompiers et que nous l'apprécions à sa juste valeur. Cependant, j'aimerais savoir si le Conseil administratif actuel entend respecter la décision majoritaire du Conseil municipal qui, par deux fois – dans le cadre de la motion M-1187 et du projet de délibération PRD-155 – a voté la création des logements pour étudiants. Je ne sais pas comment M. Daniel Dany Pastore fait pour en voir à la gare des Eaux-Vives, car il n'y en a pas! Or la majorité du Conseil municipal de l'époque avait voté ces deux objets.

Je rappelle que ces logements pour étudiants sont destinés à la coopérative de logements pour personnes en formation La Ciguë. J'espère que la gauche sera sensible à cet argument, quand même, et qu'elle gardera une certaine cohérence dans ce dossier. J'encourage donc vraiment tous les partis qui ont voté la motion et la délibération auxquelles je viens de me référer – leur acceptation était vraiment très large, de la gauche à la droite – à soutenir la création de ces logements pour étudiants. A ce jour, plus de quatre ans après, nous n'avons toujours pas reçu de réponse du Conseil administratif. Je demande sincèrement à M^{me} Perler, en charge des constructions, de se réveiller à ce niveau-là et d'être capable de nous fournir une réponse claire!

Une voix. Elle n'est pas là!

M. Alain de Kalbermatten. Il est dommage qu'elle se soit absentée. Pour une fois, il aurait été intéressant qu'elle soit présente pour que nous puissions l'entendre.

La présidente. Je lui transmettrai, Monsieur le conseiller municipal.

Motion: importance patrimoniale du Musée des sapeurs-pompiers

M. Alain de Kalbermatten. La motion M-1187 et le projet de délibération PRD-155 avaient donné lieu à de larges débats. La Ciguë a déjà réalisé des plans à compte d'auteur afin qu'on puisse construire ces logements pour étudiants. Vous voyez où est situé cet emplacement, Mesdames et Messieurs: c'est une dent creuse à la rue du Stand, où un bâtiment d'un niveau et demi abrite actuellement le Musée des sapeurs-pompiers. On peut très bien préserver ce magnifique musée, comme cela a été dit, tout en construisant par-dessus des logements pour étudiants. C'est un endroit tout à fait idoine pour que des jeunes y habitent, puisqu'il est proche de toutes les commodités du centre-ville.

Qu'il y ait au moins une réaction du Conseil administratif! Le but n'est pas de mettre le Musée des sapeurs-pompiers dans le formol, c'est aussi de soutenir nos pompiers, car cette construction permettra d'avoir une véritable infrastructure sur place. En effet, je ne veux pas refaire le débat de l'époque, mais je rappelle qu'aujourd'hui le Musée des sapeurs-pompiers n'est pas aux normes. C'est paradoxal! On est chez les pompiers, mais leur musée ne correspond pas aux normes de sécurité pour l'accueil du public... Voilà pourquoi la Ville de Genève n'engage pas d'argent dans ce musée. On peut donc très bien avoir un excellent et magnifique musée tout en accueillant des étudiants qui ont besoin de logements à Genève, comme vous le savez tous, Mesdames et Messieurs.

J'attends M^{me} Perler. J'essaie de meubler mon intervention en espérant qu'elle reviendra très rapidement... (*Rires.*) J'aimerais avoir des réponses, car je pense que c'est maintenant que le Conseil administratif doit nous en donner et tenir un discours intelligible pour tous les conseillers municipaux, comme dans le passé. Vous vous souvenez que cette motion...

La présidente. Je me propose de transmettre vos propos à M^{me} Perler quand elle reviendra, Monsieur de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten. Ce serait fantastique, merci, Madame la présidente!

La présidente. En débat accéléré, évitez de trop meubler vos interventions...

M. Didier Lyon (UDC). Je rappelle que l'Union démocratique du centre s'était opposée à la construction de logements pour étudiants à la rue du Stand. Concernant la motion M-1317, je signale qu'en plus du Musée des sapeurs-pompiers il y a un dépôt de sapeurs-pompiers volontaires juste à côté. Or selon les

Motion: importance patrimoniale du Musée des sapeurs-pompiers

informations de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM), il n'est pas possible de déplacer les sapeurs-pompiers volontaires n'importe où. Ils doivent rester dans leur rayon d'affectation, en l'occurrence à Plainpalais. Il n'y a pas d'autre endroit pour abriter leur dépôt. De plus, le Musée des sapeurs-pompiers est beau et il est reconnu en Suisse. Il me semble d'ailleurs qu'un de leurs véhicules, le fameux rail-route, a été transféré au Musée suisse des transports à Lucerne.

Pour ces raisons, l'Union démocratique du centre est favorable à la motion M-1317. Nous voulons le maintien du Musée des sapeurs-pompiers et du dépôt des sapeurs-pompiers volontaires à cet endroit. Je le répète, nous sommes opposés aux logements pour étudiants. Il y a assez de place à Genève pour en construire ailleurs.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Je ne m'aventurerai pas sur la question du projet de logements pour étudiants, qui ne relève pas de la compétence de mon département. Je me limiterai donc aux invites de la motion M-1317, qui demande de soutenir le Musée des sapeurs-pompiers en matière de promotion et de subventionnement. C'est aussi l'occasion de rendre hommage à Maria Pérez, qui s'était beaucoup investie pour soutenir le SIS durant la législature précédente et qui est l'auteure de cette motion.

Je rappelle d'abord que les pompiers sont extrêmement attachés à leur musée et qu'il a une signification mémorielle importante pour eux. C'est aussi un musée apprécié par les enfants et les familles, je peux en témoigner. C'est idéal pour une sortie en famille par jour de pluie!

La subvention du Musée des sapeurs-pompiers a été augmentée de 5000 francs en 2019, ce qui répond aux invites de la motion M-1317. La subvention s'élève aujourd'hui à 25 000 francs par an. En ce qui concerne la promotion, il y a une page dédiée à ce musée sur le site internet de la Ville de Genève, mais il est vrai qu'il ne figure pas dans le catalogue des principales institutions figurant sur le site des musées de Genève; je demanderai donc à mon collègue M. Sami Kanaan s'il est envisageable de l'y ajouter.

Voilà ce que je peux vous dire en ce qui concerne mon département, Mesdames et Messieurs. Pour le reste, je ne doute pas que des réponses vous seront probablement apportées par M^{me} Perler – si ce n'est pas aujourd'hui, à brève échéance ou... durant la législature.

La présidente. Merci pour cette transition. Effectivement, M^{me} Frédérique Perler a aussi des réponses à donner...

Motion: importance patrimoniale du Musée des sapeurs-pompiers

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Une étude préliminaire de faisabilité sur la construction de logements pour étudiants a été menée, avec une coopérative d'étudiants qui cherche vraiment une solution et qui a été assez loin dans ses projets. J'ai rencontré ses représentants, qui tiennent à leur projet – et c'est vrai que c'est un très joli projet, à un endroit idéal pour loger des étudiants. Sauf que, pour revaloriser cette parcelle, il faut déplacer le Musée des sapeurs-pompiers.

Or, jusqu'à présent, aucun endroit n'a été trouvé pour le reloger. Par conséquent, pour le moment, le projet de logements pour étudiants s'arrête là, la condition de sa réalisation étant de pouvoir reloger le Musée des sapeurs-pompiers. Comme vous l'a expliqué ma collègue Marie Barbey-Chappuis, Mesdames et Messieurs, les pompiers tiennent à ce musée. Certains d'entre vous ont signalé que tout était fait à la main à l'intérieur. On irait donc au-devant de grandes difficultés logistiques en cas de déplacement.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté sans opposition (65 oui et 3 absentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif une prise en compte digne du Musée des sapeurs-pompiers, tant au niveau de sa promotion qu'au niveau de son subventionnement.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Delphine Wuest, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Alain de Kalbermatten, Marjorie de Chastonay et Jean Ros-siaud: «Pour des apprentissages en tous genres, vraiment ouverts à toutes» (M-1341 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Casares.

Cette motion a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 14 novembre 2018. La commission s'est réunie le 12 juin et le 28 août 2019 sous la présidence de M^{me} Anne Carron. La rapporteuse remercie M^{me} Shadya Ghemati et M. Philippe Berger pour leurs notes de séances.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'article 8 de la Constitution fédérale et l'article 15 alinéa 3 de la Constitution cantonale stipulant que «la femme et l'homme sont égaux en droit [et que] la loi pourvoit à l'égalité du droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail»;
- la ligne de conduite établie par le Conseil administratif en termes d'égalité, selon les normes mises en place par le Service Agenda 21 – Ville durable et à travers sa feuille de route pour la législature 2015-2020;
- l'engagement de la Ville de Genève dans l'accompagnement des jeunes en apprentissage;
- la politique du Canton de Genève en termes de promotion de l'égalité entre femmes et hommes, notamment à l'école primaire avec l'instauration de la journée «Futur en tous genres» dont le but initial (journée des filles) était d'inciter les filles à oser choisir des métiers historiquement plutôt masculins, et qui s'est depuis ouverte aux garçons en vue de la fin généralisée des métiers «genrés»;
- le constat qu'un certain nombre de filles qui ont choisi une formation (apprentissage ou formation universitaire) typée «masculine» subissent des harcèlements en partie ou tout au long de leur cursus;
- le constat qu'un pourcentage élevé de ces filles change d'orientation au terme de leur formation et ne travaillent finalement pas dans ce domaine, selon le 2^e Observatoire;

¹ «Mémorial 176^e année»: Développée, 3473.

- que la Ville de Genève engage un certain nombre d'apprenti-e-s;
 - que la Ville de Genève, par le biais du Fonds d'apprentissage, a mis en place une politique de soutien financier aux entreprises sises sur le territoire de la Ville de Genève pour chaque nouvel-le apprenti-e engagé-e,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de se renseigner sur les constats précités (harcèlement et changement d'orientation des apprenti-e-s de la Ville de Genève et des entreprises soutenues par le Fonds d'apprentissage);
 - d'établir un rapport avec des données chiffrées à mettre à la disposition du Conseil municipal et de la population (en particulier des jeunes en recherche de formation, et des enseignant-e-s) afin de les sensibiliser au problème;
 - de comparer ces résultats avec d'autres villes qui ne rencontrent pas forcément les mêmes problèmes;
 - de permettre aux filles l'accès et la poursuite d'un apprentissage dit plutôt «masculin» par l'instauration de mesures d'accompagnement adéquates pour les apprenties de la Ville de Genève et des entreprises soutenues par le Fonds d'apprentissage; à travers notamment des séminaires de sensibilisation et/ou de la formation continue à destination des directions et des services des ressources humaines des entreprises ainsi que des maîtres et des maîtresses d'apprentissage.

Séance du 12 juin 2019

Audition de M^{mes} Delphine Wuest et Laurence Corpataux, motionnaires

M^{me} Wuest remercie la commission de son invitation. Elle indique que le but principal de cette motion est d'éviter que certains métiers soient trop genrés. Par exemple, la fille d'un collègue suivait une formation au Centre de formation professionnelle technique (CFPT) en électronique et multimédia, et elle était la seule fille pour 10 garçons dans sa classe. Elle était soumise fréquemment à des remarques sexistes, et la violence verbale et psychologique à son égard ne s'arrêtait jamais, à tel point qu'elle a fini par s'habiller comme les garçons de sa classe pour se protéger. Elle ajoute que cette jeune fille n'a pas reçu particulièrement de soutien de ses professeurs, qui en tant qu'hommes étaient un peu démunis face à cette situation et ne savaient pas vraiment quoi faire. Elle fait le lien entre sa motion et cette histoire, car les parents se sont rendus au 2^e Observatoire pour y témoigner et prendre conseil. Elle note que le constat est que les filles qui exercent des métiers dits de garçons sont promues, mais qu'aucune mesure d'accompagnement n'est prévue au cas où cela se passe mal. Elle précise avoir écrit à M^{me} Salerno pour la rendre attentive à cette problématique, afin que l'on évite d'en rester à une conception genrée des métiers, ainsi que pour lui demander

si des chiffres à disposition concernaient cette question. Elle déclare que la question principale sur laquelle elle s'interroge concerne la possibilité de trouver des mesures d'accompagnement idoines aussi bien pour les professeurs que pour les élèves filles ou garçons.

Questions

Un commissaire demande si des chiffres concernant le ratio d'hommes et de femmes parmi les apprentis des différents services de la Ville et des entités subventionnées par celle-ci sont consultables.

M^{me} Wuest répond qu'elle n'a pas de chiffres à disposition, mais suggère que la commission auditionne M^{me} Salerno pour en savoir davantage. Elle précise qu'au-delà de chiffres précis, l'idée de cette motion est simplement d'avoir des apprentissages ouverts aussi bien aux jeunes garçons qu'aux jeunes filles, sans qu'ils soient catalogués comme féminins ou masculins.

Ce même commissaire demande si elle a reçu une réponse de M^{me} Salerno au courrier précédemment mentionné.

M^{me} Wuest répond par la négative, précisant que ce courrier lui avait été adressé en novembre 2017.

Une commissaire constate que la motion demande de faire en sorte que des filles qui ont envie de suivre l'apprentissage d'un métier davantage identifié comme masculin puissent le faire sans devoir s'orienter différemment à cause de discriminations récurrentes ou de moqueries qui découleraient de ce choix.

M^{me} Wuest confirme et elle ajoute que le nombre en soi pose parfois problème, et qu'il n'est ainsi pas évident pour une fille de se retrouver dans une classe avec 10 garçons, comme l'exemple cité ci-dessus a permis de l'entrevoir.

Cette même commissaire demande si les motionnaires ont également pris en compte les cas contraires, à savoir de métiers identifiés comme féminins pour lesquels des hommes hésiteraient à se lancer pour cette raison précise.

M^{me} Wuest répond positivement, citant le cas d'hommes travaillant dans des jardins d'enfants. Elle relève néanmoins que même s'il convient d'élargir la réflexion également aux hommes, le problème se pose aujourd'hui de manière plus prégnante pour les femmes.

Une commissaire demande si l'un des outils pour remplir l'objectif poursuivi par la motion ne serait pas d'établir des quotas précis par domaines d'apprentissage.

M^{me} Wuest indique que les apprentissages ayant lieu pour moitié en classe, pour moitié chez un employeur, la question des quotas est rendue compliquée du fait du fonctionnement des écoles qui ne permettent sans doute pas de tels quotas.

Une commissaire ajoute que l'insertion de quotas à l'école est tout simplement impossible.

Un commissaire se demande si cette motion n'empiète pas un peu sur des compétences cantonales.

M^{me} Wuest estime que la Ville peut déjà être un employeur exemplaire en la matière, et qu'il est certainement possible de discuter avec le Canton au sujet de certaines formations qui en dépendent.

Ce même commissaire relève que la motion propose de dresser des comparaisons statistiques avec d'autres villes pour voir l'ampleur du problème à Genève; il demande s'il ne conviendrait pas avant toute chose de se demander si les statistiques récoltées dans ces autres villes recouvrent les mêmes choses et si chaque item serait dès lors comparable.

M^{me} Wuest répond que le propos est plutôt de connaître comment les choses se passent dans les villes qui ont introduit de telles mesures d'accompagnement.

M^{me} Corpataux ajoute qu'un questionnaire suivant le départ dégagerait des chiffres qui permettraient de comprendre un peu mieux pourquoi des personnes quittent, donnant ainsi à voir des grandes tendances, et si la problématique du genre y a quelque importance.

Un commissaire estime que cela voudrait dire qu'il faudrait que ce questionnaire soit doté d'un certain nombre de questions qui soient comparables avec celles posées dans les villes avec lesquelles on souhaite comparer Genève. Il relève ensuite que la quatrième invite de la motion pose problème dans la mesure où elle n'est pas épicène, et demande s'il ne serait pas opportun de rajouter une invite pour les garçons se trouvant dans un univers plutôt féminin.

M^{me} Wuest dit ne pas avoir de soucis personnellement avec cette suggestion, mais relève néanmoins que la question se pose bien davantage pour les filles que pour les garçons, et note que de même manière la question des conjoints battus concerne bien davantage les femmes que les hommes.

Un commissaire suggère à la motionnaire de se tourner vers les études du Service de la recherche en éducation (SRED) qui a dû certainement s'intéresser à ces questions.

M^{me} Wuest en prend bonne note et remercie le commissaire pour cette suggestion.

Un commissaire souhaite savoir si certaines professions masculines sont effectivement fermées aux femmes.

M^{me} Wuest répond par la négative, indiquant que toutes les professions leur sont ouvertes.

Ce même commissaire déclare avoir cru comprendre qu'il y avait un empêchement précis à l'entrée des femmes dans certaines professions, et constate donc que ce n'est pas le cas.

M^{me} Wuest répond que le problème soulevé ici n'est pas de nature légale, indiquant que si l'entrée dans un métier est possible c'est la vie de tous les jours au sein de ce métier qui sera parfois très pénible pour ces jeunes filles, ce d'autant plus que comme elle l'indiquait précédemment les professeurs sont rarement préparés à ces cas de figure.

Un commissaire demande quelle est la marge de manœuvre de la Ville sur ces questions.

M^{me} Wuest répond qu'il conviendrait de poser la question à M^{me} Salerno, mais relève que dans tous les cas il conviendrait sur ce sujet de prendre langue avec le Canton, et d'agir d'ores et déjà au sein de la Ville et des entreprises aidées par son fonds d'apprentissage.

Une demande d'audition de M^{me} Salerno est soumise à la commission par la présidente et elle est acceptée à l'unanimité des personnes présentes.

Séance du 28 août 2019

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement (DFL), et de M^{me} Chiara Barberis cheffe du Service Agenda 21 – Ville durable

M^{me} Salerno estime la pertinence du texte et des considérants. Elle passe la parole à M^{me} Barberis pour la présentation.

M^{me} Barberis pense que cette motion résonne pour l'Agenda 21.

Elle vise plusieurs problématiques:

- La question du harcèlement des apprenti-e-s, en particulier les filles qui choisissent une formation de type masculin.
- L'accès et la poursuite d'un apprentissage pour les filles qui feraient le choix d'un métier dit masculin.
- Le paradoxe qui consiste à inciter les filles et les garçons à se projeter dans des métiers dits atypiques pour leur sexe sans les accompagner. Il manque un investissement pour les filles et les garçons qui font ce choix.

Le bien-fondé de la motion

La problématique du harcèlement est réelle. M^{me} Barberis cite un sondage fait par Unia portant sur 800 jeunes. Un tiers des personnes ont déjà été harcelées sexuellement dans le cadre de leur apprentissage, les femmes étant plus touchées que les hommes (36% contre 25%). Ce ne sont pas que des allusions sexuelles et propos sexistes, il y a des contacts physiques déplacés. M^{me} Barberis souligne que c'est une préoccupation.

Selon l'étude d'une sociologue dans le canton de Vaud, le lien entre la rupture d'apprentissage et le harcèlement a été établi. La violence sexiste est un des facteurs de rupture.

Un collectif en lien avec l'Agenda 21 a rédigé une brochure sur le harcèlement dans les lieux de formation, qui comprend aussi la question de l'apprentissage: <http://www.formation-sans-harcelement.ch>

Un projet de l'association le 2^e Observatoire est financé par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) sur la prévention du harcèlement sexuel auprès des apprenti-e-s. Ce projet s'adresse aux formateurs et formatrices.

A l'échelle genevoise, cette association travaille actuellement avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) pour intégrer un module sur la prévention du harcèlement sexuel à la formation de base des formateurs et formatrices.

Une cellule de veille comprenant l'OFPC, le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) et le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) se réunit une ou deux fois par an pour discuter des situations concrètes. Ils se réunissent de manière conjointe.

Quand on fait le choix d'une profession atypique, il faut un accompagnement spécifique.

Situation en Ville de Genève

Il y a 86 apprenti-e-s (52 hommes et 34 femmes). Par rapport à 2007-2008, le nombre d'hommes a doublé; le nombre de femmes a moins augmenté, malgré une politique proactive de la Ville de Genève. Certaines filières n'attirent pas ou peu les jeunes. La majorité des apprenti-e-s (38) se trouve dans le pôle commerce, soit 23 femmes et 15 hommes. Le pôle construction comporte 17 hommes et 3 femmes.

Il y a des objectifs de parité qui sont fixés. Certains départements, comme le département de la culture et du sport et le Secrétariat général, ont choisi de formuler clairement cet objectif de parité.

Le Fonds d'apprentissage en chiffres

278 contrats soutenus.

267 certificats fédéraux de capacité (CFC); 11 attestations fédérales de formation professionnelle (AFP).

Que peut-on faire pour aller plus loin?

Proposer une formation sur mesure de prévention du harcèlement et du sexisme pour tous les formateurs et toutes les formatrices d'apprenti-e-s de la Ville de Genève.

Développer des actions de sensibilisation aux questions de harcèlement et de sexisme au travail auprès des apprenti-e-s.

La création d'un dispositif pour s'assurer de l'existence d'un processus de qualité permettant aux apprenti-e-s de la Ville de Genève de dénoncer des comportements inadéquats ou d'obtenir du soutien.

Mieux comprendre les ruptures d'apprentissage ou de réorientation.

La Ville de Genève a un lien avec l'OFPC mais pas avec les apprenti-e-s.

Promouvoir le programme auprès des entreprises.

La motion met en lumière des problématiques importantes et significatives pour l'action de la Ville de Genève en matière d'égalité.

Questions

Une commissaire demande si les jeunes ont accès au groupe de confiance.

M^{me} Barberis ne le sait pas.

Un commissaire remercie pour la présentation complète. Il a eu l'impression que beaucoup de choses sont sous contrôle. Il ne voit pas ce que peut apporter cette motion vu tout ce qui est en marche.

M^{me} Barberis répond qu'il y a rarement des portes ouvertes en matière d'égalité.

Une commissaire remercie pour la présentation complète. Elle demande s'il y a une charte.

Un commissaire demande s'il y a des outils de contrôle pour savoir si la formation a été menée à terme.

M^{me} Barberis répond que le contrôle relève de l'OFPC. La Ville de Genève ne s'intéresse pas aux raisons de la rupture. La Ville de Genève n'est pas partenaire du contrat d'apprentissage.

Vote

La présidente propose de passer au vote de la motion M-1341.

Par 13 oui (2 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 MCG, 2 PDC, 1 PLR, 1 UDC) et 2 abstentions (PLR), la motion est acceptée.

La présidente. Le rapport sur cet objet est de M^{me} Maria Casares, qui ne siège plus au Conseil municipal.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). La motion M-1341 visait à connaître l'ampleur du problème de la discrimination des apprenties et demandait la prise de mesures, s'il y en avait à prendre, sachant que la Ville de Genève, notamment via ses journées «Futur en tous genres», encourage les filles à se diriger vers des métiers dits plutôt masculins et les garçons à se diriger vers des métiers dits plutôt féminins. Mais concrètement, quand une fille veut apprendre un métier très masculin, elle se retrouve seule dans une classe d'apprentissage face à dix garçons, et ça ne se passe pas toujours bien. D'ailleurs, les statistiques le prouvent: beaucoup de filles arrêtent en cours d'apprentissage et ne vont pas jusqu'au bout de leur choix atypique. C'est dommage.

Si on a envie de promouvoir l'ouverture, si on veut tenir un discours cohérent à ce sujet, il faudrait que ça suive au niveau des mesures qu'on prend. Telle était la demande de la motion M-1341. L'audition de M^{me} Salerno et de ses services a démontré qu'il y avait effectivement un problème, mais que des mesures avaient été mises en place. Je pense notamment à un sondage fait par le syndicat Unia auprès de 800 jeunes, qui montrait qu'un tiers des personnes interrogées – dont une majorité de femmes – avaient déjà été harcelées sexuellement dans le cadre de leur apprentissage. Les mesures qui ont déjà été plus ou moins mises en place, à ce que j'ai cru comprendre, consistent à sensibiliser les professeurs, bien sûr, ainsi que les maîtres et maîtresses d'apprentissage, mais aussi à faire un travail de sensibilisation sur le harcèlement sexuel et le sexisme auprès des apprentis eux-mêmes – filles et garçons – pour que ça se passe bien à tous les niveaux.

La commission des finances a voté la motion M-1341 à l'unanimité moins 2 abstentions. Nous, les Verts, nous vous encourageons bien sûr à la soutenir

aussi, Mesdames et Messieurs. Si certaines choses ont déjà été faites, M. Gomez nous expliquera peut-être si ça continue et comment ça se passe. Mais il était important de le dire et de le faire.

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Il faut lutter contre les stéréotypes de genre dans le choix de l'orientation professionnelle en accompagnant les apprentie-s de la Ville de Genève et en proposant des séminaires de sensibilisation et des formations continues aux entreprises soutenues par le Fonds d'apprentissage, ainsi qu'aux directions, aux services des ressources humaines, aux maîtresses et aux maîtres d'apprentissage, afin de soutenir la route des pionnières et des pionniers qui ne se limitent pas aux seuls secteurs professionnels traditionnellement féminins ou masculins, mais évoluent hors des clichés.

Cette route sera désormais accompagnée par un encadrement adéquat et respectueux où les problèmes de harcèlement et les changements d'orientation seront écoutés et accompagnés par des professionnels engagés. La qualité des prestations proposées par la Ville de Genève est un outil indispensable pour la transmission et la mise en application des valeurs d'égalité qui permettent de garantir l'accès des femmes et des hommes aux mêmes opportunités. La qualité des prestations proposées par la Ville de Genève permet à notre municipalité de s'inscrire encore et toujours dans des processus positifs de valorisation, de parité et de respect. Le Parti socialiste vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à soutenir la motion M-1341.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'étonne des propos tenus autour de la motion M-1341. Finalement, elle enfonce des portes ouvertes! Je ne crois pas qu'en Ville de Genève il y ait un problème quelconque quant à cette problématique. On reçoit un rapport d'activités via le Fonds d'apprentissage; c'est peut-être dans ce cadre-là qu'il faudrait intervenir, s'il devait y avoir un problème. Mais enfin, bon! Il s'agit d'entreprises privées et je ne vois pas la Ville de Genève commencer à s'immiscer dans ce que font les entreprises privées. Par ailleurs, la formation professionnelle dépend du Canton! C'est l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) qui s'en occupe et c'est à ce niveau-là, le cas échéant, qu'il faudrait préciser certaines choses. Je ne pense pas que ses responsables fassent preuve de sexisme ou de quoi que ce soit de ce genre.

Une fois de plus, je trouve qu'on exagère les problèmes. On demande à la Ville de Genève et au Conseil administratif, par l'intermédiaire de ses services, de résoudre les mille problèmes de notre vie, de la vie cantonale et municipale. Mais quoi qu'on en pense, les services municipaux ne peuvent pas tout! Ils ne

peuvent pas traiter toutes ces soi-disant problématiques! Moi, je ne suis pas si sûr qu'ils puissent régler ces questions, je vous le dis franchement. Tout à l'heure, j'ai entendu quelqu'un affirmer: «Ah! Rendez-vous compte! S'il y a huit hommes et une seule femme dans une classe, imaginez comment ça va se passer!» Je vous sou mets l'hypothèse inverse, Mesdames et Messieurs: s'il y a huit femmes et un seul homme, vous croyez que ça va mieux se passer? Je n'en suis pas si sûr!

Je crois donc qu'il faut laisser les choses se faire, intervenir au bon niveau et arrêter de demander à la Ville de Genève de régler tous les problèmes ou soi-disant problèmes qui se posent dans cette société! Un certain nombre de choses se font d'elles-mêmes. J'imagine que la Ville de Genève est exemplaire dans la formation de ses apprentis et j'en suis très heureux. Alors, n'exagérons pas les problèmes! Finalement, le Mouvement citoyens genevois ne votera pas la motion M-1341 et s'abstiendra.

M^{me} Audrey Schmid (EàG). Pour Ensemble à gauche, la motion M-1341 s'attache à une problématique qui est essentielle, puisqu'il s'agit de passer d'une égalité en droit à une égalité dans les faits. Malgré les évolutions sociales, on constate que les jeunes continuent, dans leur grande majorité, à se calquer sur des métiers qui correspondent à leur genre selon la division sexuelle du travail. Cela n'étonnera personne: on trouve une très nette majorité de femmes dans les formations qui conduisent à des métiers de la santé et une forte majorité d'hommes qui se destinent au domaine de la construction.

L'objectif de la motion M-1341 n'est pas de savoir si ce constat est lié à un choix libre ou conditionné par la socialisation, mais de montrer que, au-delà de ces questions, il existe des barrières concrètes – et même très concrètes – pour les femmes qui s'orientent vers les formations essentiellement suivies par des hommes. Ce sont notamment des problèmes de harcèlement sexuel qui ont été révélés par l'enquête du groupe d'intérêt Jeunesse du syndicat Unia, déjà citée précédemment. Tout cela se traduit par le fait qu'un certain nombre de jeunes femmes qui avaient choisi un apprentissage où elles étaient minoritaires – car il y en a quand même qui font ce choix – finissent par décrocher ou se réorientent une fois leur formation finie.

Nous considérons que la Ville a le pouvoir, en tant qu'employeur, de mettre en place des mesures qui non seulement faciliteraient l'insertion des jeunes femmes dans ces métiers dits masculins, mais qui leur donneraient aussi des outils pour prévenir les actes de harcèlement. Contrairement au Mouvement citoyens genevois, nous considérons qu'en 2021 il est peut-être temps d'arrêter de penser que l'égalité viendra naturellement et de se donner les moyens pour la concrétiser. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Le Parti libéral-radical a voté oui à la motion M-1341 en commission des finances. On ne va quand même pas dire qu'on ne veut pas favoriser les carrières des femmes... Mais on a aussi la même réserve que M. Sormanni face à l'attitude qu'il a dénoncée, à savoir ce regard exagéré sur la situation actuelle. L'une des invites de la motion demande «de permettre aux filles l'accès et la poursuite d'un apprentissage dit plutôt «masculin»... Mais oui! On va le leur permettre! Mais c'est comme s'il fallait que les filles demandent une autorisation pour faire ces carrières-là! On devrait plutôt remplacer le verbe «permettre» par le verbe «favoriser».

De plus, on parle sans arrêt de ces problématiques. Je crois que nous ne débattons plus d'un seul objet où il ne soit pas question du harcèlement sexuel et des viols des femmes; 100% des femmes se sont fait agresser, affirmait le rapport M-1344 A sur une motion que nous avons traitée tout à l'heure...

Il y a tout de même un paradoxe que j'aimerais relever: à force de présenter notre société comme un monde affreux pour les femmes où, mon Dieu, mieux vaut ne pas naître femme, à force de faire croire aux jeunes filles qu'elles sont de sempiternelles victimes, comment voulez-vous, avec un tel discours, que des jeunes femmes puissent avoir envie de se projeter dans l'avenir et de se lancer dans des carrières? Vous êtes en train de dire et de redire ce que, quant à moi, je n'ai absolument jamais entendu dans mon enfance, Mesdames et Messieurs de la gauche! Il n'y avait pas non plus de jouets roses pour les filles et bleus pour les garçons! Mais maintenant, on est dans la ségrégation des genres... Le sexisme est peut-être le contre-effet de cette séparation qui a eu cours ces dernières années.

J'ai l'impression que vous faites fausse route, à sans arrêt vouloir victimiser les femmes – sans compter que vous voulez aussi éduquer les garçons, bien évidemment! Quant aux hommes, n'en parlons pas, ce sont tous des violeurs potentiels! Je crois qu'il y a une contradiction dans la pensée que vous êtes en train de faire circuler actuellement dans notre société, Mesdames et Messieurs. (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Je crois que, contrairement à ce qui a été dit, ce n'est pas que les femmes ne se projettent pas dans l'avenir, mais plutôt qu'elles se projettent dans un autre avenir, dans un autre monde que celui auquel nous avons eu à faire face jusqu'à ce jour. Or c'est souvent les femmes qui portent en elles ces projets différents. Mesdames et Messieurs, la motion M-1341 parle au Conseil administratif de la Ville, car nous sommes concernés par le problème du harcèlement et la question des métiers dits masculins. J'en veux pour preuve que, dans certains des services – et même ceux dont j'ai la responsabilité – il y a un grand nombre d'hommes et très peu

de femmes. Je pense, par exemple, au SEVE. C'est une réalité historique. Or il faut qu'il y ait dorénavant plus de femmes qui travaillent dans nos espaces verts!

Par ailleurs, le nombre d'apprentis en Ville de Genève me semble encore insuffisant. Vous le savez, car nous en avons déjà parlé: l'un des objectifs du Conseil administratif est d'arriver à avoir 100 apprentis. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas encore là, puisque nous n'en avons que 77 – un chiffre en légère baisse par rapport aux années précédentes. Eh bien, sur les 77, il y a 53 hommes et 24 femmes. Cette baisse est principalement due au fait que moins de jeunes femmes suivent des apprentissages. Il est donc évident qu'il y a un souci – peut-être pas un problème, mais un souci – et qu'il reste du travail à faire. Quant aux postulations pour les places de travail, je dois dire que la proportion entre hommes et femmes est quasiment la même que pour les apprentissages.

Je le répète, il faut travailler là-dessus. Cela ne concerne pas seulement la Ville de Genève, j'en conviens. C'est aussi au niveau de l'orientation et de l'information dans les écoles, de l'OFPC et des associations professionnelles qu'il faut agir. Mais la Ville de Genève a encore du travail à faire dans ce sens, je le répète, même si elle a déjà fait du chemin et continue d'en faire.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif se réjouit que vous votiez la motion M-1341. Elle doit nous pousser à aller encore plus loin. Parmi ses invites – nous y reviendrons dans le cadre des réponses que nous apporterons – il y en a certaines sur lesquelles nous avons déjà travaillé, par exemple le module de formation sur le harcèlement sexuel qui sera mis à disposition principalement dans le cadre des apprentissages. Mais comme je l'ai indiqué tout à l'heure, il reste encore un certain nombre de points que nous devons améliorer. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif se réjouit que vous nous renvoyiez cette motion.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 53 oui contre 2 non (6 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de se renseigner sur les constats précités (harcèlement et changement d’orientation des apprenti-e-s de la Ville de Genève et des entreprises soutenues par le Fonds d’apprentissage);
- d’établir un rapport avec des données chiffrées à mettre à la disposition du Conseil municipal et de la population (en particulier des jeunes en recherche de formation, et des enseignant-e-s afin de les sensibiliser au problème;
- de comparer ces résultats avec d’autres villes qui ne rencontrent pas forcément les mêmes problèmes;
- de permettre aux filles l’accès et la poursuite d’un apprentissage dit plutôt «masculin» par l’instauration de mesures d’accompagnement adéquates pour les apprenties de la Ville de Genève et des entreprises soutenues par le Fonds d’apprentissage; à travers notamment des séminaires de sensibilisation et/ou de la formation continue à destination des directions et des services des ressources humaines des entreprises ainsi que des maîtres et des maîtresses d’apprentissage.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous donne rendez-vous à 20 h 40 pour la deuxième séance plénière d'aujourd'hui. Très bon appétit!

Séance levée à 19 h 35.

SOMMAIRE

1. Exhortation	5856
2. Communications du Conseil administratif	5856
3. Communications du bureau du Conseil municipal	5856
4. Questions orales	5857
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 14 septembre 2016 de M ^{me} et MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex, Pierre Scherb, Alfonso Gomez, Jean Rossiaud, Jacques Pagan, Uzma Khamis Vannini et Jean Zahno: «Il faut sauver nos petits artisans, morcelons les appels d'offres!» (M-1241 A)	5863
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 2 novembre 2016 de M ^{mes} et MM. Simon Gaberell, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Lionel Ricou, François Bärtschi, Maria Vittoria Romano, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Amar Madani et Albane Schlechten: «Baignade dans le Rhône: accompagner plutôt qu'interdire» (M-1257 A)	5872
7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 27 avril 2016 de M ^{mes} et MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Maria Pérez et Brigitte Studer: «Pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés» (M-1227 A)	5882
8. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 11 avril 2018 de M ^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Pascal Altenbach, Amar Madani, Maria Casares, Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Marjorie de Chastonay, Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Sylvain Thévoz, Alia Chaker Mangeat, Brigitte Studer, Jannick Frigenti Empana et Thomas Zogg: «N'oublions personne! Quand va-t-on avoir une aire de jeux pour les enfants valides et non valides dans un même lieu?» (M-1349 A)	5902

9. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Gazi Sahin, Amanda Gavilanes et Albane Schlechten: «Sommes-nous tous égaux en matière d'accès à la ville?» (M-1344 A) 5921
10. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 27 septembre 2017 de M^{me} Maria Pérez et M. Tobias Schnebli: «Appréciations à sa juste valeur l'importance patrimoniale du Musée des sapeurs-pompiers» (M-1317 A) 5934
11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 7 mars 2018 de M^{mes} et MM. Delphine Wuest, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Alain de Kalbermatten, Marjorie de Chastonay et Jean Rossiaud: «Pour des apprentissages en tous genres, vraiment ouverts à toutes» (M-1341 A) 5945
12. Propositions des conseillers municipaux 5958
13. Interpellations 5958
14. Questions écrites 5958

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci